



BNA BANK

البنك الوطني الفلاحي

التقرير السنوي
Rapport Annuel

2025

RAPPORT ANNUEL 2025

SOMMAIRE

01	MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....4	12	PERSEPECTIVES D'AVENIR....69
02	MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM.....7	13	ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025.....71
03	CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE.....9	14	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS....77
04	GOVERNANCE ET ACTIONNARIAT.....15	15	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....129
05	L'ACTION BNA EN BOURSE.....35	16	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....138
06	FAITS MARQUANTS 2025.....38	17	ACTIVITÉ DU GROUPE BNA EN 2025.....149
07	BILAN SOCIAL.....42	18	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025.....156
08	MÉTIERS DE LA BANQUE.....45	19	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....161
09	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE.....52	20	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....204
10	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RQUES.....57	21	RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.....214
11	LA BNA EN CHIFFRES.....61		

01

**MOT DU PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

01

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

“

Malgré un contexte national et international marqué par des incertitudes, notre Banque a su en 2025 consolider sa position parmi les institutions financières les plus performantes en Tunisie. Elle confirme ainsi sa résilience et son rôle de banque publique de référence au service de l'économie nationale.

Au titre de l'exercice 2025, la BNA a enregistré des performances financières solides, illustrées notamment par :

- Un produit net bancaire (PNB) franchissant, pour la première fois, le seuil de 1.000 MD pour atteindre 1.087 MD contre 976 MD en 2024, en hausse de 11,4% ;
- Un bénéfice net de 275 MD contre 214 MD en 2024, soit une progression de 28,5% ;
- Une maîtrise des charges d'exploitation bancaire avec une évolution de 7,4% en 2025 contre 11,5% en 2024 ;
- Des ratios de solvabilité, de solvabilité (Tier 1) et de liquidité respectivement de 22,13%, 19,07% et 145,67%, conformes aux exigences réglementaires ;
- Un rendement des actifs (ROA) de 1,2% et un rendement des capitaux propres (ROE) de 13,9%, contre 1% et 11,6% en 2024 ;
- Un coefficient d'exploitation de 37,3% en 2025, contre 39,8% en 2024 ;
- Une progression des engagements nets de 8,1% atteignant 14.536 MD ;
- Des dépôts clientèle s'élevant à 13.914 MD contre 12.675 MD en 2024, soit une augmentation de 9,8%.

Par ailleurs, la BNA a maintenu son statut de partenaire privilégié des entreprises publiques, notamment l'office des céréales.

L'année 2025 a également été marquée par l'élaboration du Plan Stratégique 2026-2030, qui constitue une feuille de route ambitieuse visant à renforcer durablement notre positionnement en tant que banque nationale de référence, résiliente, inclusive et innovante, pleinement engagée au service du développement économique et social de la Tunisie, avec une attention particulière portée au secteur agricole.

Élaboré selon une démarche participative et structurée, ce plan repose sur un diagnostic approfondi de notre environnement interne et externe, intègre les exigences réglementaires et reflète les attentes de l'ensemble de nos parties prenantes. Il promeut une culture de performance, de responsabilisation managériale, d'agilité organisationnelle et de pilotage par les résultats.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des objectifs stratégiques clairs, des plans d'actions détaillés, des moyens adaptés et des indicateurs de performance (KPI) permettant un suivi rigoureux de leur réalisation.

Dans ce cadre, la Banque s'attache notamment à :

- Mettre en place un dispositif de gouvernance groupe renforcé, clarifiant les rôles et responsabilités entre la société mère et ses filiales, en tenant compte des spécificités de leurs activités et de leurs profils de risque ;
- Consolider son rôle stratégique dans le développement du secteur agricole, pilier de l'économie nationale et de la sécurité alimentaire, à travers un accompagnement structuré couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Mobiliser des financements adaptés pour soutenir la campagne céréalière, en assurant une couverture optimale des besoins des différents intervenants et en contribuant à la réussite des récoltes ;
- Renforcer son appui au secteur oléicole, notamment à travers la mise en place de dispositifs de financement intégrés en faveur des opérateurs, contribuant ainsi à leur modernisation et à leur croissance.

La reconnaissance de nos efforts s'est traduite par l'obtention du label « Élu(e) Marque de l'Année », distinction fondée sur l'évaluation de l'expérience client. Cette consécration témoigne de la confiance renouvelée de notre clientèle et conforte notre positionnement en tant qu'institution bancaire fiable, performante et tournée vers l'avenir.

Sur le plan sociétal, la Banque a poursuivi le renforcement de son engagement citoyen, notamment à travers la signature d'une convention de partenariat avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS), en coordination avec le Ministère des Affaires Sociales, visant à soutenir des programmes en faveur des populations vulnérables.

Fidèle à ses valeurs, la Banque place la responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie. En 2025, elle a intensifié ses actions dans les domaines du développement régional, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de la culture et de la solidarité.

Elle a notamment :

- Déployé des initiatives visant à lutter contre l'abandon scolaire et à promouvoir un accès équitable à une éducation de qualité ;
- Soutenu la création artistique et la valorisation du patrimoine culturel ;
- Renforcé son engagement en faveur de la jeunesse universitaire, en accompagnant les étudiants dans leur parcours et leur insertion professionnelle.

Face à une conjoncture exigeante, nous demeurons pleinement mobilisés pour préserver la solidité financière de la Banque et renforcer sa performance. À ce titre, nous continuerons à soutenir activement les opérateurs économiques, tant publics que privés, tout en veillant à une maîtrise rigoureuse des risques, au renforcement du dispositif de contrôle interne et au suivi étroit de la mise en œuvre de notre stratégie.

Notre priorité demeure la protection des intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes (déposants, créanciers, actionnaires, collaborateurs et partenaires) ainsi que la consolidation de la réputation et de la crédibilité de notre institution.

Président du Conseil d'Administration
Lotfi HBAIEB

”

02

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM

02

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



“

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par des mutations profondes, tant au niveau national qu'international. Face à ces défis, la Banque Nationale Agricole a su faire preuve de résilience, d'agilité et d'engagement au service de ses clients et de l'économie tunisienne.

Notre Banque a poursuivi son rôle historique de soutien au secteur agricole, pilier stratégique de la souveraineté alimentaire nationale, tout en consolidant son positionnement en tant qu'acteur bancaire universel. Nous avons ainsi renforcé notre accompagnement des entreprises, notamment les PME, et soutenu les projets structurants à forte valeur ajoutée.

Sur le plan financier, les performances réalisées en 2025 traduisent la solidité de notre modèle économique et la pertinence de nos choix stratégiques. La maîtrise des risques, l'amélioration de la qualité des actifs et l'optimisation de nos ressources ont constitué des priorités constantes.

Par ailleurs, la transformation digitale de la Banque a connu une accélération notable. Nous avons investi dans des solutions innovantes afin d'améliorer l'expérience client, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de répondre aux nouvelles attentes du marché.

Conscients de notre responsabilité sociétale, nous avons également intensifié nos actions en matière de finance durable, d'inclusion financière et de soutien aux initiatives à impact social et environnemental.

Ces réalisations sont avant tout le fruit de l'engagement de nos collaborateurs, que je tiens à remercier pour leur professionnalisme et leur dévouement. Je salue également la confiance renouvelée de nos clients, partenaires et actionnaires. En 2026, la Banque Nationale Agricole poursuivra sa trajectoire de transformation, en consolidant ses fondamentaux et en saisissant les opportunités de croissance, dans un esprit d'innovation et de responsabilité.

Ensemble, nous continuerons à bâtir une banque performante, inclusive et durable, au service du développement de la Tunisie.

Directeur Général par Intérim
Ahmed BEN MOULEHEM

”

03

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

CONJONCTURE INTERNATIONALE

En 2025, l'économie mondiale a évolué dans un environnement marqué par une incertitude persistante. Cette situation a résulté notamment du durcissement des relations commerciales à la suite des annonces de relèvement des tarifs douaniers en avril 2025, de l'accentuation de la fragmentation géoéconomique, de la persistance des conflits régionaux ainsi que des effets différés du resserrement monétaire engagé au cours des dernières années.

Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International a estimé une croissance économique mondiale stable en 2025 estimée à 3,2% contre 3,3% à fin 2024.

Dans les pays avancés, la croissance économique connaît une légère décélération, revenant de 1,8 % en 2024 à 1,6% estimé en 2025.

Aux États-Unis, un ralentissement de la croissance économique est attendu avec un taux estimé à 2,0% en 2025 contre 2,8 % en 2024.

La zone Euro devrait enregistrer une reprise modérée avec une croissance estimée à 1,4% en 2025 contre 0,9% l'année précédente.

Pour sa part, l'économie Japonaise a connu une nette amélioration avec une accélération de la croissance estimée à 1,1% en 2025 contre 0,1% en 2024.

Quant aux pays émergents et en développement, la croissance économique est estimée à 4,2% en 2025 contre 4,3% en 2024. Des disparités demeurent toutefois entre les principales économies émergentes, avec des taux de croissance estimés à 4,8 % en Chine, 6,6 % en Inde et 2,4 % au Brésil.

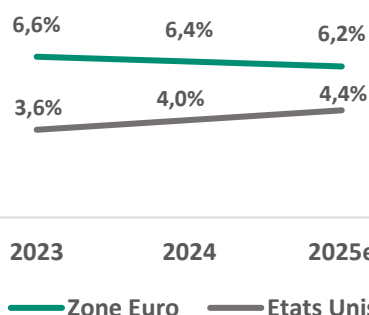
Emploi

Le taux de chômage mondial est estimé à 4,9% en 2025, soit un niveau similaire en 2024.

Aux États-Unis, le taux de chômage connaît une hausse pour atteindre 4,4% contre 4,0% une année auparavant.

Dans la zone Euro, le taux de chômage passerait de 6,4% en 2024 à 6,2% en décembre 2025.

Taux de Chômage Mondial



Périodique de Conjoncture N°150- Janvier 2026- Banque Centrale de Tunisie
 Perspectives économiques mondiales- Banque Mondiale
 Situation et perspectives de l'économie mondiale 2026- Nations Unies
 Institut National de la Statistique -INS

Politique monétaire

En 2025, les décisions des principales Banques Centrales ont divergé selon l'évolution de la croissance économique et de l'inflation.

La Réserve Fédérale Américaine (FED) a réduit son taux d'intérêt directeur de 25 points de base pour le situer dans une fourchette comprise entre 3,5% et 3,75%. Cette décision s'inscrit dans un contexte marqué par des craintes liées à la détérioration du marché de l'emploi et ce, malgré une inflation qui demeure supérieure à l'objectif 2%.

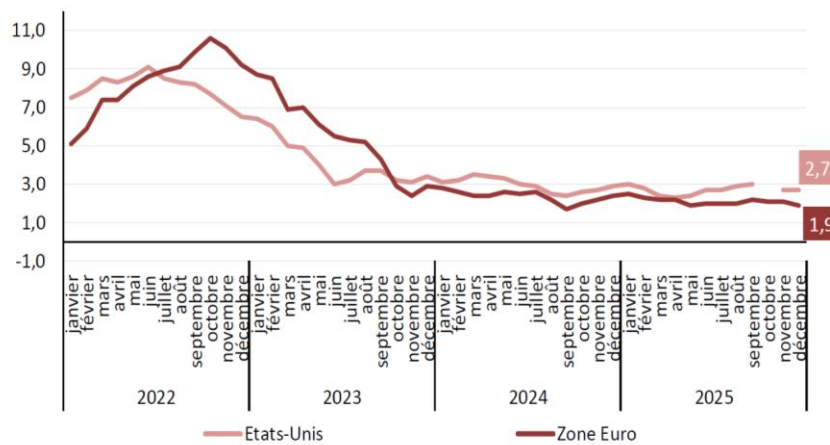
De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu ses taux directeurs inchangés. Ainsi, les taux d'intérêts de la facilité de dépôts, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal demeurent respectivement au niveau de 2%, 2,15% et 2,40%.

Inflation

L'inflation mondiale a connu un fléchissement, revenant de 5,8% en 2024 à 4,1% en 2025, grâce à l'impact du resserrement monétaire et du fléchissement des prix des produits de base, notamment de l'énergie.

En décembre 2025, le taux d'inflation a atteint 2,7% aux Etats-Unis, 1,9% dans la zone Euro, contre respectivement 3,0% et 2,4% en 2024.

Evolution de l'inflation
(En % et en glissement annuel)



Marchés financiers

Au cours de l'année 2025, les principaux indices boursiers ont globalement évolué à la hausse. Cette dynamique a été soutenue notamment par l'appréciation des valeurs technologiques, l'atténuation des pressions inflationnistes ainsi que l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

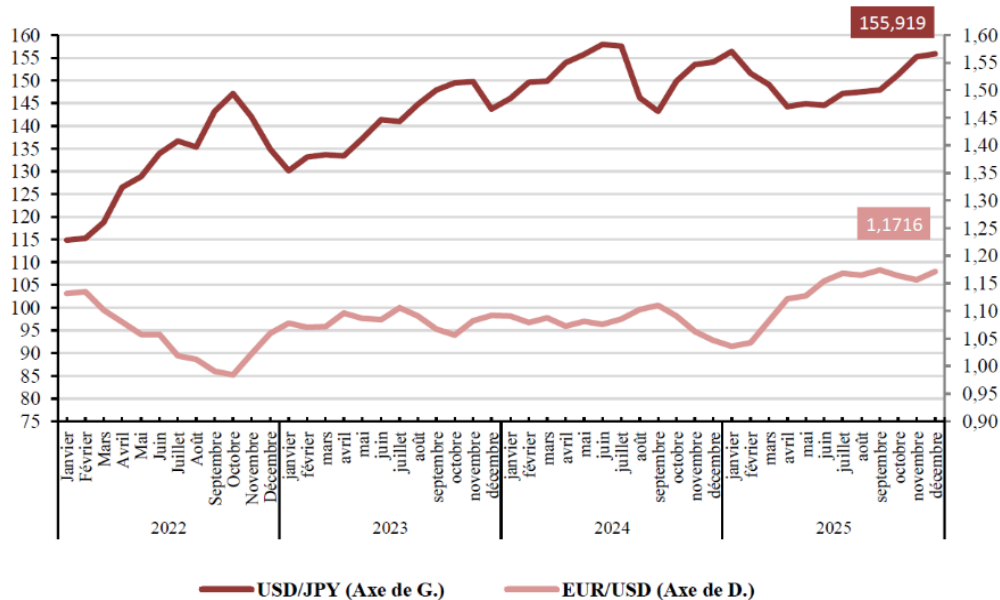
Dans ce cadre, les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont enregistré des hausses respectives de 12,9% et 20,4% à fin 2025 par rapport à leur niveau de fin 2024.

De même, l'indice français CAC 40 et l'indice japonais Nikkei ont affiché des progressions respectives de 10,4% et 26,2% en 2025.

Marché de change

L'année 2025 a été marquée par une appréciation significative de 13,4% de l'euro vis-à-vis du dollar. Ainsi, la parité EUR/USD a clôturé l'année à 1,1746 dollar pour un euro contre 1,0354 dollar un an plus tôt. Une évolution résultant de l'effet du différentiel de la politique monétaire entre la FED et la BCE et du climat d'incertitude.

Evolution du taux de change
(Moyennes mensuelles)



CONJONCTURE NATIONALE

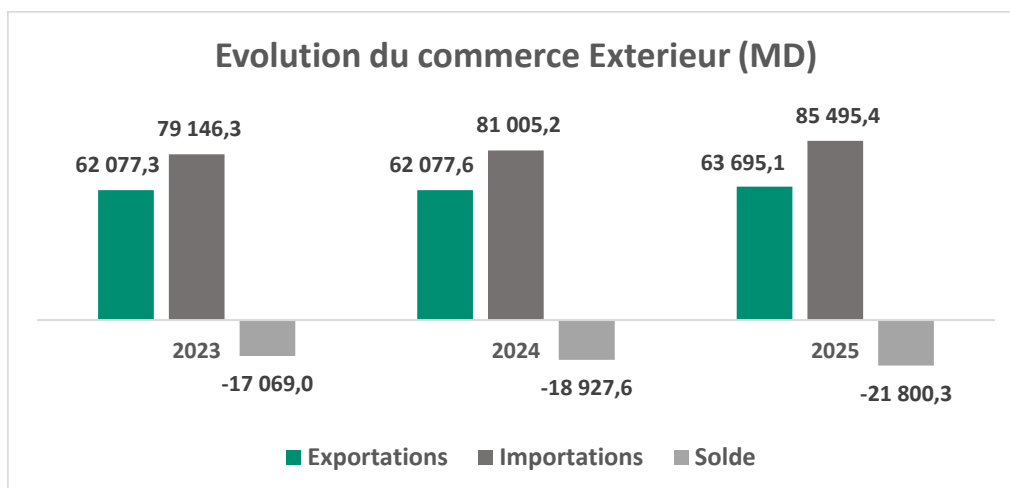
A l'échelle nationale, l'année 2025 a été marquée par une accélération de la croissance économique avec un taux de 2,5% contre 1,4 % en 2024. Cette progression s'explique principalement par la contribution positive de certains secteurs clés de l'économie notamment:

- La bonne performance du secteur de l'agriculture et de la pêche, favorisée par l'amélioration des conditions climatiques et le rendement favorable de la saison agricole 2024-2025.
- L'expansion des services marchands soutenue par la poursuite du dynamisme du secteur touristique.

Balance commerciale

Le déficit commercial a atteint -21 800,3 MD en 2025 contre -18 927,6 MD en 2024, suite à la hausse des importations de (+5,5 %) à un rythme plus soutenu que celui des exportations (+2,6%).

Cette évolution est la résultante de la contraction de l'excédent de la balance alimentaire affichant un excédent de 1.280 MDT (contre 1.404 MDT en 2024) et de l'aggravation de 274 MDT du déficit énergétique atteignant -11.144 MDT.



Inflation

Durant l'année 2025, l'inflation moyenne est revenue à 5,3% contre 7,0% une année auparavant, résultant notamment de la baisse :

- Des prix des produits alimentaires : +6,4% contre +9,4% en 2024 ;
- Des prix des produits manufacturés : +5,2% contre +6,7% en 2024 ;
- Les tarifs des services : +4,6% contre +5,4% en 2024.

Taux de change

Au terme de l'année 2025, le dinar tunisien s'est apprécié face au dollar américain et au yen japonais, respectivement, de 9,8% et 9,6%. En revanche, il s'est déprécié de 1,6% vis-à-vis de l'euro.

04

**GOUVERNANCE
ET ACTIONNARIAT**

— GOUVERNANCE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Président

M. Lotfi HBAIEB

Membres

Mme. Imen KOUKI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mohamed BEN OTHMAN	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Houssein MOUELHI	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mohamed ACHOUR	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Mustapha ABDELKEBIR	Administrateur représentant l'Etat et les actionnaires publics
M. Faouzi KHATTAT	Administrateur représentant la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles
Mme. Houda MACHAT	Administrateur indépendant
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Administrateur représentant des actionnaires privés
M. Abdelhamid RZEM	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

Contrôleur d'Etat

Contrôleur d'Etat

Mme Wafa NASRI

Qualifications des administrateurs et postes occupés

Administrateur	Mandat	Principaux postes occupés ou actuels
M. Lotfi HBAIEB	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général - Chef du corps du CGF- Ministère des Finances.
Mme. Imen KOUKI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur des Crédits et des Financements sectoriels au Ministère des Finances
M. Mohamed BEN OTHMAN	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général à la Banque Islamique de Mauritanie. Directeur Général par intérim à Bank ABC Tunisie.
M. Houssein MOUELHI	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur général à TFB. Directeur général à BTK. Directeur Général Adjoint à l'AMEN BANK.
M. Mohamed ACHOUR	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Central à BH BANK
M. Mustapha ABDELKEBIR	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Gérant de la société ENGINSYS CONSULTING. Directeur à l'Office de Développement du Sud. Président Directeur Général à SODIS SICAR
M. Faouzi KHATTAT	2025-2027	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Financier à la CTAMA
Mme. Houda MACHAT	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Central à l'AMEN BANK
M. Mohamed Khaled BELLGHA	2024-2026	<ul style="list-style-type: none"> Gérant de la société familiale TOM Immobilière SARL. Président Directeur Général à la Société Immobilière Diar el Melk.
M. Abdelhamid RZEM	2025-2027	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général BTE SICAR Directeur Central à la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE)

Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la banque veille sur le suivi de tous les changements importants qui impactent l'activité de la banque, afin de préserver, en permanence sa bonne réputation, les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque et la confiance auprès du public.

Il est chargé de :

- Définir la stratégie de la BNA et assurer le suivi de son exécution ;
- Evaluer le dispositif de gouvernance d'une manière périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en terme de taille d'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Mettre en place, en concertation avec la Direction Générale, une stratégie d'appétence aux risques qui tient compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que de la capacité de la banque à maîtriser les risques. A cet effet, il contrôle la conformité des actions de la Direction Générale à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris la politique des risques ;
- Définir les modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Etablir les contrats programmes et assurer leur suivi périodique ;
- Approuver les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;
- Procéder à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés de la banque et veiller à leur exactitude et leur sincérité ; et établir le rapport d'activité à soumettre à l'Assemblée Générale qui doit être communiqué au préalable aux Commissaires aux comptes ;
- Convoquer les Assemblées Générales, fixer l'ordre du jour et exécuter leurs résolutions ;
- Contrôler le processus de publication et de communication, et s'assurer de la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la banque ;
- S'entourer d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques, d'un Comité de Nominations et de Rémunérations, d'un Comité de Suivi des Filiales et d'un Comité de Suivi des Décisions Stratégiques, d'une Commission des Marchés, d'un Comité de Recouvrement, d'un Comité de Recours et fixer la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité ;
- Approuver la politique de rémunération et son adaptation par rapport au contrat programme de la banque ;
- Approuver les lois cadres, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et de retrait des emplois fonctionnels de premier niveau ;

- Approuver sur proposition de la Direction Générale la nomination de l'encadrement supérieur de la banque ou dans des fonctions équivalentes sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- Approuver les manuels de procédures et notamment ceux relatifs à la gestion des ressources humaines et des marchés ;
- Approuver les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales de réconciliation visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

En 2025, le Conseil d'Administration a tenu 14 réunions.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de six membres au moins et de douze membres au plus. Il est composé :

- Des représentants de l'Etat Tunisien, nommés conformément à la législation en vigueur relative aux participations, entreprises et établissements publics.
- Des membres nommés par l'Assemblée Générale composés notamment des membres indépendants et des membres représentant des actionnaires minoritaires au sens de la législation bancaire et de la réglementation du marché financier.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Conformément à la législation en vigueur, le mandat des administrateurs indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut le remplacer et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur conformément à la réglementation en vigueur.

Les nominations ainsi faites, à titre provisoire, par le Conseil, sont soumises à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les deux commissaires aux comptes de la BNA ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2025 pour un mandat de 3 ans. Il s'agit des groupements :

Cabinet CFA et Cabinet Wajdi GUERFALA	Représentés par Mr Fethi SAIDI
Cabinet ACB et Cabinet Walid TLILI	Représentés par Mr Zied KHEDIMALLAH

COMITÉS ÉMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ D'AUDIT

Créé par le Conseil d'Administration en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 du 19.08.2021. Il est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un possède la qualité de membre indépendant et qui assure la présidence de ce comité, au sens de l'article 47 et 52 de ladite loi.

Composition

Mme. Houda MACHAT	Présidente
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection.

Rôle et missions

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance relatives à la qualité de l'information financière, à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et à la bonne exécution de ses fonctions.

Dans ce cadre le Comité veille notamment à :

- Assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière produite par la Banque.
- Suivre l'efficacité du système de contrôle interne et proposer les mesures correctives nécessaires.
- Examiner les insuffisances relevées par les fonctions de contrôle interne, les auditeurs externes et les autorités de supervision.
- Superviser les activités de la Direction de l'Audit Interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour exercer ses missions de manière indépendante.
- Suivre l'activité des fonctions de gestion des risques et de conformité.
- Examiner les rapports réglementaires et financiers avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit interne, des commissaires aux comptes et des inspections des autorités de contrôle.
- Proposer au Conseil d'Administration la nomination ou le renouvellement des commissaires aux comptes.

Réunions du Comité

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'Audit s'est réuni à neuf reprises, conformément aux exigences réglementaires applicables aux établissements bancaires.

Les réunions ont enregistré une participation régulière des membres, ainsi que la présence de la Direction Générale et du Contrôleur d'État, permettant un suivi précis des sujets stratégiques relevant du périmètre du Comité.

Principaux travaux du Comité d'Audit en 2025

En 2025, le Comité d'Audit a examiné et validé les principaux travaux suivants:

■ **Suivi de la performance financière** : Examen des états financiers de l'exercice 2024 et des indicateurs financiers trimestriels de l'année 2025. Le Comité a également examiné le budget prévisionnel 2026 et souligné la nécessité de renforcer les performances en matière de recouvrement des créances.

■ **Suivi des risques et de la conformité** : Suivi du profil de risque de la Banque, notamment le risque de crédit, et examen du dispositif LAB/FT ainsi que des implications de la circulaire BCT n°2025-08 relative au cadre prudentiel.

■ **Supervision des fonctions de contrôle** : Validation du plan d'audit interne 2025 et examen des mesures visant à renforcer l'organisation et l'efficacité de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection.

■ **Suivi des recommandations des organes de contrôle** : Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des lettres de contrôle interne des commissaires aux comptes et mise en place d'un dispositif structuré de suivi avec indicateurs de performance.

■ **Nomination des commissaires aux comptes** : Examen du processus de sélection des Co-commissaires aux comptes pour le mandat 2025-2027.

L'exercice 2025 a été marqué par une activité soutenue du Comité d'Audit, menée avec rigueur et indépendance.

Les travaux réalisés ont confirmé la solidité globale de la situation financière de la Banque tout en identifiant plusieurs axes d'amélioration opérationnelle et réglementaire.

La mise en œuvre effective des recommandations du Comité constituera un levier important pour le renforcement de la gouvernance et de la performance de la BNA.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Composé d'au moins trois administrateurs choisis parmi les membres du conseil d'administration dont un possède la qualité d'un membre indépendant qui assure la présidence de ce comité et ce, en application de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et en vertu de l'article 20 de la circulaire de la BCT n°2021/05 du 19.08.2021 portant « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers ».

M. Mustapha ABDELKEBIR	Président (à titre provisoire)
M. M. Lotfi HBAIEB	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Abdelhamid RZEM	Membre

Attributions

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il assiste le conseil d'administration notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de la banque aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- L'approbation des plans de continuité de l'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- La recommandation des actions correctives au Conseil pour une meilleure maîtrise des risques.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité des Risques est assuré par le Directeur chargé du Pôle Risques. En 2025, ce comité a tenu 11 réunions.

Principaux travaux du Comité des Risques en 2025

Le Comité des Risques a mené ses travaux autour des axes suivants :

- La politique de financement ;
- La politique de garanties ;
- La réorganisation du Pôle Risque pour une meilleure amélioration du taux des créances classées ;
- Le cadre d'appétence et le suivi de son exécution ;
- Le verrouillage des comptes ;
- Les indicateurs de risque ;
- Transfert automatique au contentieux ;
- Plan stratégique et opérationnel dans le cadre de la circulaire BCT n°2025-08 ;
- La classification prudentielle du portefeuille marché de la BNA ;
- La cartographie des risques opérationnels ;
- Les indicateurs de recouvrement ;
- L'amélioration du recouvrement ;
- La charte du comité des crédits ;
- Le schéma délégataire (existant au niveau de la banque) ;
- La cession et radiation des créances au titre de l'année 2025.

COMITÉ DE RECouvreMENT

Créé dans le cadre du renforcement de la solidité financière des banques publiques, le Comité de Recouvrement a été créé suite à la promulgation de la loi n°2018-36 du 6 Juin 2018. Ce comité est composé de six Administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur du Pôle Risques.

Composition

M. Mohamed BEN OTHMAN	Président
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Mustapha ABDELKEBIR	Membre
Mme. Houda MACHAT	Membre
Le Directeur Général	Membre
Le Directeur du Pôle Risques	Membre

Ce comité est chargé de statuer sur les dossiers de négociations transactionnelles relatives à des crédits accordés.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Résolutions. En 2025, ce comité a tenu 3 réunions.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité a été créé dans l'objectif d'établir la politique et les critères de nomination des membres de la Direction Générale et des responsables de l'encadrement supérieur de la BNA, et de proposer au Conseil d'Administration les membres des différents comités.

Composition

M. Lotfi HBAIEB	Président
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Houssein MOUELHI	Membre
M. Mustapha ABDELKEBIR	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre

Attributions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) a pour principales missions de:

- Assister le Conseil d'Administration dans l'examen des candidatures aux fonctions de Direction Générale, et à la sélection des futurs administrateurs ;
- Déterminer et contrôler la politique de rémunération des dirigeants ;
- Examiner les projets de plans de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants, et ce afin de permettre au Conseil d'Administration de fixer le montant global et / ou individuel d'actions gratuites à attribuer, ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- Elaborer et tenir à jour un processus clair transparent et rigoureux d'identification, de sélection, de nomination et d'évaluation des membres de l'Organe d'Administration et de ses Comités, de l'Organe de Direction et des responsables des fonctions de contrôle. Le processus de sélection doit permettre de s'assurer que les candidats:
 - Possèdent les qualifications, les compétences et l'expérience nécessaires ;
 - Répondent aux critères d'intégrité et jouissent d'une bonne réputation ;
 - Consacrent suffisamment de temps pour exercer convenablement leurs responsabilités.
- Identifier et soumettre à l'organe d'administration les situations de conflits d'intérêt émanant du processus de nomination ;
- Examiner les propositions de nomination aux fonctions de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint, de Chef de Pôle, d'un Adjoint au Chef de Pôle, de Directeur Général de filiale ou de Directeur Général Adjoint de filiale ;
- Préparer un plan de succession en cas de vacance imprévisible des membres de l'Organe d'Administration, des Comités, de l'Organe de Direction, des responsables des fonctions clés, ainsi que de l'Auditeur des opérations bancaires et des membres du Comité de Contrôle de Conformité.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Pôle Ressources et Support. En 2025, ce comité a tenu 9 réunions.

Principaux travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations en 2025

L'exercice 2025 a été marqué par une intensification des travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations, reflétant les exigences réglementaires, les besoins de transformation organisationnelle et les impératifs de gouvernance du Groupe BNA.

Les travaux menés ont principalement porté sur les nominations stratégiques, l'harmonisation des rémunérations, la gestion des ressources humaines, la mise en conformité réglementaire, social et l'amélioration des processus internes.

En 2025, le Comité a abordé les principaux points suivants :

- Lancement des appels à candidature pour un administrateur indépendant (Président du Comité des Risques) ;
- Nominations des Directeurs Généraux de filiales et des dirigeants au sein de la Banque ;
- Identification des postes clés et élaboration d'un vivier de talents interne ;
- Harmonisation des rémunérations des Directeurs Généraux des filiales ;
- Mise à jour du plan de recrutement du Pôle Organisation et Système d'Informations et élaboration d'un nouveau guide de recrutement ;

L'exercice 2025 fut riche en réformes structurelles, en ajustements réglementaires et en décisions stratégiques touchant à la gouvernance, la rémunération et la gestion des talents.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a joué un rôle déterminant dans la consolidation de la gouvernance du Groupe BNA et dans la préparation de ses transformations pour la période 2026–2030

COMITÉ DE SUIVI DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Ce Comité est composé de six administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un qui assure la présidence de ce comité, et des membres de la Direction Générale.

Composition

M. Houssein MOUELHI	Président
M. Lotfi HBAIEB	Membre
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
Mme. Houda MACHAT	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre
M. Abdelhamid RZEM	Membre

Attributions

Ce comité a pour principales missions :

- La validation, le suivi et la coordination des travaux d'évaluation des contrats programmes ;
- L'entretien de la réflexion du Conseil d'Administration sur la stratégie à adopter par la banque ;
- Le maintien d'un dialogue continu avec la Direction Générale sur les évolutions stratégiques ;
- La réunion des experts afin d'examiner les opportunités et les choix stratégiques ;
- Le suivi de la mise en place des décisions stratégiques de la banque.

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale Stratégie et Transformation. En 2025, ce comité a tenu 8 réunions.

Principaux travaux du Comité de Suivi des Décisions Stratégiques en 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Comité Stratégique s'est réuni à huit (08) reprises et 15 ateliers de réflexion. Ses travaux ont marqué une étape charnière pour la BNA, articulée autour du suivi du contrat-programme 2021-2025 et l'élaboration du nouveau plan stratégique « Horizon 2030 ».

Assurant un suivi rigoureux de la stratégie et l'orientation des priorités dans un contexte économique et financier en évolution, les axes principaux abordés par le Comité sont les suivants :

■ Finalisation et évaluation du Plan Stratégique 2021-2025

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Comité a veillé à l'achèvement des chantiers structurants inscrits dans le plan stratégique 2021-2025. À cet effet, il a :

- Assuré un suivi rapproché des indicateurs de performance liés aux objectifs stratégiques ;
- Évalué l'état d'avancement des projets structurants et identifié les mesures correctives nécessaires ;
- Renforcé la coordination avec les comités spécialisés du Conseil d'Administration afin de garantir la contribution de tous les organes de gouvernance au suivi et à l'élaboration de la stratégie.

Ce pilotage renforcé a permis remettre la stratégie au cœur des priorités de tous les organes de gouvernance d'une part et de celles des pôles métiers et équipes de la BNA d'autres parts.

■ Consolidation de la performance commerciale et transformation des canaux

Le Comité a poursuivi ses directives en faveur du développement commercial, en mettant l'accent sur :

- L'optimisation du maillage du réseau d'agences et l'amélioration de la rentabilité par point de vente ;
- Le développement des canaux digitaux et la modernisation des parcours clients ;
- L'amélioration de la qualité de service et la réduction des délais de traitement, notamment en matière de crédits et de réclamations ;
- Le renforcement du pilotage de la performance commerciale à travers des tableaux de bord dynamiques et des objectifs individualisés.

Ces actions traduisent la volonté du Comité de placer durablement le client au centre du modèle de développement de la Banque.

■ Élaboration du plan stratégique 2026-2030

En 2025, la préparation du plan stratégique 2026-2030 a été fortement intensifiée, avec la tenue de plusieurs comités et de 15 ateliers stratégiques, associant la quasi-totalité des pôles métiers de la banque, et les équipes de la BNA d'une part et une collaboration avec les comités issus du conseil d'administration d'autre part, illustrant l'implication active du Comité Stratégique et du Conseil d'Administration dans la définition des priorités et orientations de la Banque.

Le Plan Stratégique 2026-2030 a défini comme ambition pour la BNA : « de renforcer durablement son positionnement en tant que banque nationale de référence, résiliente, inclusive et innovante, pleinement engagée au service du développement économique et social de la Tunisie, avec une priorité particulière au secteur agricole. »

Élaboré selon une démarche participative et structurée, impliquant toutes les structures de la banque pour une meilleure adhésion de tous les collaborateurs, il s'appuie sur un diagnostic approfondi de l'environnement interne et externe, respecte les exigences réglementaires et cristallise les attentes des parties prenantes. La nouvelle stratégie promeut ainsi une culture de performance, de responsabilisation managériale, d'agilité organisationnelle et de pilotage par les résultats.

Sa mise en œuvre repose sur une identification structurée des défis et des objectifs stratégiques, accompagnée de plans d'actions, des moyens nécessaires et d'indicateurs de performance (KPI) individuels permettant de suivre l'avancement, d'évaluer l'efficacité et d'assurer un pilotage orienté résultats.

Dans ce cadre, la stratégie de la BNA 2026-2030 s'articule autour de cinq piliers majeurs :

1. **Expérience client et développement commercial** : Améliorer l'expérience client et stimuler une croissance commerciale durable et ciblée sur tous les segments.

■ **Domaines associés :**

- Excellence relationnelle et fidélisation
- Conquête et croissance ciblée
- Modernisation et diversification de l'offre
- Engagement sociétal et finance inclusive

2. **Résilience et conformité** : Renforcer la résilience de la Banque et assurer une conformité stricte avec les exigences réglementaires et prudentielles.

■ **Domaines associés :**

- Maîtrise des risques
- Recouvrement
- Conformité
- Contrôle interne

3. **Capital humain et ressources** : Développer le capital humain comme ressource clé orientée vers la performance, en anticipant les besoins et en valorisant les compétences.

■ **Domaines associés :**

- Dimensionnement des ressources
- Formation et montée en compétences
- Performance RH
- Expérience collaborateur.

4. **Performance et pilotage** : Moderniser le dispositif et les outils de pilotage, optimiser les performances à l'échelle de la Banque et du Groupe, et aligner les objectifs individuels et collectifs avec la stratégie.

▣ **Domaines associés :**

- Production comptable et reporting
- Analytique et pilotage de la performance
- Gouvernance et performance groupe

5. **Data, systèmes d'information et organisation** : Mettre la donnée, les systèmes d'information, la digitalisation et l'organisation au service des clients et des métiers, pour renforcer l'agilité et l'efficacité de la Banque.

▣ **Domaines associés :**

- Gouvernance data
- Modernisation SI
- Digitalisation et agilité organisationnelle
- Innovation et intelligence artificielle

Enfin ces travaux traduisent la volonté du Comité Stratégique et des instances de gouvernance de la Banque de formaliser le plan stratégique et de mettre en place un dispositif rigoureux de suivi et d'évaluation basé sur des KPI, afin de garantir la mise en œuvre efficace dudit plan.

À travers une gouvernance proactive, un pilotage structuré et une vision orientée vers l'avenir, le Comité œuvre pour la consolidation du positionnement de la BNA en tant qu'acteur financier de référence au service du développement économique de la nation et de la création de valeur durable.

COMITÉ DE SUIVI DES FILIALES

Créé dans le cadre du renforcement de la gouvernance au sein du groupe BNA, ce comité est composé de cinq administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration, dont un membre qui assure la présidence de ce comité.

M. Mustapha ABDELKEBIR	Président
M. Lotfi HBAIEB	Membre
Mme. Imen KOUKI	Membre
M. Faouzi KHATTAT	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre

Attributions

Le Comité de Suivi des Filiales a pour principales attributions :

- La définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, la proposition des axes de croissance, la sélection des opportunités d'investissement ;
- La performance du groupe et les risques auxquels sont exposés les filiales ;
- La surveillance appropriée à mettre en place tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de l'organe d'administration de chacune de ses filiales ;
- L'implémentation d'un dispositif de gouvernance du groupe en veillant à définir clairement les rôles et obligations de la société mère et de ses filiales en tenant compte des spécificités des activités et du profil de risque du groupe.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de Suivi des Filiales est assuré par le Directeur chargé de la Direction Centrale des Filiales, des Participations et de la Performance du Groupe.

En 2025, ce comité a tenu 2 réunions.

Principaux travaux du Comité de Suivi des Filiales en 2025

Au cours de l'année 2025, le Comité de Suivi des Filiales a examiné et validé les principaux points suivants :

- SICAR INVEST : Point de la situation, Perspectives et enjeux ;
- Cadre de Gouvernance du Groupe BNA ;
- Immobilière des Œillets : Problématique et examen des scénarios proposés ;
- Création de deux OPCVM.

COMMISSION DES MARCHÉS

C'est un organe de contrôle, chargé d'examiner la régularité des procédures de mise en concurrence, de passation des marchés et de leurs conditions d'exécution et de règlement. Elle examine les projets d'avenants ainsi que le règlement définitif des marchés.

Composition

Mme. Imen KOUKI	Présidente
M. Mohamed BEN OTHMAN	Membre
M. Mohamed ACHOUR	Membre
M. Mohamed Khaled BELLAGHA	Membre
Mme Wafa NASRI	Observatrice

Secrétariat

Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur chargé du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés. En 2025, cette commission a tenu 7 réunions.

Principaux travaux du Commission des Marchés en 2025

Au titre de l'exercice 2025, la Commission des marchés a mené ses travaux conformément aux attributions qui lui sont dévolues. À ce titre, elle s'est réunie à sept reprises afin d'examiner, discuter et statuer sur les différents dossiers de marchés relevant de sa compétence. Ces réunions ont permis de procéder à l'analyse des besoins, à la validation des procédures engagées ainsi qu'à l'approbation des marchés, dans le respect des dispositions du manuel des procédures des marchés de la Banque.

Par ailleurs, la Commission a validé un nouveau manuel des procédures des marchés et a entamé l'examen du manuel relatif aux commandes hors marchés, actuellement en cours de traitement.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

M. Ahmed BEN MOULEHEM assure l'intérim depuis le 9 Mars 2023

Comité de Direction

Ce Comité regroupe les Directeurs des Pôles, le Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection, le Directeur Central du Contrôle Permanent et de la Conformité et le Directeur Central Stratégie et Transformation.

Il est présidé par le Directeur Général et composé de :

Mme. Ahlem BEN ZINE EL ABIDINE	Directeur du Pôle Risques
M. Sofiene REKIK	Directeur du Pôle Commercial
M. Karim BEN AISSA	Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la Performance
M. Kamel SFAXI	Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Moez Lidinallah BEYAOUI	Adjoint au Directeur du Pôle Opérations et Services Client
M. Walid SAKKA	Directeur du Pôle Ressources et Support
M. Sami AKREMI	Directeur du Pôle Organisation et Système d'Informations
M. Fayçal AMARA	Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection
Mme. Joughaina ZALILA	Direction Centrale Stratégie et Transformation
M. Mounir BEN ABDELLATIF	Direction Centrale du Contrôle Permanent et de la Conformité

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31/12/2025

	Nombre d'actions	Valeur nominale en Dinars	Pourcentage
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 136	160 745 680	50,23%
Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office du Commerce de Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurances Maladies	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 463	267 315	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	5 097 786	25 488 930	7,97%
CTAMA	1 983 753	9 918 765	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
FCP OPTIMA	758 998	3 794 990	1,19%
Autres actionnaires à participation publique	420 546	2 102 730	0,66%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	7 235 939	36 179 695	11,31%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 444 722	77 223 610	24,13%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 537 132	17 685 660	5,53%
RACHAT ACTIONS PROPRES	535 285	2 676 425	0,84%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à l'article 40 des statuts du 8 Juin 2023, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux moyennant un pouvoir, dûment signé, à remettre au mandataire désigné ou à déposer au siège de la banque cinq jours au moins avant la réunion.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE

Les 64.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 64.000.000 droits de vote. Selon l'article 45 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix que d'actions, sauf exception légale.

05

L'ACTION BNA EN BOURSE

05

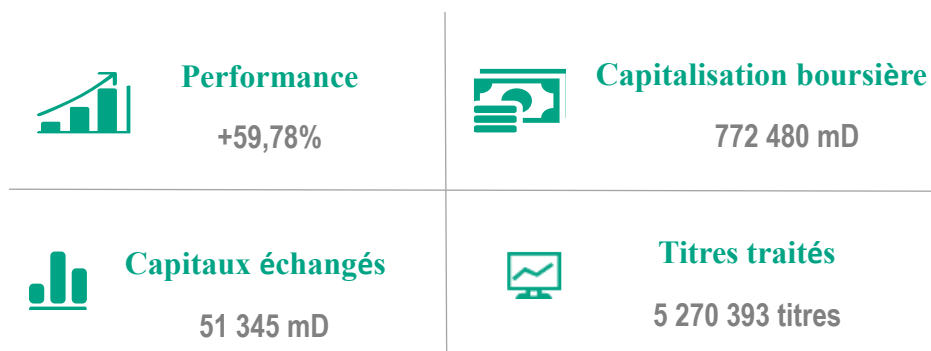
L'ACTION BNA EN BOURSE

Une envolée boursière de près de 60%

En 2025, l'action BNA a enregistré une performance boursière exceptionnelle atteignant 59,78% contre 11,69% une année auparavant.

Cette envolée significative positionne le titre parmi les meilleures performances du secteur bancaire et témoigne de la solidité financière de la banque ainsi que du renforcement de la confiance des investisseurs.

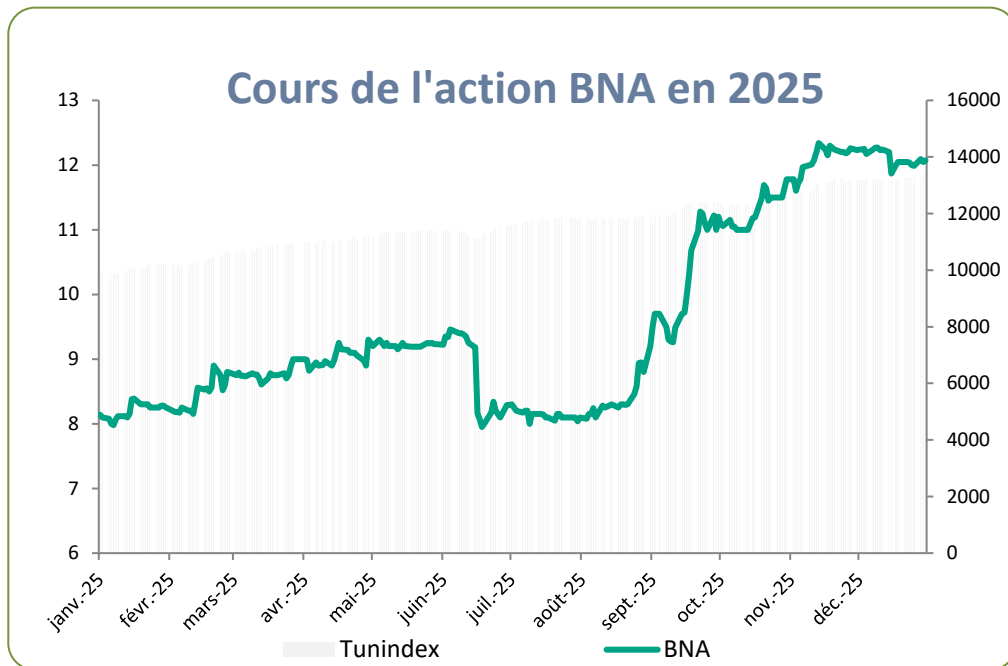
L'indice de référence de la Bourse de Tunis, le Tunindex, a poursuivi sa trajectoire haussière en enregistrant une progression de 35,12 % en 2025, contre 13,75 % en 2024.



Les capitaux échangés se sont élevés à 51.345 mD avec une rotation de 5.270.393 titres.

	2022	2023	2024	2025
Capital Social (mD)	320 000	320 000	320 000	320 000
Nombre d'actions	64 000 000	64 000 000	64 000 000	64 000 000
Nominal (en dinars)	5	5	5	5
Dividende (en dinars)	0,8	0,8	0,9	1
Cours plus haut (en dinars)	9,4	9,2	9,3	12,4
Cours plus bas (en dinars)	7,4	7	7,4	7,9
Titres traités	6 135 519	3 459 916	2 904 759	5 270 393
Capitaux traités (en mD)	51 456	28 172	23 868	51 345
Capitalisation boursière (mD)	562 560	520 320	523 520	772 480

Courant l'année 2025, le cours de l'action BNA a fluctué entre un maximum de 12,360 dinars enregistré le 17/11/2025 et le 01/12/2025 et un minimum de 7,9 dinars le 19.06.2025 suite au paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2024. La capitalisation boursière a atteint 772 480 mD au 31.12.2025 contre 523 520 mD en 2024.



06

FAITS MARQUANTS 2025

FAITS MARQUANTS 2025

Soutien de la campagne Céréalière

Fidèle à sa vocation historique, la BNA réaffirme son engagement stratégique en faveur du développement du secteur agricole, pilier fondamental de l'économie nationale et de la sécurité alimentaire.

La Banque a poursuivi son accompagnement de la filière céréalière à travers la mise en œuvre d'un programme structuré courant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur.

Dans ce cadre, une enveloppe de 140 MD a été allouée au titre de la campagne 2025-2026 afin d'assurer les financements nécessaires au profit de 4700 agriculteurs, consolidant ainsi le rôle de la Banque en tant que partenaire financier de référence du secteur agricole.

En ce qui concerne la récolte céréalière 2025, marquée par une collecte exceptionnelle atteignant 11,78 quintaux à fin Juillet, la BNA s'est pleinement mobilisée en accordant des financements importants atteignant 1.791 MD au bénéfice des collecteurs des céréales et des organismes de stockage.

Nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid

Courant l'année 2025, la BNA a renforcé sa présence au Centre Ouest du pays avec l'inauguration de sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid. Cette implantation traduit la volonté de la Banque de contribuer activement à l'effort national de développement du secteur agricole, tout en favorisant l'inclusion financière grâce à un accompagnement adapté et de proximité des différents acteurs de la région dans leurs projets de croissance et d'investissement.

Podcast BNA : la Proximité et l'Innovation au cœur de l'agriculture

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de proximité, la BNA a lancé en 2025 son podcast dédié à l'agriculture « Aichet Elfallah », visant à informer, sensibiliser et accompagner les acteurs du secteur. Ce nouveau canal de communication constitue un outil innovant de vulgarisation et de valorisation, renforçant le rôle de la Banque en tant que partenaire engagé du secteur agricole.

Gold Awards à la nouvelle plateforme digitale BNA H24

Dans le cadre de sa stratégie de transformation digitale axée sur l'innovation et l'amélioration continue de l'expérience client, la BNA a lancé en 2025 sa plateforme digitale BNA H24, une interface moderne, intuitive et responsive visant à offrir une expérience digitale complète.

Lors de la 4ème Edition des Tunisia Digital Awards 2026, la BNA confirme son leadership en matière de transformation digitale en remportant trois prix gold :

- Best Website Award ;
- Best Mobile App Award ;
- Best E-Commerce Experience Award.

Cette triple distinction témoigne de l'excellence de la nouvelle plateforme digitale BNA H24, reconnaissant ainsi la qualité des expériences proposées, l'innovation technologique des solutions déployées et l'orientation résolument client qui guide la stratégie digitale de la banque.

La BNA élue marque de l'année

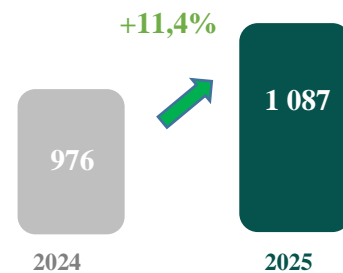
La BNA BANK a été élue marque de l'année dans le cadre du label « Elue Marque de l'Année », une distinction fondée sur l'évaluation de la perception et de l'expérience réelle des clients.

Cette reconnaissance vient ainsi confirmer la solidité du lien de confiance unissant la BNA à ses clients et consolide son positionnement en tant qu'institution bancaire de référence, alliant fiabilité, performance et vision durable.



Le PNB franchit le seuil d'un milliard de dinars

Au titre de l'exercice 2025, et pour la première fois de son histoire, le Produit Net Bancaire de la BNA a dépassé la barre d'un milliard de dinars, s'établissant à 1.087 millions de dinars, en croissance de 11,4% par rapport à l'année précédente.



Emission d'un emprunt obligataire

En 2025, la BNA a bénéficié de nouveau de la confiance des investisseurs en clôturant avec succès, sans appel public à l'épargne, l'émission de son emprunt obligataire d'un montant de 100 MD. Le lancement de cet emprunt vise à renforcer les fonds propres nets de la Banque et d'améliorer ses ratios prudentiels conformément aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie.

Convention de partenariat avec l'Office des Tunisiens à l'Etranger

Fidèle à son engagement stratégique en faveur de la diaspora tunisienne, la BNA a conclu, courant l'année 2025, une convention avec l'Office des Tunisiens à l'Etranger.

Ce partenariat consolide le dispositif d'accompagnement dédié aux Tunisiens Résidents à l'Etranger à travers des offres personnalisées, et des mécanismes de financement flexibles soutenus par des canaux de communication fluides.

Lancement du projet GREEN UMA

La BNA a lancé le projet « GREEN UMA » en partenariat avec la Chaire UNESCO de l'université de Manouba, une initiative qui vise à mobiliser les étudiants tunisiens autour de l'innovation durable et la transition écologique via la création et l'accompagnement des clubs Développement Durable au sein des établissements de l'UMA.

Convention de partenariat avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale

Dans le cadre de sa stratégie de responsabilité sociétale, la BNA a consolidé son engagement citoyen par la signature d'une convention de partenariat avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) destinée à appuyer des programmes sociaux en faveur des populations fragiles et ce, en coordination avec le Ministère des Affaires Sociales.

07

BILAN SOCIAL

Considérant le capital humain comme un levier essentiel de création de valeur, la BNA déploie une politique proactive de gestion des ressources humaines, reposant sur le développement continu des compétences, l'accompagnement des parcours professionnels et l'intégration ciblée de jeunes diplômés répondant aux besoins évolutifs des métiers.

Formation

La Banque a consolidé son engagement en faveur du développement professionnel de ses collaborateurs à travers des parcours de formation ciblés et adaptés aux besoins métiers.

Cet effort soutenu favorise l'efficacité opérationnelle, renforce la culture de performance collective et garantit l'employabilité durable des collaborateurs.

1.908 collaborateurs ont participé à des séminaires internes

Les actions de formation internes ont été assurées au niveau de l'Académie de Formation touchant 1.908 participants et portant sur des domaines différents tels que la sécurité des systèmes d'information, la conformité, les risques et les soft skills.



453 collaborateurs ont participé à des séminaires externes.

Le nombre des participants aux séminaires externes s'est élevé à 453 candidats.

Accueil de 2.345 stagiaires au sein des différentes structures de la Banque

Courant l'année 2025, la BNA a poursuivi ses efforts à offrir une véritable expérience d'insertion à la vie professionnelle en accueillant 2.345 stagiaires au sein de ses différentes structures.

Un programme de formation spécifique pour les nouvelles recrues

Des journées de formation ont été organisées dans l'Académie de Formation et ont été animées par les cadres de la Banque afin de faciliter l'intégration des nouvelles recrues.

Recrutement



Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de recrutement lancé en 2024, la BNA a renforcé son effectif par l'intégration de 257 nouvelles recrues, répartis entre les services centraux et le réseau.

Ce programme s'inscrit dans une démarche stratégique visant à rajeunir la pyramide des âges de la banque et à assurer le renouvellement progressif des compétences, tout en garantissant la continuité des activités et la transmission du savoir-faire.

Mobilité interne

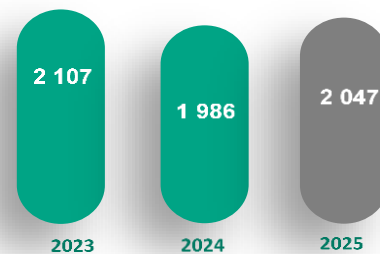
La BNA favorise la mobilité interne en tant que vecteur d'enrichissement et de diversification des parcours professionnels.

Dans ce cadre, 51 employés ont bénéficié d'un redéploiement courant l'année 2025.

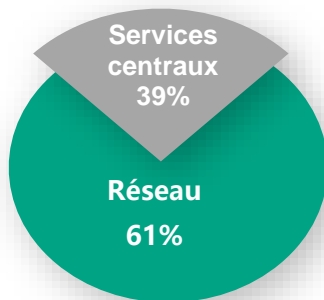
Effectif au 31.12.2025

Au 31.12.2025, l'effectif de la BNA s'est établi à 2.047 Collaborateurs contre 1.986 en 2024.

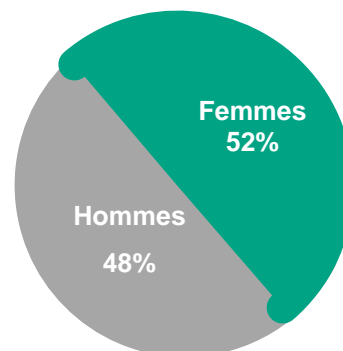
Evolution de l'effectif



Effectif Réseau- Services Centraux



Physionomie de l'effectif



08

MÉTIERS DE LA BANQUE

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Stratégie commerciale dédiée à la croissance agricole

Campagne Céréalière

Au cours de l'exercice 2025, la BNA a conforté sa position de partenaire de référence dans le financement du secteur agricole en s'appuyant sur une stratégie de proximité renforcée s'alignant avec les priorités nationales en matière de sécurité alimentaire du pays.



Cet engagement s'est traduit par une mobilisation financière structurée et ciblée, combinant financements directs et mécanismes de financement tripartite, visant un accompagnement soutenu de la campagne céréalière au cours des différentes étapes de la chaîne de valeur et garantissant une couverture optimale des besoins des différents intervenants.

Dans ce cadre, la BNA a renforcé son dispositif d'intervention pour soutenir une collecte exceptionnelle lors de la récolte céréalière.

En 2025, la Banque a participé à des journées médiatiques, organisées à Tunis et à Bou Salem, en coordination étroite avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Ces rencontres, consacrées à la campagne des moissons et à la collecte des céréales au profit des gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana, ont favorisé les échanges quant à l'optimisation des dispositifs de financement et la mise en place des mécanismes logistiques nécessaires au bon déroulement de la récolte.

Cet engagement en faveur de la filière céréalière a été conforté par la mobilisation d'une enveloppe importante de l'ordre de 1.791 millions de dinars au bénéfice des collecteurs des céréales et des organismes de stockage, afin d'assurer la fluidité des opérations de récolte sur l'ensemble du territoire.

Soutien à la Filière Oléicole

En 2025, la BNA a intensifié son appui financier au secteur oléicole, contribuant ainsi à renforcer les initiatives de l'Etat visant à stimuler la production et l'exportation de l'huile d'olives.



Des mécanismes de financement intégrés ont été mis en place destinés aux propriétaires d'huileries afin de soutenir le développement de leurs activités, d'améliorer la commercialisation, et de favoriser la croissance ainsi que la modernisation du secteur.

Crédits Agricoles

En matière de Financements agricoles, les débloquages de crédits ont totalisé 355 MD à fin 2025 contre 164 MD une année auparavant.

Les crédits à court terme, destinés à couvrir les dépenses à engager au cours d'une campagne agricole ont accaparé 90% du montant débloqué et ont servi à financer différentes spéculations : 54% des crédits saisonniers ont été alloués aux grandes cultures, 33% à l'élevage, 9% à l'arboriculture et 4% aux autres spéculations (cultures maraichères, pêche, ...).

Les concours destinés au financement des investissements à moyen et long terme ont totalisé 34 MD au 31.12.2025 contre 30 MD à fin 2024.



Nouvelle offre de financement

Offre de financement aux fonctionnaires du secteur public

La BNA a consolidé son positionnement de banque de proximité en lançant une offre de crédits destinée aux fonctionnaires du secteur public

Avec des conditions avantageuses, la banque propose une variété de solutions de financement, incluant des prêts personnels, à la consommation et immobiliers, renforçant ainsi son rôle d'accompagnement financier sur le segment des particuliers.

La diaspora tunisienne au cœur de la stratégie commerciale

Partenaire
des Tunisiens
Résidents à
l'Étranger

Réaffirmant son engagement envers la diaspora tunisienne, acteur clé du développement de l'économie nationale, la BNA a poursuivi le déploiement d'une stratégie de proximité au bénéfice des Tunisiens Résidents à l'Étranger.



Cette orientation s'est traduite par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement structuré, combinant une offre diversifiée de produits et de services personnalisés et de l'expertise de conseillers spécialisés, afin de répondre d'une manière ciblée à leurs besoins spécifiques.

Ce dispositif d'accompagnement a été concrétisé à travers diverses initiatives notamment:

- La signature d'un mémorandum d'entente stratégique, avec l'Office des Tunisiens à l'Étranger, visant le déploiement de solutions bancaires sur mesure. Ce partenariat prévoit notamment la conception de packs personnalisés, la fluidification des parcours digitaux et la mise en place de mécanismes de financement innovants, en particulier au profit des secteurs de l'immobilier et de l'agriculture.
- Le renforcement de l'accompagnement de proximité à l'étranger à travers une participation active au salon tunisien de l'immobilier et du financement bancaire « Maskan Expo », organisé à Paris, afin de consolider sa relation de proximité avec les TRE et de répondre à leurs attentes en matière d'acquisition immobilière en Tunisie.
- Une implication active dans le "Diaspora Month 2025" réaffirmant le rôle de la BNA en tant qu'acteur de référence en mobilisant son expertise afin de transformer la période estivale en un véritable levier d'opportunités économiques et d'investissements. Diverses actions ont été effectuées:
 - La participation à la 2ème édition du Tunisia Global Forum (TGF) visant l'accompagnement des initiatives à fort impact, et la promotion de la dynamique d'investissement et d'innovation inclusive portée par les talents tunisiens à l'échelle internationale.
 - La présence aux rencontres régionales ayant pour objectif de valoriser le potentiel d'investissement régional, consolidant ainsi le rôle de la diaspora dans une économie diversifiée et innovante.

Modernisation et renforcement du réseau d'agences

Modernisation du réseau d'agences

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation de ses agences, la BNA a poursuivi la rénovation de son réseau en alliant aménagement des espaces et déploiement de sa nouvelle charte architecturale pour affirmer son identité visuelle, touchant notamment les agences de Nabeul 2, Monastir, Téboursouk et Skhira.



Cette dynamique s'est accompagnée d'un renforcement de la présence régionale de la Banque au Centre Ouest du pays et ce, par l'inauguration de sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid, illustrant la volonté de la banque de soutenir le développement local.

Au-delà des services bancaires classiques, cette Direction Régionale offre un suivi rapproché, des conseils personnalisés et une expertise dédiée afin de soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de croissance et d'investissement.

MONÉTIQUE

Développement de l'activité monétique

L'exercice 2025 a été caractérisé par la mise en œuvre de plusieurs projets, orientés vers la modernisation de l'infrastructure monétique, le renforcement de la sécurité nationale en matière de paiements et l'amélioration de la performance opérationnelle de la Banque.

Ces projets s'articulent autour des axes suivants :

- La digitalisation des paiements publics (paiement en ligne TUC & Vignette): En 2025, la BNA a contribué activement au déploiement d'une plateforme de paiement en ligne dédiée au Ministère des Finances, renforçant ainsi l'accessibilité et l'efficacité des transactions au profit des usagers.
- L'optimisation du cycle de compensation : La réduction du cycle de compensation monétique a permis d'accélérer le dénouement des flux interbancaires et d'optimiser la gestion de la liquidité, contribuant ainsi à une plus grande efficacité du système de paiement.

Développement de l'activité monétique

■ La participation au Projet Schéma National White EMV : La Banque a participé aux commissions d'études interbancaires organisées dans le cadre des travaux préparatoires au projet initié par la BCT relatif au lancement de la carte nationale interbancaire « White » et visant le renforcement de la sécurité des transactions.

■ Le lancement d'une offre monétique intégrée destinée aux commerçants affiliés, reposant sur l'implémentation d'interfaces interconnectés entre les TPE et les systèmes de caisse afin de dynamiser l'activité monétique.

MOYENS DE PAIEMENT

Développement des moyens de paiement

L'exercice 2025 a été marqué par une transformation structurelle majeure des moyens de paiement, sous l'effet de l'entrée en vigueur de la loi 2024/41 relative au chèque.

Différents projets ont été menés notamment :

■ Le déploiement du module Scan Effets à Distance chez les entreprises. Ce dispositif permet aux clients de procéder à la numérisation et à la transmission électronique des effets commerciaux locaux, sans nécessité de déplacement physique vers les agences, permettant ainsi une amélioration significative de l'expérience client ;

■ La mise en œuvre de loi 2024/41 suite au démarrage de de la Plateforme Electronique des Chèques (TuniChèque)

— DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

Au cours de l'année 2025, la BNA a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route relative au système d'information. Les différents projets ont été orientés vers le développement des services digitaux, la modernisation des processus et l'amélioration continue de la gestion des risques, tout en assurant la conformité réglementaire:

- Le déploiement de la plateforme BNA H24, une plateforme digitale conçue pour simplifier et renforcer l'expérience client. Cette plateforme marque une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation de la Banque, en assurant accès continu aux services destinés au segment Retail.
- La refonte du système de gestion des garanties « SAGA » dans une démarche d'optimisation des processus de traitement et de suivi des garanties bancaires ;
- La migration vers la norme internationale SWIFT ISO 20022 (MX) dans les délais impartis, garantissant la continuité des opérations internationales et la conformité aux standards internationaux ;
- Le déploiement du workflow « Étude & Décision Corporate » permettant une structuration et une standardisation du traitement des dossiers Corporate, une amélioration de la traçabilité des décisions, la réduction des délais de traitement et une meilleure coordination entre les intervenants ;
- La poursuite des travaux relatifs à la mise en place d'un Système d'Information Décisionnel, avec le déploiement de « l'Operational Data Store (ODS) » et la création d'un Datawarehouse, renforçant ainsi la capacité de pilotage de la Banque

09

**RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
ET ENVIRONNEMENTALE**

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

La BNA inscrit la responsabilité sociétale au cœur de ses engagements, en faisant des enjeux environnementaux et sociaux de véritables leviers de création de valeur durable et de solidarité.

En 2025, la Banque a consolidé son rôle d'acteur de proximité et de partenaire institutionnel engagé, à travers la mise en œuvre d'actions structurantes dans les domaines du développement régional, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la culture et de la solidarité.

ENTREPRENEURIAT AGRICOLE

Acteur de référence du financement agricole, la BNA s'est engagée pour stimuler l'entrepreneuriat agricole et soutenir les initiatives créatrices de valeur sur l'ensemble du territoire, affirmant ainsi son engagement sociétal en faveur d'une agriculture durable et d'un développement régional inclusif et ce, comme en témoignent les nombreuses initiatives agricoles qu'elle a accompagnées toute au long de l'année 2025 notamment :

Salon International de l'Agriculture de Sidi Bouzid - SIAD

La BNA a participé à la 1ère édition des Journées Internationales de l'Agriculture de Sidi Bouzid (SIAD). Cet événement d'envergure, réunissant de nombreux acteurs et bailleurs de fonds, vise à promouvoir l'investissement, les nouvelles technologies et les partenariats du secteur.

INNOV AGRI & WATER Expo à Gabès

La BNA a marqué sa présence à la 1ère édition du Salon des Innovations Agricoles et des Technologies Hydriques « INNOV AGRI WATER EXPO », tenu à Gabes. Cet événement vise à promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'agriculture durable et la gestion des ressources hydriques et de renforcer la résilience du secteur face aux défis climatiques.

AGRINOV 2025 à Hammamet

La BNA a assuré une présence active à la conférence AGRINOV 2025, un rendez-vous dédié aux innovations et technologies appliquées au service d'une agriculture durable. Cet événement a réuni des experts du secteur afin d'échanger autour des solutions innovantes face aux enjeux climatiques et aux défis du secteur agricole.

IRRIMED 2025 – Salon de l’Eau, irrigation & énergie

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources hydriques et les défis croissants liés aux changements climatiques, la BNA a participé au Forum et Salon de l’Eau, de l’Irrigation et de l’Energie. Cet événement a réuni des experts et des professionnels des secteurs de l’eau, de l’irrigation et de l’énergie, afin d’échanger sur les meilleures pratiques pour une gestion durable des ressources hydriques et le développement d’une production énergétique propre.

ÉDUCATION

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Banque réaffirme son engagement en faveur de l’éducation à travers la mise en œuvre d’initiatives ciblées pour lutter contre l’abandon scolaire et garantir l’accès à un enseignement de qualité.



La Banque favorise l’épanouissement des jeunes générations et contribue au développement social durable, affirmant son rôle de partenaire engagé au service de la société.

Transport des écoliers dans les zones rurales

Afin de soutenir l’éducation en milieu rural et lutter contre l’abandon scolaire, la BNA a pris en charge les frais de transport scolaires au profit des élèves issus de gouvernorats défavorisés dans le cadre du programme FATMA, facilitant ainsi leur accès régulier à l’école et contribuant au développement local.

Participation au Salon International du Livre de Tunis

La BNA a marqué une présence active au Salon International du Livre de Tunis 2025 en soutenant une initiative destinée à favoriser l’égalité des chances dans l’accès au savoir. Cette action a permis à plus de 3 000 élèves issus de régions défavorisées de bénéficier de ressources pédagogiques de qualité contribuant ainsi à encourager la pratique de la lecture et à favoriser leurs parcours d’apprentissage.

Partenariat solidaire au service de la réussite scolaire

Dans le cadre de son partenariat avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS), la BNA a renforcé ses initiatives en faveur de l'égalité des chances en contribuant à l'acquisition et à la distribution de fournitures scolaires au profit des enfants nécessitant un appui éducatif.

A travers cette action, la banque affirme sa volonté d'investir dans le capital humain et de soutenir la jeunesse tunisienne dans son parcours éducatif.

————— SANTÉ

Par son soutien aux établissements hospitaliers, la Banque participe activement au renforcement du système de santé national, favorisant un accès équitable aux soins et contribuant à réduire les inégalités entre les régions.

Plusieurs initiatives ont été engagées en 2025 notamment :

- La modernisation d'infrastructures sanitaires publiques à travers l'acquisition et l'installation de mammographes à Tataouine et Douar Hicher en collaboration avec le Ministère de la Santé et l'Association NOURANE. Cette initiative vise à réduire les inégalités territoriales et à favoriser le dépistage précoce du cancer du sein.
- La promotion du savoir médical via le partage des connaissances et la sensibilisation dans le domaine de la santé lors d'événements scientifiques majeurs, tels que le Congrès International de Médecine et Sciences du Sport (CMSS), le 13^e Congrès Panafricain de Médecine Militaire, les 13^e Journées Pharmaceutiques CROPS, le Congrès de l'Amicale des Urologues de Sfax, ainsi que la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

————— CULTURE ET ANCRAGE TERRITORIAL

Convaincue que la culture constitue un moteur de développement durable, de dialogue et de cohésion sociale, la BNA agit activement en faveur du patrimoine et de la création artistique, contribuant ainsi au rayonnement culturel.

En 2025, cette vision s'est traduite par l'accompagnement d'événements emblématiques qui célèbrent la richesse et la diversité culturelle de la Tunisie essentiellement :

- Le soutien au Festival international de cinéma environnemental.
- La Participation active aux festivals valorisant les richesses régionales, tels que le Festival de la grenade de Testour, le Festival de l'huile d'olive de Teboursouk, ainsi que les festivals de la Pistache de Majel Bel Abbès et de la Pomme d'or de Sbiba.

Par son soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales, la BNA contribue activement à la valorisation de l'identité culturelle nationale et au rayonnement des terroirs affirmant ainsi son rôle d'acteur citoyen engagé, attaché à la diversité culturelle et au développement harmonieux des régions.

VIE ÉTUDIANTINE

Convaincue que le dynamisme des étudiants représente un moteur essentiel pour le développement de la Tunisie, la BNA s'engage activement à soutenir la jeunesse universitaire visant à assurer l'épanouissement et la réussite des étudiants et à préparer les talents de demain.

Dans ce cadre, la Banque agit concrètement pour améliorer leur quotidien et accompagner leur insertion dans le monde professionnel et ce à travers :

- Le projet « GREEN UMA » : En partenariat avec la Chaire UNESCO de l'Université de La Manouba, la BNA a lancé ce projet afin d'accompagner la création de clubs Développement Durable au sein des établissements de l'UMA et à mobiliser l'énergie créative des étudiants tunisiens. Cette initiative ambitieuse encourage les étudiants tunisiens à mobiliser leur créativité et leur engagement pour devenir des acteurs clés d'un modèle sociétal inclusif et respectueux de l'environnement.
- La Participation aux journées d'information destinées aux étudiants des écoles d'agronomie sur les thèmes : "Mécanisme de financement d'un projet agricole" et "Missions de la BNA et les prestations en faveur des agriculteurs".

10

**CONTRÔLE INTERNE
ET GESTION DES RISQUES**

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ FINANCIÈRE

L'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue de transformation du dispositif de conformité de la Banque à travers la consolidation des procédures, la montée en compétences des équipes via des actions de formation ciblées et la coordination renforcée avec les autorités nationales. Ces initiatives ont permis d'ancrer une culture de vigilance et d'améliorer la fiabilité des données clients, positionnant ainsi la Banque comme un acteur clé, engagé et proactif dans le dispositif national LAB/FT.

Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre notamment :

- La Conduite de la campagne de contrôle et de fiabilisation des KYC : le déploiement de cette campagne a permis à la banque d'atteindre des résultats remarquables en matière de conformité et de gestion des risques. Grâce à la mobilisation et à la coordination des équipes, cette campagne a permis d'améliorer d'une manière significative la qualité et l'exhaustivité des informations clients, de renforcer les processus de détection et de filtrage et de diffuser une culture de vigilance au sein du réseau, illustrant ainsi l'engagement constant de la Banque d'assurer une gestion rigoureuse de ses relations clients.
- La collaboration avec les autorités en matière de gestion FATCA : la BNA a renforcé sa collaboration avec les autorités nationales dans le cadre de la gestion FATCA. Cette démarche vise à garantir la conformité de la Banque en assurant la transparence et la fiabilité dans la sécurité des informations financières des clients.
- La Participation aux projets sectoriels suivants :
 - Dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la BNA a été désignée en tant que modérateur de l'atelier consacré à l'évaluation des facteurs de risques. Lors de cette participation, la Banque a confirmé son rôle actif, en apportant son expertise méthodologique pour contribuer d'une manière significative à l'élaboration d'une cartographie des risques géographiques.
 - La solution sectorielle RegVision® : En tant que banque pilote, la BNA a accompagné les travaux de conception et de développement de la Solution sectorielle RegVision® en collaboration avec un cabinet externe et sous l'égide du Conseil Bancaire et Financier pour cartographier les risques de non-conformité pour l'ensemble du secteur bancaire.
- La formation et le développement des compétences : La BNA investit dans la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs, renforçant ainsi la culture de conformité en matière de LAB/FT. En combinant formations internes et externes, la Banque assure une appropriation homogène des exigences réglementaires et prépare ses équipes à relever efficacement les défis des risques émergents et de l'évolution des métiers bancaires.

GESTION DES RISQUES

Dans le cadre du renforcement continu de sa gouvernance, la BNA poursuit la consolidation son dispositif de gestion des risques, en veillant à son alignement avec les exigences réglementaires et prudentielles en vigueur.

Risques Opérationnels

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions destinées à consolider la résilience de la Banque et à renforcer sa sécurité face aux différentes menaces.

Les travaux réalisés se sont articulés autour des axes suivants :

■ **La Cartographie des Risques** : La poursuite du processus d'identification et d'évaluation des risques opérationnels au sein de plusieurs entités, accompagnée de la définition et la mise en place, en coordination avec les métiers, des mesures correctives visant à renforcer les dispositifs de contrôle et à réduire l'exposition aux risques significatifs pour plusieurs directions clés.

■ **Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)** : Une attention particulière a été accordée au renforcement du dispositif de continuité d'activité à travers le lancement du projet « Revue et actualisation du plan de continuité d'activité (PCA) ». Des ateliers ont été organisés afin d'élaborer et de mettre à jour l'Analyse d'Impact sur l'Activité. Cette démarche vise à identifier les processus critiques ainsi que les applicatifs et les moyens nécessaires à la poursuite des opérations dans des conditions optimales.

■ **La quantification du risque opérationnel**: la conduite d'une étude d'impact complétée de simulations à la suite de la publication de la Circulaire BCT n°2025-08 instituant la méthodologie Standardised Measurement Approach (SMA). Ces travaux, ont permis d'évaluer les nouvelles exigences en fonds propres et les actifs pondérés par le risque.

■ **La veille et la gestion des cyberincidents** : La veille continue sur les innovations technologiques et les vulnérabilités émergentes en matière de cyberincidents, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par le CERT Bancaire et l'ANCS, outre l'exploitation de la plateforme MISP pour le partage et l'échange d'informations relatives aux menaces cyber, contribuent au renforcement du dispositif de cybersécurité de la Banque ;

■ **La Sensibilisation et la Formation** : l'organisation de sessions de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs accompagné de campagnes spécifiques relatives aux risques de phishing et de fraude liées à la carte bancaire visent à renforcer la culture de sécurité du système d'information et de vigilance des collaborateurs;

■ **Le suivi du plan d'action de la mission d'audit SWIFT-CSP** : l'attestation de sécurité 2025 a été approuvée par la société SWIFT, confirmant ainsi la conformité de la BNA aux exigences du programme SWIFT-Customer Security Programme (CSP) 2025.

■ **Le Reporting BCT** : l'élaboration et la transmission à la BCT des reporting réglementaires, incluant en particulier les statistiques sur incidents et pertes opérationnels au titre de l'exercice précédent. Ce volet inclut également la Politique d'Appétence pour le Risque Opérationnel et la Politique de Management des Risques Opérationnels, conformément aux exigences de la Circulaire BCT 2021-05.

Risque de Crédit

Courant l'année 2025, différents travaux ont été menés pour une optimisation de la gestion du risque de crédits notamment :

- L'évaluation de la performance du modèle du Système d'Alerte Précoce visant à examiner la stabilité du modèle dans la prédiction de l'état de risque des relations et à proposer des travaux de calibrage et d'ajustement le cas échéant.
- L'actualisation de la politique de financement dans le cadre de la continuité des évolutions du cadre de bonne gouvernance et de gestion des risques et de l'alignement des actions sur les objectifs stratégiques de la Banque ;
- L'élaboration de la politique des garanties dans une démarche de renforcement de la bonne gouvernance et conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- La poursuite des travaux d'évaluation de la performance du modèle de notation appliqué au segment « corporate » pour s'assurer du maintien de la performance et de la fiabilité du modèle. L'ensemble des analyses réalisées ont permis de confirmer la robustesse du modèle et sa conformité aux exigences réglementaires en vigueur ;
- La Conduite des ateliers du projet de transition vers les normes IFRS9 avec l'assistance d'un cabinet externe pour l'établissement d'un modèle de dépréciations des Actifs ;
- La Participation active de la Banque, en tant qu'organe permanent, du projet « Gouvernance des données » dans le cadre de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2025-08 visant à renforcer la stabilité du système financier, la gouvernance interne et la conformité aux normes internationales ;

RAPPORT ANNUEL 2025

11

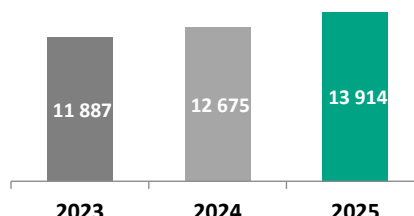
LA BNA EN CHIFFRES

RESSOURCES

DEPOTS

A fin 2025, les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré une nette progression de 9,8 % (+1.239 MD), totalisant 13.914 MD contre 12.675 MD au 31.12.2024.

Dépôts de la clientèle (en MD)



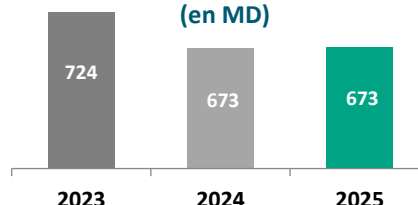
Cette évolution a résulté essentiellement :

- d'une progression de 16,8 % (+725 MD) des Dépôts à Vue et Autres Sommes dues à la clientèle pour atteindre un encours de 5.034 MD ;
- d'une hausse de 9,0 % (+389 MD) des dépôts d'épargne, totalisant 4.696 MD ;
- et d'un accroissement de 3,1% (+125 MD) des dépôts à terme, pour s'établir à 4.184 MD.

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est maintenu à 673 MD au 31.12.2025.

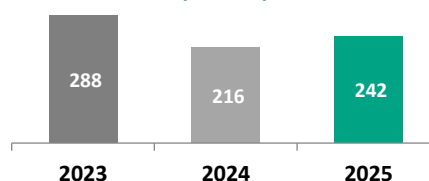
Emprunts et Ressources Spéciales (en MD)



EMPRUNTS OBLIGATAIRES

L'encours brut des emprunts obligataires émis a totalisé 242 MD au titre de l'exercice 2025 contre 216 MD à fin 2024, suite à l'émission d'un emprunt obligataire de 100 MD.

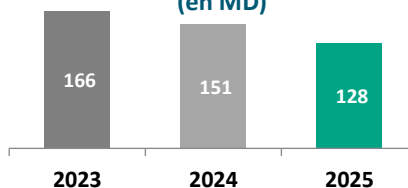
Emprunts Obligataires (en MD)



RESSOURCES EXTERIEURES

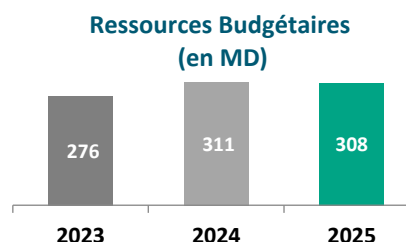
Les ressources extérieures ont enregistré une baisse de 15,1% revenant de 151 MD en 2024 à 128 MD au 31.12.2025.

Ressources Extérieures (en MD)



■ **RESSOURCES BUDGETAIRES**

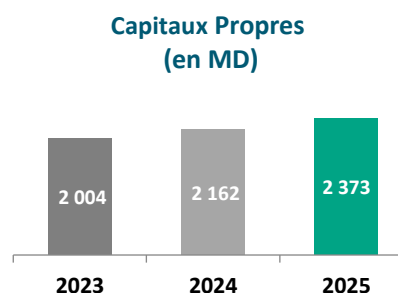
Les ressources budgétaires se sont établies à 308 MD au 31.12.2025 contre 311 MD à fin 2024.



— **CAPITAUX PROPRES**

Le volume des capitaux propres de la BNA, avant affectation du résultat de l'exercice, s'est inscrit en hausse de 9,8% atteignant 2.373 MD au 31.12.2025 contre 2.162 MD en 2024.

La consolidation des fonds propres a permis à la banque durant ces derniers exercices d'afficher un ratio de solvabilité et un Tier-One nettement supérieurs aux normes prudentielles.



	Seuil réglementaire	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité	10%	21,45%	23,88%	22,13%
Tier One	7%	17,78%	20,73%	19,07%

■ **RACHAT D' ACTIONS**

- Le rachat d'actions propres est matérialisé au niveau de la BNA par un contrat de régulation mis en place à partir du 22/11/2021.
-
- Cadre juridique :
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2021 a autorisé le Conseil d'Administration de la Banque Nationale Agricole à acheter et à revendre ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché, conformément à l'article 19 de la loi-94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 Août 1999 et au règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne.
- La décision du conseil d'administration du 27 Août 2021.
- L'AGO du 29 Avril 2022 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 29 Mai 2023 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 30 Avril 2024 a renouvelé l'autorisation de rachat.
- L'AGO du 30 Avril 2025 a renouvelé l'autorisation de rachat.

Situation des actions propres

En 2025, aucune opération de rachat d'actions n'a été réalisée sur le titre BNA. Ceci étant, dans le cadre du dénouement d'anciennes opérations d'augmentation de capital, des droits rompus ont été acquis pour un montant de 31 MD. Ces droits ont été convertis en 3.324 actions, portant ainsi le nombre total d'actions propres de 531.961 actions au 31/12/2024 à 535.285 actions au 31/12/2025.

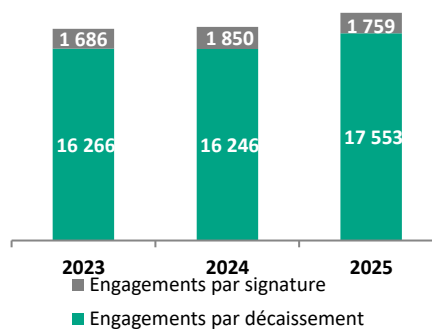
EMPLOIS

ENGAGEMENTS

Au titre de l'exercice 2025, l'encours des engagements bruts par décaissement de la BNA s'est établi à 17.553 MD au 31.12.2025 contre 16.246 MD à fin 2024.

L'encours des engagements par signature s'est établi à 1.759 MD en 2025 contre 1.850 MD à fin 2024.

Engagements Bruts (en MD)



■ DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS

✓ Financement de la production agricole

L'encours brut des engagements agricoles s'est situé à 1.375 MD au 31.12.2025 contre 1.290 MD une année auparavant, soit une hausse de 6,7%.

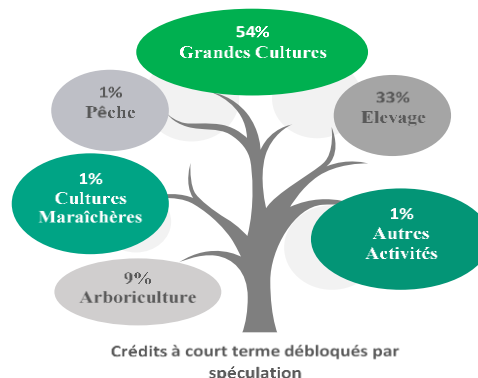
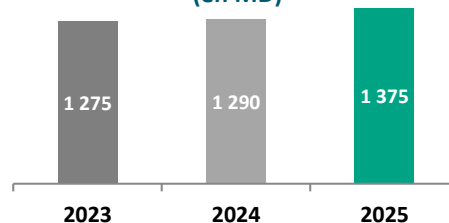
En matière de financement de la campagne agricole, les débloquages de crédits à court terme ont totalisé 321 MD au 31.12.2025.

Ces crédits ont accaparé 90% du montant débloqué et ont servi à financer différentes spéculations : 54% des crédits de cultures saisonnières ont été alloués aux grandes cultures, 33% à l'élevage, 9% à l'arboriculture et 1% aux cultures maraîchères.

Les concours destinés au financement des investissements à moyen et long terme ont totalisé 34 MD à fin 2025.

Ainsi, le volume global des débloquages des crédits à la production agricole s'est situé à 355 MD au titre de l'exercice 2025 contre 194 MD en 2024, soit une progression de 83%.

Engagements Agricoles (en MD)



✓ Crédits Commerciaux, Industriels et de Services

L'encours brut des engagements commerciaux et industriels par décaissement a totalisé 16.177 MD au 31.12.2025 contre 14.956 MD en 2024.

PORTEFEUILLE TITRES

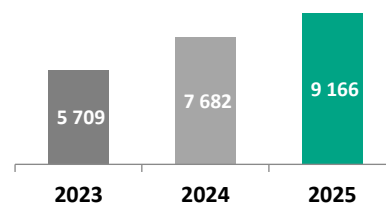
■ PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'encours brut du portefeuille titres commercial a atteint 225 MD au 31.12.2025 contre 232 MD à fin 2024.

■ PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'encours brut du portefeuille d'investissement s'est établi à 9.166 MD à fin 2025 contre 7.682 MD une année auparavant, enregistrant une hausse de 19,3%.

Portefeuille d'investissement
(en MD)



✓ Titres de participation

En 2025, la valeur brute du portefeuille titres de participation s'est située à 272 MD contre 253 MD année auparavant.

✓ Titres participatifs

A fin 2025, les titres participatifs de la BNA se sont établis à une valeur brute de 40 MD contre 75 MD en 2024.

✓ Bons de Trésor Assimilables d'investissement

La valeur brute des BTA s'est inscrite en hausse de 26,1% atteignant 6.999 MD au 31.12.2025, résultant essentiellement de la conversion d'une partie des engagements de l'Office des Céréales en Bons du Trésor Assimilables.

✓ Fonds gérés

L'encours brut des fonds gérés a enregistré une progression de 12,3%, totalisant 637 MD en 2025 contre 567 MD au titre de l'année 2024.

RÉSULTATS DE LA BANQUE

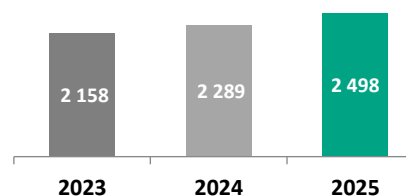
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2025, les produits d'exploitation bancaire ont atteint 2.498 MD au 31.12.2025 contre 2.289 MD en 2024, enregistrant une progression de 9,1%.

Cette évolution a résulté principalement :

- d'une progression de 213 MD des revenus du portefeuille d'investissement atteignant 713 MD ;
- d'une hausse de 8,7% (+14 MD) des commissions en produits totalisant 177 MD ;
- et d'une baisse de 0,7% (-11 MD) des intérêts sur les opérations de crédits à la clientèle, totalisant 1.530 MD.

Produits d'exploitation bancaire
(en MD)



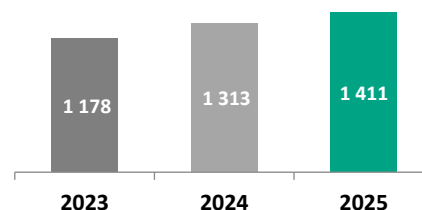
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le volume des charges d'exploitation s'est situé à 1.411 MD au 31.12.2025 contre 1.313 MD en 2024, soit une hausse de 7,4%.

Cette évolution provient essentiellement :

- d'un accroissement de 152 MD des intérêts servis sur les opérations de trésorerie;
- et d'une baisse de 51 MD des intérêts servis sur les dépôts de la clientèle.

Charges d'exploitation bancaire
(en MD)



PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque s'est établi 1.087 MD en 2025 contre 976 MD au 31.12.2024, soit une nette progression de 11,4%.

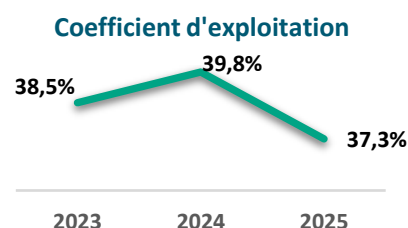
CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le volume des charges de fonctionnement a totalisé 393 MD au 31.12.2025 contre 373 MD en 2024, soit une augmentation de 5,1%.

Cette évolution a résulté principalement d'une hausse de 17,9% des charges générales d'exploitation totalisant 118 MD à fin 2025 contre 100 MD en 2024.

Quant aux charges du personnel, elles se sont établies à 275 MD au 31.12.2025 contre 273 MD à fin 2024, soit une hausse de 0,5%.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation s'est situé à 37,3% au 31.12.2025 contre 39,8% en 2024.



Dotations nettes aux provisions

En 2025, les dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances ont totalisé 196 MD contre 217 MD une année auparavant.

Quant aux dotations nettes aux provisions sur le portefeuille d'investissement, elles ont enregistré une perte de 14 MD au 31.12.2025 contre un gain de 15 MD à fin 2024.

RÉSULTATS

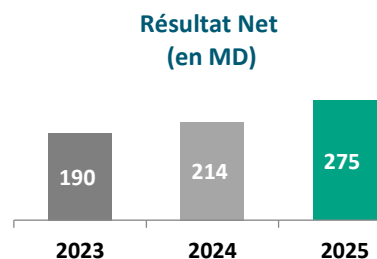
✓ Affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, les sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

✓ **Résultat Net au 31.12.2025**

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net s'est établi à 275 MD contre 214 MD à fin 2024, soit une progression de 28,5%.



INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI'S)

ACTIVITÉ

U : MD	2021	2022	2023	2024	2025
Total Bilan	16 909	19 307	20 469	22 459	25 040
Dépôts de la clientèle	9 858	11 023	11 887	12 675	13 914
DAV et autres sommes	3 431	3 685	3 973	4 307	5 034
Epargne	3 340	3 615	3 923	4 307	4 696
DAT	3 087	3 723	3 991	4 061	4 184
Emprunts et ressources spéciales	653	731	724	673	673
Portefeuille Titres Commercial et d'Investissement	3 231	4 674	5 918	8 034	9 566
Encours des crédits Bruts à la clientèle	14 816	15 922	16 266	16 246	17 553
Provisions	1 430	1 457	1 710	1 882	2 027
Encours des crédits nets à la clientèle	12 845	13 830	13 793	13 452	14 536

RÉSULTAT

U : MD	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'Affaires	1 561	1 798	2 158	2 289	2 498
PNB	850	890	980	976	1 087
Charges Opératoires	349	357	377	388	406
Résultat Net	163	159	190	214	275

CAPITAUX PROPRES

U : MD	2021	2022	2023	2024	2025
Capital	320	320	320	320	320
Réserves	1 233	1 346	1 455	1 588	1 740
Dotation Etat	43	43	43	43	43
Résultat de la Période	163	159	190	214	275
Total Capitaux Propres	1 758	1 864	2 004	2 162	2 373

RISQUE

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux Créances Classées (hors FB)	15,63%	15,78%	19,49%	21,06%	20,12%
Taux de couverture (hors FB)	69,85%	67,40%	64,81%	59,89%(*)	62,97%

(*) Révision de la méthode de calcul du taux de couverture suite aux recommandations de la BCT. Pour des raisons de comparabilité, le ratio de couverture (hors FB) s'élève à 55,34% en 2023.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité	19,91%	19,75%	21,45%	23,88%	22,13%
Tier One	15,88%	15,62%	17,78%	20,73%	19,07%

12

PERSPECTIVES D'AVENIR

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2026 constitue une étape charnière dans la dynamique de transformation et de consolidation engagée par la BNA et ce à travers la mise en œuvre de son Plan Stratégique 2026-2030.

Cette stratégie traduit l'ambition de la banque de renforcer durablement son positionnement en tant qu'acteur financier national de référence conjuguant résilience, innovation et engagement au service du développement économique, avec une priorité particulière portée au secteur agricole.

Dans cette perspective, le Plan Stratégique 2026-2030 s'articule autour de cinq piliers majeurs :

- **Expérience client et développement commercial** : Améliorer l'expérience client et stimuler une croissance commerciale durable et ciblée sur l'ensemble des segments.
- **Résilience et conformité** : Renforcer la résilience de la Banque et assurer une conformité stricte avec les exigences réglementaires et prudentielles.
- **Capital humain et ressources** : Développer le capital humain comme levier essentiel de la performance, en anticipant les besoins et en valorisant les compétences.
- **Performance et pilotage** : Moderniser les dispositifs et les outils de pilotage, optimiser les performances à l'échelle de la Banque et du Groupe, et aligner les objectifs individuels et collectifs avec la stratégie.
- **Data, systèmes d'information et organisation** : Placer la donnée, les systèmes d'information, la digitalisation et l'organisation au service des clients et des métiers, pour renforcer l'agilité et l'efficacité de la Banque.

Ainsi, grâce à la mise en œuvre progressive de son plan stratégique, la BNA aborde l'exercice 2026 avec une vision claire et un pilotage structuré, en promouvant une culture de performance, de responsabilisation managériale, d'agilité organisationnelle et de pilotage par les résultats, au service d'une création de valeur durable.

13

**ÉTATS FINANCIERS
INDIVIDUELS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

13

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	304 256	439 101	(134 845)	(30,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	9 134	28 158	(19 024)	(67,6%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	14 536 163	13 452 195	1 083 968	8,1%
a- Comptes débiteurs		3 600 544	2 645 567	954 977	36,1%
b- Autres concours à la clientèle		10 447 486	10 314 018	133 468	1,3%
c- Crédits sur ressources spéciales		367 165	370 992	(3 827)	(1,0%)
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		120 968	121 618	(650)	(0,5%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	215 958	222 065	(6 107)	(2,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	9 349 751	7 812 414	1 537 337	19,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	145 149	143 678	1 471	1,0%
AC7 - Autres actifs	4.7	479 097	361 469	117 628	32,5%
Total des actifs		25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	13 913 911	12 674 833	1 239 078	9,8%
a- Dépôts à vue		4 283 379	3 328 959	954 420	28,7%
b- Autres dépôts et avoirs		9 630 532	9 345 874	284 658	3,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	673 310	673 123	187	0,0%
a- Emprunts matérialisés		246 802	224 159	22 643	10,1%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		426 508	448 964	(22 456)	(5,0%)
PA5 - Autres passifs	4.12	1 024 272	871 483	152 789	17,5%
Total des passifs		22 666 605	20 297 500	2 369 105	11,7%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 739 659	1 588 208	151 451	9,5%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 955)	(4 343)	(612)	(14,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	557	(39 940)	40 497	101,4%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	274 544	254 557	19 987	7,9%
Total des Capitaux propres		2 372 903	2 161 580	211 323	9,8%
Total des capitaux propres et passifs		25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 124 862	1 281 276	(156 414)	(12,2%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
b- En faveur de la clientèle		771 501	805 873	(34 372)	(4,3%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	416 600	579 834	(163 234)	(28,2%)
Débiteurs par accréditifs export devises		8 558	38 707	(30 149)	(77,9%)
Débiteurs par accréditifs import devises		408 042	541 127	(133 085)	(24,6%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%
Total des passifs éventuels		7 168 462	6 677 220	491 242	7,4%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	570 462	464 354	106 108	22,9%
Crédits notifiés non utilisés		570 462	464 354	106 108	22,9%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	832	832	-	-
a- Participations non libérées		832	832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		571 294	465 186	106 108	22,8%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%
Total des engagements reçus		10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 565 604	1 579 252	(13 648)	(0,9%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
b- Opérations avec la clientèle		1 530 480	1 541 027	(10 547)	(0,7%)
c- Autres intérêts et revenus assimilés		30 018	30 142	(124)	(0,4%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	177 125	163 013	14 112	8,7%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	42 062	46 992	(4 930)	(10,5%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	712 906	499 905	213 001	42,6%
Total produits d'exploitation bancaire		2 497 697	2 289 162	208 535	9,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 402 769)	(1 308 081)	(94 688)	7,2%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(571 329)	(419 300)	(152 029)	36,3%
b- Opérations avec la clientèle		(804 021)	(854 542)	50 521	(5,9%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(26 761)	(33 459)	6 698	(20,0%)
d- Autres intérêts et charges		(658)	(780)	122	(15,6%)
CH2 - Commissions encourues		(7 835)	(5 075)	(2 760)	54,4%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 410 604)	(1 313 156)	(97 448)	7,4%
Produit Net Bancaire		1 087 093	976 006	111 087	11,4%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(196 217)	(216 616)	20 399	(9,4%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(13 978)	15 046	(29 024)	192,9%
PR7 - Autres produits d'exploitation		965	979	(14)	(1,4%)
CH6 - Frais de personnel	6.8	(274 716)	(273 467)	(1 249)	0,5%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(117 866)	(99 975)	(17 891)	17,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 135)	(14 593)	1 458	(10,0%)
Résultat d'exploitation		472 146	387 380	84 766	21,9%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(8 425)	(339)	(8 086)	2385,3%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(171 940)	(120 440)	(51 500)	42,8%
Résultat des activités ordinaires		291 781	266 601	25 180	9,4%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	6.11	(17 237)	(12 044)	(5 193)	43,1%
Résultat net de l'exercice		274 544	254 557	19 987	7,9%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	(40 975)	40 975	(100,0%)
Résultat après modification comptable		274 544	213 582	60 962	28,5%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 776 844	2 047 822	(270 978)	(13,2%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 371 752)	(1 273 265)	(98 487)	(7,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 000	50 211	(48 211)	(96,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 349 389)	(131 924)	(1 217 465)	(922,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 215 354	750 202	465 152	62,0%
Titres de placement		(1 216)	(1 003)	(213)	(21,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(310 922)	(260 475)	(50 447)	(19,4%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(121 392)	(130 694)	9 302	7,1%
Impôt sur les bénéfices		(131 484)	(106 535)	(24 949)	(23,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(291 957)	944 339	(1 236 296)	(130,9%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		716 912	463 416	253 496	54,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 468 401)	(1 972 928)	504 527	25,6%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 607)	(16 456)	1 849	11,2%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(766 096)	(1 525 968)	759 872	49,8%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(27)	(14)	(13)	92,9%
Emission d'emprunts		100 000	-	100 000	-
Remboursement d'emprunts		(74 714)	(71 892)	(2 822)	(3,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(22 313)	24 170	(46 483)	(192,3%)
Dividendes versés		(63 442)	(57 110)	(6 332)	(11,1%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(60 496)	(104 846)	44 350	42,3%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 118 549)	(686 475)	(432 074)	(62,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(6 496 824)	(5 378 275)	(1 118 549)	(20,8%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Volume	(%)
ACTIFS				
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	304 256	439 101	-134 845	-30,7
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	9 134	28 158	-19 024	-67,6
AC3- Créances sur la clientèle	14 536 163	13 452 194	1 083 969	8,1
a- Comptes débiteurs	3 600 544	2 645 566	954 978	36,1
b- Autres concours à la clientèle	10 447 486	10 314 019	133 467	1,3
c- Crédits sur ressources spéciales	367 165	370 991	-3 826	-1,0
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MD & 160MD	120 968	121 618	-650	-0,5
AC4- Portefeuille-titres commercial	215 958	222 065	-6 107	-2,8
AC5- Portefeuille d'investissement	9 349 751	7 812 414	1 537 337	19,7
AC6- Valeurs immobilisées	145 149	143 678	1 471	1,0
AC7- Autres actifs	479 097	361 470	117 627	32,5
TOTAL ACTIF	25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5
PASSIFS				
PA1- Banque Centrale et CCP	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4
PA3- Dépôts & avoirs de la clientèle	13 913 911	12 674 833	1 239 078	9,8
a- Dépôts à vue	4 283 379	3 328 959	954 420	28,7
b- Autres dépôts & avoirs	9 630 532	9 345 874	284 658	3,0
PA4- Emprunts et ressources spéciales	673 310	673 123	187	0,0
a- Emprunts matérialisés	246 802	224 159	22 643	10,1
c- Ressources spéciales	426 508	448 964	-22 456	-5,0
PA5- Autres passifs	1 097 872	935 483	162 389	17,4
TOTAL PASSIF	22 740 205	20 361 500	2 378 705	11,7
CAPITAUX PROPRES				
CP1- Capital social	320 000	320 000	0	0,0
CP2- Réserves	1 941 059	1 738 808	202 251	11,6
CP3- Actions propres	-4 955	-4 343	-612	
CP4- Autres capitaux propres	43 098	43 098	0	0,0
CP5- Résultats reportés	101	17	84	494,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 299 303	2 097 580	201 723	9,6
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5

14

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRÊTES AU 31 décembre 2025

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 17 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 136	160 745 680	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 463	267 315	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	5 097 786	25 488 930	7,96%
CTAMA	1 983 753	9 918 765	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	1 179 544	5 897 720	1,84%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 235 939	36 179 695	11,31%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 444 722	77 223 610	24,13%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 537 132	17 685 660	5,53%
RACHAT ACTIONS PROPRES	535 285	2 676 425	0,84%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- *Autres organismes publics

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation
- *Particuliers du secteur public : crédits logements
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres Industries	40%
BTP	40%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40%
Promotion Immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%

Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20%
Consommation_Privé	40%
Crédits logements_Public	20%
Consommation_Public	40%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du Portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le Portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le Portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2025

Courant Décembre 2025, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque à hauteur de 457,500 MDT dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.40%

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17/11/2025, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et B et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie C. Les intérêts sont calculés au taux de 9,4% et/ou TMM + 2,00% pour la catégorie A, au taux de 9,5% et/ou TMM + 2,10% pour la catégorie B et au taux de 9,55% et/ou TMM+2,15% pour la catégorie C. L'emprunt a été clôturé avec succès le 08/12/2025 pour un montant 100.000 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 6.547 mDT dont 166 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 5.643 mDT et 738 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 26.474 mDT dont 1.246 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 23.157 mDT et 2.070 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement aura lieu.

Dans le cadre de son ambitieux plan d'expansion et de modernisation, la BNA BANK a ouvert, durant l'année 2025, sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid. Cette action vise à contribuer activement à l'effort de développement régional et d'assurer une meilleure proximité avec la population locale.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 304.256 mDT au 31/12/2025 contre 439.101 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 134.845 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	80 992	66 965	14 027	20,9%
Avoirs en caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
Avoirs chez la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(678)	-	(678)	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
Intérêts à percevoir	3	21	(18)	(85,7%)
Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	304 256	439 101	(134 845)	(30,7%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2025 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2025, un ratio de liquidité de 145,67%.

	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de liquidité	145,67%	137,18%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(678)	-	-	(678)
Total	-	(678)	-	-	(678)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 9.134 mDT au 31/12/2025 contre 28.158 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 19.024 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	7 187	24 053	(16 866)	(70,1%)
Comptes courants & autres créances	7 186	24 052	(16 866)	(70,1%)
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	2 147	4 305	(2 158)	(50,1%)
Comptes courants	2	1	1	100,0%
Prêts à MLT	2 000	4 000	(2 000)	(50,0%)
Intérêts à percevoir	145	304	(159)	(52,3%)
Total brut	9 334	28 358	(19 024)	(67,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	9 134	28 158	(19 024)	(67,6%)

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	7 186	1	-	-	-	7 187
Comptes courants & autres créances	7 186	-	-	-	-	7 186
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	2	2 145	-	-	-	2 147
Comptes courants	2	-	-	-	-	2
Prêts à MLT	-	2 000	-	-	-	2 000
Intérêts à percevoir	-	145	-	-	-	145
Total au 31 décembre 2025	7 188	2 146	-	-	-	9 334
Total au 31 décembre 2024	24 052	2 306	-	2 000	-	28 358

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	7 187	7 187
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	2 147	2 147
Total brut au 31 décembre 2025	-	-	-	9 334	9 334
Total brut au 31 décembre 2024	-	-	-	28 358	28 358

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	.	-	-	(200)
Total	(200)	.	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2025 à 14.536.163 mDT contre 13.452.195 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1.083.968 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 254 414	1 167 959	86 455	7,4%
Comptes débiteurs	239 941	222 633	17 308	7,8%
Autres concours à la clientèle	613 123	541 308	71 815	13,3%
Crédits sur ressources spéciales	254 714	252 714	2 000	0,8%
Intérêts impayés et créances rattachées	157 080	155 886	1 194	0,8%
Produits constatés d'avance	(10 444)	(4 582)	(5 862)	(127,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	16 176 657	14 955 789	1 220 868	8,2%
Comptes débiteurs	3 622 925	2 655 841	967 084	36,4%
Autres concours à la clientèle	11 882 671	11 664 230	218 441	1,9%
Crédits sur ressources spéciales	108 615	115 077	(6 462)	(5,6%)
Intérêts impayés et créances rattachées	627 100	585 868	41 232	7,0%
Produits constatés d'avance	(64 654)	(65 227)	573	0,9%
Comptes courants associés	541	541	.	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	120 968	121 618	(650)	(0,5%)
Encours brut	17 552 580	16 245 907	1 306 673	8,0%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 027 214)	(1 882 272)	(144 942)	(7,7%)
Provisions sur créances classées	(1 132 575)	(1 122 275)	(10 300)	(0,9%)
Provisions additionnelles	(630 336)	(502 032)	(128 304)	(25,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(264 303)	(257 965)	(6 338)	(2,5%)
Intérêts et agios réservés	(988 662)	(910 899)	(77 763)	(8,5%)
Sur engagements agricoles	(129 342)	(129 086)	(256)	(0,2%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(859 320)	(781 813)	(77 507)	(9,9%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	.	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 016 417)	(2 793 712)	(222 705)	(8,0%)
Encours net	14 536 163	13 452 195	1 083 968	8,1%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 879	54 947
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 355	55 423
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 299	63 881
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	65 613	66 195
Total	120 968	121 618

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(1 122 275)	(89 201)	78 259	641	(1 132 575)
Provisions additionnelles	(502 032)	(158 542)	30 218	20	(630 336)
Provisions collectives	(257 965)	(6 337)	-	-	(264 303)
Total	(1 882 272)	(254 080)	108 477	661	(2 027 214)

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	179 152	-	-	17 373 428	17 552 580
Provisions sur créances à la clientèle	-	-	-	(2 027 214)	(2 027 214)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(988 662)	(988 662)
Provisions sur Comptes courants associés	-	-	-	(541)	(541)
Total au 31 décembre 2025	179 152	-	-	14 357 011	14 536 163
Total au 31 décembre 2024	170 171	-	-	13 282 024	13 452 195

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2025	31/12/2024
Créances éligibles au refinancement	112 933	4 633 373	4 746 306	4 525 452
Créances non éligibles au refinancement	500 190	7 249 298	7 749 488	7 680 086
Total	613 123	11 882 671	12 495 794	12 205 538

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2024	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2025
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 447 691	170 957	(247 743)	106 833	(131 878)	1 345 860
Total	1 447 691	170 957	(247 743)	106 833	(131 878)	1 345 860

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2025, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 22,13% et un ratio Tier One de 19,07%.

	Seuil régl.	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de solvabilité	10%	22,13%	23,88%
Tier One	7%	19,07%	20,73%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Classe 0	14 295 600	12 689 904	14 206 099	12 611 888	-	-	(2 164)	(379)
Classe 1	761 910	887 878	756 765	886 642	-	-	(5 506)	(6 562)
Total créances courantes	15 057 510	13 577 782	14 962 864	13 498 530	-	-	(7 670)	(6 941)
Classe 2	189 238	139 933	188 877	139 609	(5 597)	(4 718)	(20 317)	(19 149)
Classe 3	52 771	56 179	52 704	54 385	(16 851)	(15 097)	(4 422)	(5 215)
Classe 4	3 859 718	3 735 319	3 528 093	3 406 350	(1 784 811)	(1 647 195)	(923 869)	(792 366)
Total créances classées	4 101 727	3 931 431	3 769 674	3 600 344	(1 807 259)	(1 667 010)	(948 608)	(816 730)
Total créances en mDT	19 159 237	17 509 213	18 732 538	17 098 874	(1 807 259)	(1 667 010)	(956 277)	(823 671)
Taux des créances classées	21,41%	22,45%	20,12%	21,06%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés	57,50%	54,52%	62,97%	59,89%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2025, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 264.303 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	496 584	7,42%	6,75%	40,00%	28 152
Industries mécaniques et électriques	571 213	1,51%	2,75%	40,00%	9 744
Industries agroalimentaires	920 526	3,99%	2,75%	40,00%	24 804
Industries pharmaceutiques	7 238	0,04%	0,50%	40,00%	16
Télécom et TIC	5 596	11,48%	0,75%	40,00%	274
Autres industries	393 361	6,31%	3,50%	40,00%	15 440
BTP	279 847	2,57%	6,25%	40,00%	9 879
Tourisme	51 308	15,58%	7,75%	40,00%	4 788
Promotion immobilière	314 834	7,37%	6,75%	30,00%	13 340
Commerce	974 388	5,39%	3,25%	40,00%	33 685
Santé	17 131	10,42%	1,00%	40,00%	783
Autres services (hors commerce et santé)	300 120	7,39%	4,25%	40,00%	13 977
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	7 732 727	3,81E-08	2,50%	40,00%	77 327
Autres organismes publics	187 764	0%	6,00%	40,00%	4 758
Particuliers					
Crédits logements_Privé	231 806	3,12%	2,00%	20,00%	2 376
Consommation_Privé	556 624	4,33%	3,25%	40,00%	16 867
Crédits logements_Public	109 510	0,77%	0,50%	20,00%	279
Consommation_Public	1 080 274	1,06%	0,75%	40,00%	7 815
Total Classes 0 & 1	14 230 851				264 303

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2025, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2025 s'élève à 630.336 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 128.304 mDT par rapport au 31/12/2024 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2025 des dotations complémentaires pour un montant de 158.542 mDT et des reprises pour un montant de 30.218 mDT.

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2025 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Engagements au 31/12/2025	8 225 835	6 514 842	123 338	156 163	347 651	271 401	145 717
Garanties de l'état au 31/12/2025	7 593 818	6 514 600	123 288	148 991	284 544	271 401	82 300
Autres Garanties au 31/12/2025	226 547	-	-	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2025	89 232	-	-	-	-	-	62 172
Classe au 31/12/2025	-	-	-	1	-	-	4
Provisions au 31/12/2025	18 869	-	-	-	-	-	1 245

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 215.958 mDT au 31/12/2025 contre 222.065 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 6.107 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 225.000 mDT au 31/12/2024 à 216.600 au 31/12/2025.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2025
I- Titres de placement	5 924	1 281	576	(581)	7 200
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	663	1 103	-	-	1 766
Valeurs brutes	663	1 103	-	-	1 766
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	1 354	178	40	-	1 572
Valeurs brutes	1 394	178	-	-	1 572
Provisions	(40)	-	40	-	-
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	3 907	-	536	(581)	3 862
Valeurs brutes	4 834	-	(64)	-	4 770
Provisions	(927)	-	600	(581)	(908)
II- Titres de transactions	216 140	-	(7 382)	-	208 758
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	216 140	-	(7 382)	-	208 758
Bons du trésor	225 000	-	(8 400)	-	216 600
Créances et dettes rattachées	(8 860)	-	1 018	-	(7 842)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	222 065	1 281	(6 806)	(581)	215 958

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction. Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 9.349.751 mDT au 31/12/2025 contre 7.812.414 mDT au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2025
Valeur brute au 31/12/2025	272 397	40 000	1 123 126	94 520	637 125	119	6 998 544	9 165 831
Valeur au 1er janvier	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Acquisitions / souscriptions	4 000	-	-	22 000	80 000	-	1 447 783	1 553 783
Cessions / Remboursement	-	(35 000)	(40 377)	-	(10 005)	-	-	(85 382)
Reclassements	15 175	-	-	-	-	-	-	15 175
Créances rattachées	323	6 799	46 896	-	41 729	15	228 824	324 586
Provisions au 31 décembre 2025	(40 767)	-	-	(4 072)	(95 828)	-	-	(140 667)
Provisions au 1er janvier	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Dotations	(9 019)	-	-	(342)	(17 154)	-	-	(26 515)
Reprises	8 001	-	-	151	4 384	-	-	12 536
Valeur nette au 31/12/2025	231 953	46 799	1 170 022	90 448	583 026	134	7 227 368	9 349 751

Valeur brute au 31/12/2024	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Créances rattachées	421	6 816	48 616	.	43 918	15	157 062	256 848
Provisions au 31/12/2024	(39 749)	.	.	(3 881)	(83 058)	.	.	(126 688)
Valeur nette au 31/12/2024	213 894	81 816	1 212 119	68 639	527 990	134	5 707 823	7 812 414

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	114 991	95 816	19 175	20,0%
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	272 397	253 222	19 175	7,6%

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions	Valeur nette au 31/12/2025
SICAF Participations	99,986%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,000%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,822%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,800%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,571%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SOJET SUD	42,964%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
BNA Assurances	52,156%	98 808	-	-	98 808	-	98 808
SIMPAR	34,558%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,000%	465	-	-	465	(81)	384
AGROSERVICES	29,850%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLETS	96,047%	265	15 175	-	15 440	(8 703)	6 737
SICAV BNA	10,496%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	25,000%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,040%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,029%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,005%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,002%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 834	15 175	-	155 009	(8 788)	146 221
GENERALE DES VENTES	49,995%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,750%	9 418	-	-	9 418	(4 521)	4 897
TUNIS-RE	18,977%	28 612	-	-	28 612	-	28 612
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(4 521)	35 509
SIDCO	18,960%	3 055	-	-	3 055	(1 700)	1 355
SODIS SICAR	18,630%	5 681	-	-	5 681	(4 948)	733
MAISON DU BANQUIER	18,220%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SOJEK	17,600%	1 098	-	-	1 098	(1 098)	-
INTER-BANK SERVICES	16,890%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,760%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,000%	2 250	-	-	2 250	(291)	1 959
UNIFACTOR	12,500%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,410%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,110%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,060%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,900%	6 704	-	-	6 704	(2 205)	4 499
MONETIQUE TUNISIE	10,370%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,490%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,130%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,000%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,000%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,330%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,730%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,690%	300	-	-	300	(243)	57

SPT MED V	7,170%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,620%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,560%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,300%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,000%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,000%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,000%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,080%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,050%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	6,650%	200	-	-	200	(147)	53
SOSESIB	4,000%	200	-	-	200	(88)	112
SOTULUB	3,680%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,820%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,190%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,960%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,940%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,000%	5	-	-	5	-	5
MARE ALB	1,280%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,090%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,000%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,440%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,260%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,110%	99	-	-	99	(81)	18
TUNISIE AUTOROUTES	0,040%	434	-	-	434	(6)	428
STB	0,020%	208	-	-	208	(77)	131
CIOK	0,000%	120	-	-	120	(120)	-
LAIT BLEDI	20,000%	-	4 000	-	4 000	-	4 000
SWIFT	0,000%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	4 000	-	69 579	(19 680)	49 899
HAMMET SUD	10,000%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,190%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,760%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,800%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,000%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,210%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,000%	-	-	-	-	-	-
SODAL	69,013%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,992%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		7 781	-	-	7 781	(7 781)	-
Total général		253 222	19 175	-	272 397	(40 767)	231 629
Créances rattachées							321
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		253 222	19 175	-	272 397	(40 767)	231 953

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Rembour-sements	Moins-values / cession	Encours brut 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	143
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(400)	-	3 075	(2 893)	182
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 111)	332
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 490	(1 706)	784
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 723	(1 320)	403
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(30)	829	(538)	291
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 854)	183

Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(695)	139
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	5 439	(4 715)	724
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	17 722	(12 945)	4 777
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	11 026	(7 429)	3 597
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	3 900	(2 885)	1 015
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(4 430)	2 860
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 400	(4 698)	702
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	2 700	(1 521)	1 179
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(3 211)	2 789
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(207)	6 793
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(4 244)	4 756
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	(4 385)	-	4 115	(715)	3 400
Fonds géré 22	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(1 528)	13 472
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	(4 300)	-	15 700	(5 772)	9 928
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	(1 000)	-	24 000	(162)	23 838
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 100)	21 900
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(362)	19 638
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(702)	19 298
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(3 428)	26 572
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(3 777)	6 973
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	(2 300)	22 200
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 29	2024	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 29 BIS	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 TER	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUATER	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000

Fonds géré 29 QUINQUIES	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		730 857	(20 085)	(1 989)	637 125	(95 828)	541 297
Créances rattachées							41 729
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		730 857	(20 085)	(1 989)	637 125	(95 828)	583 026

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2025 à 95.828 mDT, soit une variation nette de 12.770 mDT par rapport au 31/12/2024, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2025, de dotations complémentaires pour un montant de 17.154 mDT et de reprises pour un montant de 4.384 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2025, une valeur brute de 347.602 mDT et des amortissements et des provisions de 202.453 mDT soit une valeur nette de 145.149 mDT contre 143.678 mDT au 31/12/2024, ce qui représente environ 0,58% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	42 028	1 891	-	-	43 919
Logiciels	41 147	1 892	-	(1 739)	41 300
Logiciels en cours	881	(1)	-	1 739	2 619
Amortissements	(38 642)	(1 730)	-	-	(40 372)
Logiciels	(38 642)	(1 730)	-	-	(40 372)
Total net (1)	3 386	161	-	-	3 547
Immobilisations corporelles	298 007	12 716	(7 040)	-	303 683
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	103 993	-	-	2 429	106 422
Agencements, aménagements et installations	76 144	149	-	9 721	86 014
Matériel de transport	6 485	-	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	79 371	2 989	(7 040)	35	75 355
Immobilisations en cours	21 024	9 578	-	(12 185)	18 417
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151

Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(156 414)	(11 405)	7 040	-	(160 779)
Constructions	(39 533)	(1 854)	-	-	(41 387)
Agencements, aménagements et installations	(47 626)	(5 002)	-	-	(52 628)
Matériel de transport	(4 301)	(717)	-	-	(5 018)
MMB et Matériel Informatique	(64 954)	(3 832)	7 040	-	(61 746)
Dépréciations	(1 302)				(1 302)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(318)	-	-	-	(318)
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	140 291	1 311			141 602
Total général (1)+(2)	143 678	1 472			145 149

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2025 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 479.097 mDT au 31/12/2025 contre 361.469 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	265 657	153 419	112 238	73,2%
Débiteurs divers	6 972	3 476	3 496	100,6%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	98 760	82 535	16 225	19,7%
Impôts exigibles - Actif	(26 326)	(30 942)	4 616	14,9%
Commissions de gestion à percevoir	36 751	33 274	3 477	10,4%
Ajustements devises actifs	63 162	2 254	60 908	2702,2%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	7 739	7 802	(63)	(0,8%)
Charges payées d'avance	67	488	(421)	(86,3%)
Comptes d'attente actifs	215	635	(420)	(66,1%)
Comptes de régularisation	5 259	25 963	(20 704)	(79,7%)
Comptes monétaires	835	814	21	2,6%

Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	89 510	38 757	50 753	131,0%
Affaires litigieuses & remises égarées	28 472	27 277	1 195	4,4%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	691	797	(106)	(13,3%)
Produits à recevoir	438	354	84	23,7%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(48 119)	(41 296)	(6 823)	(16,5%)
Autres	213 440	208 050	5 390	2,6%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	86 270	76 650	9 620	12,6%
Stock cartes de retrait	2 137	948	1 189	125,4%
Dotations timbres postes	310	181	129	71,3%
Dotations timbres fiscaux	19	25	(6)	(24,0%)
Dotations timbres spéciaux de voyage	70	52	18	34,6%
Dépôts et cautionnements	182	182	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Autres comptes d'actif	40 114	40 106	8	0,0%
Provisions sur autres éléments d'actif	(21 064)	(15 496)	(5 568)	(35,9%)
Total Net	479 097	361 469	117 628	32,5%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2025, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 89.510 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 10.094 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2025
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(41 296)	(7 505)	682	-	(48 119)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 496)	(5 568)	-	-	(21 064)
Total des provisions	(56 853)	(13 073)	682	-	(69 244)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres et lignes extérieures

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque et les lignes extérieures, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	10 949
Total	25 533	25 533

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 5.083.601 mDT au 31/12/2025 contre 4.542.969 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 540.632 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	96	1 224	(1 128)	(92,2%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	5 057 000	4 532 000	525 000	11,6%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	26 505	9 745	16 760	172,0%
Total	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.971.511 mDT au 31/12/2025 contre 1.535.092 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 436.419 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 967 117	1 532 697	434 420	28,3%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 394	2 395	1 999	83,5%
Total	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes à vue	11 846	12 583	(737)	(5,9%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	1 520 599	436 001	28,7%
Intérêts à payer	3 065	1 910	1 155	60,5%
Total	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire. La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	11 846	-	-	-	-	11 846
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 956 600	-	-	-	1 956 600
Intérêts à payer	-	3 065	-	-	-	3 065
Total	11 846	1 959 665	-	-	-	1 971 511

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	11 846	11 846
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 956 600	1 956 600
Intérêts à payer	-	-	-	3 065	3 065
Total	-	-	-	1 971 511	1 971 511

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 13.913.911 mDT au 31/12/2025 contre 12.674.833 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1.239.078 mDT, soit un taux d'accroissement de 9,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts en dinars	13 043 469	11 760 080	1 283 389	10,9%
Dépôts à vue en dinars	3 846 840	2 771 237	1 075 603	38,8%
Dépôts d'épargne en dinars	4 635 216	4 245 969	389 247	9,2%
Bons de caisse en dinars	46 083	43 162	2 921	6,8%
Comptes à terme en dinars	303 409	230 341	73 068	31,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 020 155	2 438 699	(418 544)	(17,2%)
Certificats de dépôt en dinars	1 455 500	1 072 500	383 000	35,7%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	736 266	958 172	(221 906)	(23,2%)
Dépôts en devises	755 569	823 603	(68 034)	(8,3%)
Dépôts à vue en devises	412 625	542 470	(129 845)	(23,9%)
Bons de caisse en devises	25 594	24 846	748	3,0%
Comptes à terme en devises	179 878	109 432	70 446	64,4%
Comptes de placement en devises	123 016	127 386	(4 370)	(3,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 456	19 469	(5 013)	(25,7%)
Dettes rattachées	114 873	91 150	23 723	26,0%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	23 914	15 253	8 661	56,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	718	1 064	(346)	(32,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 426	60 933	(507)	(0,8%)
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 321	77 504	(183)	(0,2%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(47 506)	(63 604)	16 098	25,3%
Total	13 913 911	12 674 833	1 239 078	9,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	9 216 884	1 914 572	1 778 385	133 628	-	13 043 469
Dépôts en devises	427 313	212 991	88 695	26 570	-	755 569
Dettes rattachées	-	114 873	-	-	-	114 873
Total	9 644 197	2 242 436	1 867 080	160 198	-	13 913 911

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	249 403	28 620	-	12 765 446	13 043 469
Dépôts en devises	-	-	-	755 569	755 569
Dettes rattachées	-	-	-	114 873	114 873
Total	249 403	28 620	-	13 635 888	13 913 911

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 673.310 mDT au 31/12/2025 contre 673.123 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts matérialisés	246 801	224 159	22 642	10,1%
Emprunts obligataires	241 600	216 315	25 285	11,7%
Intérêts à payer emprunts obligataires	5 201	7 844	(2 643)	(33,7%)
Ressources spéciales (*)	426 509	448 964	(22 455)	(5,0%)
Ressources extérieures	127 933	150 686	(22 753)	(15,1%)
Ressources budgétaires	308 359	311 069	(2 710)	(0,9%)
Ecart de conversion sur emprunts	(10 546)	(13 696)	3 150	23,0%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	763	905	(142)	(15,7%)
Total	673 310	673 123	187	0,0%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	6 297	56 278	172 527	11 700	246 802
Emprunts obligataires	-	5 192	52 182	172 527	11 700	241 601
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	1 105	4 096	-	-	5 201
Ressources spéciales	-	309 981	37 822	60 582	18 123	426 508
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	859	37 822	60 582	18 123	117 386
Ressources budgétaires	-	308 359	-	-	-	308 359
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	763	-	-	-	763
Total	-	316 278	94 100	233 109	29 823	673 310

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	18 995	10 321	-	217 485	246 801
Emprunts obligataires	18 600	10 100	-	212 900	241 600
Intérêts à payer emprunts obligataires	395	221	-	4 585	5 201
Ressources spéciales	-	-	-	426 509	426 509
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	117 387	117 387
Ressources budgétaires	-	-	-	308 359	308 359
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	763	763
Total	18 995	10 321	-	643 994	673 310

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.024.272 mDT au 31/12/2025 contre 871.483 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 152.789 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Etat, impôts et taxes	48 659	61 608	(12 949)	(21,0%)
Impôts sur les sociétés	172 365	120 440	51 925	43,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	35 166	24 781	10 385	41,9%
Organismes sociaux	61 609	58 054	3 555	6,1%
Comptes d'ajustement devises passifs	353	2 671	(2 318)	(86,8%)
Devises reçues en instance d'affectation	4 908	34 816	(29 908)	(85,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	936	958	(22)	(2,3%)
SWAPS devises	154	(135)	289	214,1%
Congés à payer	14 909	14 081	828	5,9%
Produits perçus d'avance	11 871	11 073	798	7,2%
Excédents de caisse	12 964	11 734	1 230	10,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	147 292	78 836	68 456	86,8%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	(10 094)	94 484	(104 578)	(110,7%)

Comptes de régularisation	108 654	56 747	51 907	91,5%
Comptes Etatiques créditeurs	921	967	(46)	(4,8%)
Créditeur divers	171 149	54 102	117 047	216,3%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	.	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 261	7 152	109	1,5%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 112	.	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	27 417	26 909	508	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	1 840	626	1 214	193,9%
Provisions pour passifs et charges	61 308	66 949	(5 641)	(8,4%)
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	664	1 002	(338)	(33,7%)
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	9 166	8 778	388	4,4%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	-	9 329	(9 329)	(100,0%)
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	.	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	5 887	3 893	1 994	51,2%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	44 347	42 703	1 644	3,8%
Total	1 024 272	871 483	152 789	17,5%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2025 s'élève à 9.166 mDT contre 8.778 mDT au 31/12/2024.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	3%
- Taux d'actualisation financière	:	10,0%
- Espérance de vie	:	74,5 ans pour les hommes 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.372.903 mDT au 31/12/2025 contre 2.161.580 mDT au 31/12/2024 , soit une augmentation de 211.323 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotations de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	567 340	50 100	-	-	-	-	-	617 440
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	655 791	100 000	-	-	-	-	-	755 791
Actions propres	(4 344)	-	-	(31)	(581)	-	1	(4 955)
Modification Comptables	(40 975)	40 975	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	48 134	500	-	-	-	-	850	49 484
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	1 035	62 982	(63 465)	-	-	-	5	557
Résultat net de l'exercice	254 557	(254 557)	-	-	-	274 544	-	274 544
Total	2 161 580	-	(63 465)	(31)	(581)	274 544	856	2 372 903

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	274 544	254 557	19 987	7,3%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	535 285	531 961	3 324	0,6%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 464 715	63 468 039	(3 324)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	2 296	2 116	180	7,9%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,326	4,011	0,315	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.124.862 mDT au 31/12/2025 contre 1.281.276 mDT au 31/12/2024. Il se décompose comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
Contre garanties	235 000	210 000	25 000	11,9%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	38 206	62 248	(24 042)	(38,6%)
Cessions de créances	-	123 000	(123 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	771 501	805 873	(34 372)	(4,3%)
Débiteurs par avals et acceptations	60 503	85 924	(25 421)	(29,6%)
Débiteurs par lettres de garanties	36 069	42 373	(6 304)	(14,9%)
Débiteurs par obligations cautionnées	6 219	24 606	(18 387)	(74,7%)

Débiteurs par cautions fiscales	50 459	60 154	(9 695)	(16,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	614 767	589 327	25 440	4,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 484	3 489	(5)	(0,1%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	.	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	.	-
Total	1 124 862	1 281 276	(156 414)	(12,2%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires			.	273 206	273 206
b- En faveur de la clientèle	624		.	770 877	771 501
c- En faveur de l'État			.	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	624		.	1 124 238	1 124 862

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 416.600 mDT au 31/12/2025 contre 579.834 au 31/12/2024. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	189	-	-	407 853	408 042
Crédits documentaires Export	-	-	-	8 558	8 558
Total	189	-	-	416 411	416 600

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 5.627.000 mDT au 31/12/2025 contre 4.816.110 mDT au 31/12/2024. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de créances	3 584 000	3 086 931	497 069	16,1%
Bons du trésor	2 043 000	1 576 679	466 321	29,6%
Emprunts obligataires	-	152 500	(152 500)	(100,0%)
Total	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	387 328	237 409	149 919	63,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	387 328	237 409	149 919	63,1%
Total	570 462	464 354	106 108	22,9%

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	23 576	23 576
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	23 576	23 576
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	159 558	159 558
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	159 558	159 558
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	387 328	387 328
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	387 328	387 328
Total	-	-	-	570 462	570 462

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2025 (1)-(2)	Montant non libéré 2024
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
Total	3 328	2 496	832	832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2025 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues des banques	777 975	-	777 975	215 050	562 925	261,8%
Garanties reçues de l'État	7 625 462	477 710	8 103 172	7 004 634	1 098 538	15,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	88 615	331 436	420 051	410 338	9 713	2,4%
SOTUGAR	9 424	27 564	36 988	45 103	(8 115)	(18,0%)
FNG	15 905	36 143	52 048	53 868	(1 820)	(3,4%)
FGIC	-	266	266	266	-	-
Garanties de l'État	7 511 518	82 300	7 593 818	6 495 060	1 098 758	16,9%
Garanties reçues de la clientèle	136 214	1 505 658	1 641 872	2 144 368	(502 496)	(23,4%)
Garanties Hypothécaires	-	1 493 305	1 493 305	1 895 853	(402 548)	(21,2%)
Garanties financières	136 214	12 353	148 567	248 515	(99 948)	(40,2%)
Total	8 539 652	1 983 367	10 523 019	9 364 052	1 158 967	12,4%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.565.604 mDT au 31/12/2025 contre 1.579.252 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une régression de 0,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	-	3	(3)	(100,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	4 719	7 133	(2 414)	(33,8%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	370	928	(558)	(60,1%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	17	19	(2)	(10,5%)
Opérations avec la clientèle	1 530 480	1 541 027	(10 547)	(0,7%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	379 291	366 021	13 270	3,6%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 151 189	1 175 006	(23 817)	(2,0%)
Autres intérêts et revenus assimilés	30 018	30 142	(124)	(0,4%)
Total	1 565 604	1 579 252	(13 648)	(0,9%)

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 177.125 mDT au 31/12/2025 contre 163.013 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	98 075	90 914	7 161	7,9%
Commissions en produits sur opérations monétiques	16 768	14 604	2 164	14,8%
Commissions en produits sur opérations de change	1 918	1 720	198	11,5%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	7 985	6 896	1 089	15,8%
Commissions en produits sur location de coffres forts	63	59	4	6,8%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 762	21 967	1 795	8,2%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 932	1 853	1 079	58,2%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	243	367	(124)	(33,8%)
Commissions en produits diverses	25 379	24 633	746	3,0%
Total	177 125	163 013	14 112	8,7%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 42.062 mDT au 31/12/2025 contre 46.992 mDT au 31/12/2024 soit une régression de 4.930 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2025	2024	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	18 485	18 510	(25)	(0,1%)
Intérêts nets sur bons de trésor	18 485	18 510	(25)	(0,1%)
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	2 175	1 536	639	41,6%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	1 536	1 364	172	12,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(23)	23	100,0%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	639	195	444	227,7%

Gains nets sur opérations de change	21 402	26 946	(5 544)	(20,6%)
Résultat sur opérations de change	14 147	17 302	(3 155)	(18,2%)
Commissions sur change manuel	7 255	9 644	(2 389)	(24,8%)
Total	42 062	46 992	(4 930)	(10,5%)

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 712.906 mDT au 31/12/2025 contre 499.905 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 42,6%. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	551 079	369 738	181 341	49,0%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	5 555	2 556	2 999	117,3%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 022	1 908	114	6,0%
Revenus des titres de participation Autres	6 985	6 276	709	11,3%
Revenus des titres participatifs	7 439	8 522	(1 083)	(12,7%)
Revenus des obligations	110 479	83 649	26 830	32,1%
Revenus des fonds gérés	29 347	27 256	2 091	7,7%
Total	712 906	499 905	213 001	42,6%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.402.769 mDT au 31/12/2025 contre 1.308.081 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 7,2% . Ils s'analysent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(571 329)	(419 300)	(152 029)	36,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(572 348)	(418 163)	(154 185)	36,9%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	1 674	(400)	2 074	(518,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(126)	(177)	51	(28,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(529)	(560)	31	(5,5%)
Opérations avec la clientèle	(804 021)	(854 542)	50 521	(5,9%)
Intérêts sur comptes à vue	(107 390)	(82 900)	(24 490)	29,5%
Intérêts sur comptes d'épargne	(287 863)	(281 936)	(5 927)	2,1%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(408 768)	(489 706)	80 938	(16,5%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(26 761)	(33 459)	6 698	(20,0%)
Autres intérêts et charges assimilés	(658)	(780)	122	(15,6%)
Total	(1 402 769)	(1 308 081)	(94 688)	7,2%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 196.217 mDT au 31/12/2025 contre 216.616 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 20.399 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(181 127)	(208 749)	27 622	(13,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(89 201)	(172 220)	83 019	(48,2%)
Dotations aux provisions additionnelles	(158 542)	(92 442)	(66 100)	71,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(6 337)	-	(6 337)	-
Reprises de provisions pour créances douteuses	64 562	40 207	24 355	60,6%
Reprise de provisions additionnelles	15 114	15 675	(561)	(3,6%)
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	28 800	22 642	6 158	27,2%
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	-	13 565	(13 565)	(100,0%)
Pertes sur créances cédées et radiées	(31 609)	(27 493)	(4 116)	15,0%
Autres créances passées par pertes	(12 588)	(5 740)	(6 848)	119,3%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	6 849	3 055	3 794	124,2%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées et radiées	2 808	4 851	(2 043)	(42,1%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(5 206)	(15 030)	9 824	(65,4%)
Reprises provisions sur engagements par signature	4 223	4 181	42	1,0%
Dotation nette pour risques et charges	(15 090)	(7 868)	(7 222)	91,8%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(17 000)	(15 278)	(1 722)	11,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 910	7 410	(5 500)	(74,2%)
Total	(196 217)	(216 616)	20 399	(9,4%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 13.978 mDT au 31/12/2025 contre un gain de 15.046 mDT au 31/12/2024. Il se détaille comme suit:

	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(9 020)	(588)	(8 432)	1434,0%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(17 153)	(9 881)	(7 272)	73,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(342)	(339)	(3)	0,9%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	8 001	21 222	(13 221)	(62,3%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 385	4 632	(247)	(5,3%)
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	151	-	151	-
Total	(13 978)	15 046	(29 024)	192,9%

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 274.716 mDT au 31/12/2025 contre 273.467 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 0,5%. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Salaires	(190 402)	(190 968)	566	(0,3%)
Charges sociales et fiscales	(61 284)	(57 869)	(3 415)	5,9%
Autres charges du personnel	(19 971)	(20 342)	371	(1,8%)
Charges sur assurance collectives et IDR	(2 231)	(4 540)	2 309	(50,9%)
Charges sur congés à payer	(828)	252	(1 080)	428,6%
Total	(274 716)	(273 467)	(1 249)	0,5%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 117.866 mDT au 31/12/2025 contre 99.975 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 17,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(114 218)	(97 798)	(16 420)	16,8%
Loyers et charges locatives	(3 570)	(3 277)	(293)	8,9%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(12 718)	(8 928)	(3 790)	42,5%
Primes d'assurances	(1 667)	(1 339)	(328)	24,5%
Impôts et taxes	(6 124)	(5 844)	(280)	4,8%
Fournitures de bureau	(2 612)	(3 658)	1 046	(28,6%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(3 062)	(4 035)	973	(24,1%)
Missions et réceptions	(641)	(540)	(101)	18,7%
Dons et cotisations	(468)	(287)	(181)	63,1%
Jetons de présence	(419)	(474)	55	(11,6%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 124)	(2 156)	32	(1,5%)
Travaux exécutés par des tiers	(9 978)	(8 393)	(1 585)	18,9%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 579)	(2 666)	87	(3,3%)
Frais de publicité	(3 690)	(2 377)	(1 313)	55,2%
Transports et déplacements	(12 678)	(10 634)	(2 044)	19,2%
Participation au budget de l'APTBEF	(767)	(817)	50	(6,1%)
Documentation centrale	(1 164)	(1 062)	(102)	9,6%
Frais de contrôle médical	(167)	(144)	(23)	16,0%
Frais de formation et d'inscription	(1 145)	(521)	(624)	119,8%
Contribution au fonds de garantie bancaire	(31 408)	(28 602)	(2 806)	9,8%
Contribution sociale de solidarité	(17 237)	(12 044)	(5 193)	43,1%
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 648)	(2 177)	(1 471)	(67,6%)
Total	(117 866)	(99 975)	(17 891)	17,9%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 8425 mDT au 31/12/2025 contre une perte de 339 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	6	33	(27)	(81,8%)
Déficits de caisse	(8)	(7)	(1)	(14,3%)
Pénalités et amendes fiscales	(8 423)	(365)	(8 058)	(2207,7%)
Total	(8 425)	(339)	(8 086)	(2385,3%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(17 237)	(11 351)	(5 886)	(51,9%)
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	-	(693)	693	100,0%
Total	(17 237)	(12 044)	(5 193)	(43,1%)

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 291.957 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 405.092 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.349.389 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.215.354 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 310.922 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 121.392 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025 un flux de trésorerie net négatif de 766.096 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 716.912 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.468.401 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 14.607 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 60.496 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 74.714 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 22.313 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 63.442 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 6.496.824 mDT au 31/12/2025 contre aussi un solde négatif de 5.378.275 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2025:

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	125 791	132 017	(6 226)	(4,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	80 992	66 965	14 027	20,9%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
- Correspondants débiteurs en dinars	7 188	24 052	(16 864)	(70,1%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(10 398)	(8 664)	(1 734)	(20,0%)
Liquidités en devises :	174 482	318 532	(144 050)	(45,2%)
- Caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
- Correspondants débiteurs en devises	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
- Correspondants créditeurs en devises	(1 448)	(3 919)	2 471	63,1%
Emprunts en dinars	(7 013 601)	(6 052 600)	(961 001)	(15,9%)
Emprunts en devises	(96)	(1 224)	1 128	92,2%
Placements inférieurs à 3 mois	216 600	225 000	(8 400)	(3,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2025	(6 496 824)	(5 378 275)	(1 118 549)	(20,8%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

La Loi n° 2026-5 du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances agricoles impayées a été publiée au Journal officiel de la République tunisienne (JORT).

Conformément à cette loi, les banques publiques et privées s'engagent à régulariser la situation des créances bancaires des agriculteurs et des entreprises opérant dans le secteur agricole, classées auprès de la BCT en catégorie 4 et plus avant le 30 septembre 2025, et ce, par le rééchelonnement de la totalité du principal de la dette et de la valeur des intérêts contractuels initiaux sur une période maximale de 7 ans, dont une année de grâce, avec remise des pénalités de retard, à condition de payer 5% du principal de la dette lors du dépôt de la demande de régularisation.

En cas de règlement intégral de la dette sans rééchelonnement, le débiteur bénéficie de la remise totale des pénalités de retard et de 50% de la valeur des intérêts contractuels initiaux, à charge d'apurer la totalité de la dette dans un délai maximum de six mois à compter du dépôt de la demande de régularisation.

En outre, la BCT fixe les conditions et les modalités d'application et d'exécution de la présente loi dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la date de sa publication au Journal officiel, y compris les modèles unifiés des contrats de régularisation et les délais impartis pour l'accomplissement des procédures, sans que ces délais ne puissent dépasser un mois à compter de la date de dépôt de la demande de régularisation.

La Banque centrale de Tunisie procède à la levée systématique de tous les classements bancaires négatifs concernant les agriculteurs et les entreprises agricoles bénéficiant de la présente loi, dès l'approbation des conventions de rééchelonnement ou de conciliation avec les banques. Les dispositions de ladite loi ne sont pas applicables aux créances faisant l'objet de poursuites judiciaires pour des crimes de corruption ou de blanchiment d'argent, sauf en cas de prononcé d'un jugement irrévocable d'acquiescement.

A noter que les dispositions de la nouvelle loi demeurent applicables jusqu'au 31 décembre 2026.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Épargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2025, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 395 mD hors taxes.

1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2025 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2025	Intérêts 2025
TUNIS RE	4 000	13
BNA Assurances	5 000	16
Total	9 000	29

2- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	6 547	166	6 381
Total	6 547	166	6 381

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 256.344 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
BNA Assurance s	Compte de Placement	FILIALE	40 000
BNA Assurance s	Certificat de dépôt	FILIALE	83 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	23 300
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	33 500
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	55 740
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	1 000
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	1 000
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 300
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	4 934
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	10 070
Total			256 344

4- En vertu de la convention signée le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2025 s'élève à 1.767 mDT.

5- Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 40 MD au 31/12/2025.

6- La BNA a procédé à la souscription à des divers contrats d'assurances auprès de sa filiale BNA Assurances. Ces contrats portent sur:

- * Assurances décès et invalidité totale absolue et définitive en garantie de prêt
- * Contrat d'Assurance Vie "Epargne Individuelle"
- * Service "Assurance Assistance Voyage"
- * Contrat d'Assurance "Décès en cas du crédit impayé résultant d'un compte débiteur"
- * Contrat d'Assurance tous risques informatiques et électroniques de la BNA
- * Contrat d'Assurance responsabilité civile
- * Contrat d'Assurance bris de glaces, vitres et enseignes lumineuses
- * Contrat d'Assurance contre le vol et risques assimilés
- * Contrat d'Assurance incendie et les risques annexes
- * Contrat d'Assurance flotte automobile de la BNA
- * Contrat d'Assurance collective contre les accidents corporels

7- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 521)	1 179
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(400)	3 600
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(4 244)	4 756
Total		23 000	19 105	(8 435)	10 670

8- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 656.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50,00)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 893)	182
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 111)	332
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 706)	784

Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 320)	403
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(538)	291
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 854)	183
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(695)	139
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 715)	724
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(12 945)	4 777
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 429)	3 597
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 885)	1 015
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(4 430)	2 860
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(4 698)	702
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(3 211)	2 789
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(207)	6 793
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	4 115	(715)	3 400
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	15 000	(1 528)	13 472
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	15 700	(5 772)	9 928
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	24 000	(162)	23 838
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	(1 100)	21 900
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(362)	19 638
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	(702)	19 298
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(3 428)	26 572
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	(3 777)	6 973
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	(2 300)	22 200
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 29	2024	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 29 BIS	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 TER	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUATER	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUINQUIES	2024	15 000	15 000	-	15 000
Total		656 957	567 120	(86 494)	480 626

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2025 s'élèvent à 4.135 mD.

9- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 9 mDT hors taxes.

10- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2025 s'élève à 455 mDT HT;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

11- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

12- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux, BNA Assurances et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2025 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
BNA Assurances	19 200 (hors taxes)	01/01/2025	5%	Deuxième année de la location	19 200
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					55 697

13- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2025 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 3.948 mDT.

14- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2025 comme suit:

Société	BNA SUB 2025-01	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
SICAR INVEST	-	4 791	3 000	-	972
TUNIS-RE	4 000	4 000	1 500	600	708
BNA Assurances	5 000	12 000	1 600	-	1 659
Total	9 000	20 791	6 100	600	3 339

15- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
TUNIS-RE	6 000	11 994
BNA Assurances	8 000	15 992
Total	14 000	27 987

16- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2025 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025		Intérêts de l'exercice 2025	
	Débitéur	Crédeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	75	548	168	-
SIVIA	-	5 932	3	-
ESSOUKNA	-	1 060	12	-
AGRO-SERVICES	-	359	-	1
TIS	-	920	8	5
BNA CAPITAUX	-	2 994	2	203
SOFINREC	-	1 166	-	-
POS	-	4 296	-	88
SOGEST	2 734	-	344	-
EL MEDINA	1 127	317	332	-
SICAR INVEST	3	365	1	17
SOIVM SICAF	-	5	-	-
SICAV BNA	-	11	1	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	9	-	-
SODET SUD	-	9	-	-
TUNIS-RE	-	1 984	3	-
ZIED	-	1	-	-
BNA Assurances	-	1 572	16	364
GENERALE DES VENTES	-	36	-	-
SDA Hanchir Ayed	-	95	-	-

17- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2025, un montant de 162.642 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	63 952
ESSOUKNA	31 099
SIVIA	28 621
EL MADINA	35 336
SODET SUD (*)	2 003
SOFINREC	1 050
SDA Hanchir Ayed	414
TIS	167
Total	162 642

(*) En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation totale de cette créance. Néanmoins, sa déclaration à la centrale des risques au niveau de la BCT demeure inchangée.

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à 1.1- l'Épargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2025-1. Le montant souscrit s'élève à 1.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2025, sont de l'ordre de 3 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	BNA Sub 2025-01	Total
Encours au 31/12/2025	446	800	1 000	2 246
Intérêts 2025	25	19	3	47

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
CTAMA	2 000	3 998
Total	2 000	3 998

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 4.281 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6 299 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 143.099 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	10 099
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	133 000
Total			143 099

7- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2025, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025	
	Débitéur	Créitéur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	1 412

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308.359 mDT.

Note sur les informations ESG

Introduction – Information ESG au 31 décembre 2025

Cette note dédiée aux informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) vient répondre au communiqué du 25 décembre 2025 et aux précisions publiées le 13 février 2026 par le Conseil du Marché Financier (CMF).

Cette communication s'inscrit dans le cadre du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité et repose sur une appréciation de la matérialité financière des facteurs ESG susceptibles d'influencer de manière significative l'activité, la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la Banque.

La démarche adoptée s'appuie sur les principes des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre comptable tunisien, et couvre les éléments suivants :

- * Le mode de gouvernance des enjeux ESG ;
- * La stratégie ESG et son articulation avec la stratégie globale de la Banque
- * L'identification et la gestion des risques et opportunités matériellement significatifs ;
- * Les indicateurs qualitatifs et, le cas échéant, quantitatifs jugés pertinents au regard de l'analyse de matérialité financière.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire, conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF. Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas encore la production d'indicateurs quantitatifs pleinement fiabilisés, la Banque privilégie une information qualitative structurée, décrivant la démarche engagée, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que la trajectoire de montée en maturité du reporting ESG.

Cette note vise ainsi à fournir une information claire, pertinente et proportionnée, reflétant fidèlement l'exposition de la Banque aux enjeux ESG matériellement significatifs et leur incidence actuelle ou potentielle sur les principaux agrégats financiers.

I. Gouvernance

1. Organisation et supervision des enjeux ESG

La Banque Nationale Agricole a engagé une démarche structurée d'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son dispositif global de gouvernance.

À ce stade, la supervision des enjeux ESG relève du management exécutif, sous l'impulsion de la Direction Générale, avec un pilotage opérationnel assuré par la Direction Communication & RSE en coordination avec les directions concernées. En parallèle, le Pôle Risques contribue à l'intégration progressive des risques ESG dans le dispositif global de gestion des risques de la Banque, en cohérence avec les meilleures pratiques internationales.

Dans une logique de renforcement continu, la Banque travaille à la formalisation progressive d'un cadre de gouvernance ESG consolidé, incluant une structuration plus formalisée des instances de supervision.

2. Rôle de la Direction et intégration dans les processus internes

La Direction Communication & RSE assure le pilotage opérationnel des engagements ESG, Les enjeux ESG sont progressivement intégrés :

- * Aux processus de reporting extra-financier ;
- * Aux analyses de risques émergents ;
- * Aux politiques d'achats responsables ;
- * Aux démarches d'inclusion financière et d'accompagnement des secteurs stratégiques, notamment l'agriculture durable et les PME.

La direction générale est régulièrement informée de l'avancement des travaux ESG et des évolutions réglementaires (notamment IFRS S1 et S2), permettant une prise en compte croissante des risques et opportunités liés à la durabilité dans les orientations stratégiques.

3. Processus d'identification et de gestion des risques et opportunités ESG

La BNA BANK a engagé un processus progressif d'identification et d'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat, en articulation avec son dispositif global de gestion des risques.

Cette démarche repose sur :

- * L'identification des expositions sectorielles sensibles (agriculture, PME, activités exportatrices, etc.) ;
- * L'analyse des impacts réglementaires et prudentiels émergents ;
- * L'évaluation qualitative des risques climatiques et environnementaux susceptibles d'affecter la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives financières.

L'intégration complète des risques ESG dans la cartographie globale des risques fait partie des axes prioritaires de développement pour les prochains exercices, dans une logique d'amélioration continue et d'alignement progressif avec les standards internationaux.

4. Suivi des performances et trajectoire de maturité

Pour l'exercice 2025, et conformément à l'approche transitoire préconisée par le CMF, la BNA BANK privilégie une information qualitative structurée, en attendant la consolidation progressive de systèmes d'information permettant la production d'indicateurs quantitatifs pleinement fiabilisés.

La Banque s'inscrit dans une trajectoire graduelle visant à :

- * Formaliser davantage la gouvernance ESG ;
- * Renforcer l'intégration des risques climatiques dans le dispositif de Risk management ;
- * Développer des indicateurs ESG matériellement significatifs ;
- * Structurer progressivement le lien entre performance ESG et pilotage stratégique.

5. Développement des compétences et renforcement des capacités

Consciente que la gouvernance ESG repose avant tout sur la compétence et l'appropriation des enjeux par les équipes, la BNA BANK a engagé en 2025 un programme structuré de montée en compétences

Février 2026

- * Formation de 5 collaborateurs aux normes IFRS S1 et IFRS S2 relatives aux informations financières liées à la durabilité et au climat.

Octobre - Décembre 2025

- * Formation de 5 cadres issus de différentes directions (Contrôle Permanent & Conformité, Marketing & Expérience Client, Risques, Achats, PME) en RSE, ESG et Bilan Carbone.
- * Certification ESG suivie par 3 collaborateurs (Marketing & Expérience Client, Audit Interne, Paie & Administration du Personnel) en partenariat avec PwC et Université Paris-Dauphine.

Mai 2025

- * Participation d'un membre de la Direction Marketing & Expérience Client au Parcours Certifiant « Manager RSE » selon le référentiel ESG 1000,

Ce programme transversal illustre la volonté de la Banque de diffuser la culture ESG au-delà d'un seul département, en favorisant une approche intégrée et multidisciplinaire.

La BNA BANK adopte une approche progressive, structurée et proactive en matière de gouvernance ESG, en cohérence avec les attentes réglementaires nationales et les standards internationaux.

Si un comité ESG ou climat formel n'est pas encore institué à ce stade, les responsabilités sont clairement identifiées, les fonctions impliquées, les compétences renforcées et les dispositifs en cours de structuration.

Cette dynamique traduit l'engagement de la Banque à renforcer continuellement sa gouvernance des enjeux de durabilité, dans une logique de transparence, de matérialité financière et de création de valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

II. Stratégie ESG et enjeux matériellement significatifs

1. Stratégie ESG – Orientation globale et articulation avec la stratégie de la Banque

La stratégie ESG de la BNA s'inscrit dans une logique d'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de son modèle d'affaires et de sa trajectoire 2026–2030.

Elle repose sur une approche structurée, articulée autour de quatre axes stratégiques complémentaires :

* Axe Environnement : accompagnement de la transition écologique, développement de la finance durable et réduction progressive de l'empreinte carbone de la Banque, avec une ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050.

* Axe Sociétal & Inclusion : renforcement de l'inclusion financière, protection des populations vulnérables et contribution au développement territorial.

* Axe Culture & Sensibilisation ESG : diffusion d'une culture interne de durabilité, renforcement des compétences et structuration progressive des pratiques ESG.

* Axe Économique & Gouvernance Responsable : consolidation d'un modèle économique solide, innovant et transparent, intégrant les facteurs ESG dans la gestion des risques et les décisions de financement.

Cette stratégie est alignée avec les engagements internationaux de la Banque (Pacte Mondial, ODD) et structurée autour d'un système interne de gestion ESG, des politiques internes dédiées (climat, achats responsables, inclusion financière, éthique) et un dispositif de reporting conforme aux standards internationaux.

2. Identification des enjeux ESG matériellement significatifs

La prise en compte des enjeux ESG s'inscrit dans la stratégie globale de la Banque, compte tenu de son positionnement structurant dans le financement du secteur agricole et de l'économie nationale.

Le modèle économique de la BNA Bank repose en grande partie sur le financement de secteurs exposés aux risques climatiques et économiques, notamment :

* Agriculture

* Agroalimentaire

* Entreprises économiques

* Développement régional

L'identification des enjeux repose sur une analyse de matérialité financière inspirée des référentiels du Sustainability Accounting Standards Board, des principes de IFRS S1 et IFRS S2, ainsi que des thématiques environnementales de European Sustainability Reporting Standards.

Les enjeux retenus sont ceux susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Banque :

→ Enjeux liés à la Gouvernance (G)

* Éthique des affaires SASB

La transparence, la lutte contre la corruption et la conformité réglementaire constituent des éléments déterminants pour la stabilité financière, la réputation et la confiance des investisseurs.

* Sécurité des données et protection des informations SASB

La digitalisation croissante expose la Banque à des risques opérationnels et réputationnels susceptibles d'affecter sa continuité d'exploitation et son coût du risque.

→ Enjeux Sociaux (S)

* Inclusion financière

En tant que banque publique, la BNA joue un rôle structurant dans le financement des populations vulnérables, des PME et du secteur agricole.

Ces orientations influencent directement la structure du portefeuille, le profil de risque et la dynamique de croissance.

* Vulnérabilité socioéconomique des clients

En tant que banque publique, la BNA veille à accompagner les clients en situation de vulnérabilité socioéconomique afin de prévenir le surendettement et de favoriser une inclusion financière responsable. Cette approche influence la gestion du risque de crédit et la qualité du portefeuille.

* Conditions de travail interne

La BNA accorde une attention particulière aux conditions de travail, à la formation et à l'égalité des chances. Ces engagements contribuent à la performance durable, à la maîtrise des risques opérationnels et à la stabilité organisationnelle.

→ Enjeux Environnementaux (E)

* Changement climatique

La BNA intègre progressivement les risques liés au changement climatique dans son dispositif de gestion des risques. Ces facteurs influencent la qualité des actifs et l'orientation sectorielle du portefeuille.

* Gestion de l'eau

Compte tenu de son exposition au secteur agricole, la BNA est particulièrement attentive aux risques liés à la sécheresse. Ces risques impactent directement la résilience des contreparties financées et le profil de crédit.

* MACF (Carbone UE) – Règlement (UE) 2023/956

La mise en œuvre du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) renforce les exigences climatiques applicables aux entreprises exportant vers l'Union européenne. Cette évolution réglementaire influence le profil de risque des contreparties concernées et l'orientation sectorielle du portefeuille de la BNA.

* Transition climatique

La transition vers une économie bas-carbone implique une adaptation progressive des modèles économiques des secteurs financés. Cette dynamique impacte la stratégie d'allocation des financements et l'intégration des risques de transition dans la gestion du portefeuille.

* Stress hydrique

Le stress hydrique constitue un enjeu majeur pour les activités dépendantes des ressources en eau, notamment dans les secteurs agricole et industriel.

Ce facteur influence la viabilité des projets financés et le niveau de risque associé aux contreparties.

* Biodiversité

La préservation de la biodiversité devient un élément structurant de l'évaluation des impacts environnementaux des activités financées. Ces considérations peuvent affecter la durabilité des chaînes de valeur soutenues et la gestion des risques à long terme.

* Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit - SASB

L'incorporation des critères environnementaux et sociaux dans le processus d'octroi de crédit vise à anticiper les risques de transition et physiques susceptibles d'affecter la solvabilité des contreparties.

L'analyse financière réalisée est basée sur l'identification des risques et opportunités ; à ce jour toutefois, aucune évaluation financière des risques, notamment monétaires, n'ayant été réalisée dans cette phase transitoire, c'est pour cela qu'il n'est pas encore possible d'établir la connectivité entre les risques identifiés dans la matrice et leur impact sur les états financiers.

Résultats de l'analyse de matérialité financière

L'analyse de matérialité financière ESG nous a permis d'identifier et de retenir les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir un impact financier actuel ou potentiel sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la BNA Bank, conformément aux attentes du Conseil du Marché Financier (CMF) et aux principes des normes internationaux.

Pilier	Enjeu	Description spécifique à la BNA Bank	Nature de l'enjeu
G	Éthique des affaires / Conduite des affaires	soumise à des exigences élevées de transparence, de conformité réglementaire et de prévention de la corruption, avec un impact direct sur sa réputation et sa stabilité	Matériel
G	Sécurité des données et protection des informations	La digitalisation croissante des services bancaires expose la BNA à des risques opérationnels et réputationnels susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation.	Matériel
S	Inclusion financière	populations rurales, des PME et du secteur agricole, influençant directement la structure et la dynamique de son portefeuille.	Matériel
S	Vulnérabilité socioéconomique des clients	L'exposition aux petites exploitations agricoles et aux populations vulnérables impacte la qualité des actifs et le niveau de risque de crédit.	Matériel
S	Conditions de travail interne	l'égalité des chances contribuent à la performance organisationnelle, avec un impact financier direct limité à ce stade.	Non matériel (2025)
E	Changement climatique	L'exposition structurelle du portefeuille agricole aux risques climatiques physiques et de transition influence la qualité des actifs et la résilience financière.	Matériel
E	Gestion de l'eau	La récurrence des épisodes de sécheresse affecte directement la solvabilité des agriculteurs financés et le profil de risque du portefeuille.	Matériel
E	MACF – Règlement (UE) 2023/956	L'exposition indirecte des entreprises financées aux exigences du mécanisme carbone européen reste modérée en 2025.	Matériel
E	Transition climatique	L'adaptation des filières agricoles et agroalimentaires aux exigences de décarbonation modifie les modèles économiques des secteurs financés.	Matériel
E	Stress hydrique	La dépendance des activités agricoles aux ressources en eau constitue un facteur de risque financier significatif pour certains segments du portefeuille.	Matériel
E	Biodiversité	Bien que liée aux activités agricoles financées, l'incidence financière directe demeure encore difficilement mesurable à ce stade.	Non matériel (2025)
Transversal	Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit SASB / IFRS S1-S2	L'intégration des critères climatiques et sociaux dans le processus d'octroi de crédit constitue un levier central de maîtrise des risques et d'orientation stratégique du portefeuille.	Matériel

III. Gestion des risques et opportunités

Dans le prolongement de cette analyse, nous procédons à l'identification et à l'évaluation des risques et opportunités associés aux enjeux retenus.

1. Éthique des affaires / Conduite des affaires (G)

Risques :

- * Non-conformité réglementaire pouvant entraîner sanctions et atteinte à la réputation.
- * Risques réputationnels liés à la corruption ou à des pratiques non transparentes, pouvant affecter la confiance des investisseurs et des partenaires.

Opportunités :

- * Renforcer la confiance des clients et partenaires institutionnels.
- * Consolider la réputation de la BNA comme banque publique responsable et transparente.
- * Améliorer la gouvernance interne et l'efficacité des processus de contrôle, contribuant à la stabilité financière à long terme.

2. Sécurité des données et protection des informations (G)

Risques :

- * Cyberattaques ou fuites de données clients pouvant entraîner des pertes financières et une détérioration de la confiance.
- * Risque opérationnel lié à la dépendance croissante aux systèmes numériques et à la digitalisation.

Opportunités :

- * Mise en place de systèmes robustes de cybersécurité, renforçant la résilience opérationnelle.
- * Valorisation de la Banque comme acteur fiable et innovant, favorisant l'attractivité client et la fidélisation.
- * Intégration de pratiques de sécurité avancées pouvant réduire le coût du risque opérationnel.

3. Inclusion financière (S)

Risques :

- * Difficultés à atteindre certaines populations rurales ou PME, pouvant limiter la portée de la mission sociale.
- * Risque de portefeuille accru si certains clients vulnérables rencontrent des difficultés économiques.

Opportunités :

- * Renforcer le rôle de la BNA comme acteur structurant du développement agricole et régional.
- * Expansion de la clientèle à des segments stratégiques non encore desservis.
- * Développement de produits financiers innovants adaptés aux besoins des populations rurales et des PME.

4. Vulnérabilité socioéconomique des clients (S)

Risques :

- * Risque de surendettement des clients vulnérables, impactant la qualité du portefeuille et le risque de crédit.
- * Exposition aux fluctuations économiques et climatiques pouvant affecter les revenus des clients agricoles.

Opportunités :

- * Développement de solutions de financement responsables et adaptées aux capacités des clients.
- * Renforcement de l'accompagnement des exploitations agricoles et PME pour améliorer leur résilience financière.
- * Amélioration de la fidélisation client grâce à une approche sociale et inclusive.

5. Changement climatique (E)

- * Événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses) affectant la solvabilité des agriculteurs financés.
- * Impact potentiel sur la valeur des actifs et sur le profil de risque sectoriel.

Opportunités :

- * Financement de projets agricoles résilients et d'initiatives de transition bas-carbone.
- * Positionnement stratégique comme banque pionnière dans la finance durable pour le secteur agricole.
- * Développement de produits verts et incitations pour les exploitations adoptant des pratiques durables.

6. Gestion de l'eau E

Risques :

- * Réduction de la production agricole, entraînant une augmentation des défauts de paiement.
- * Augmentation du risque de crédit sur les exploitations fortement dépendantes de l'eau.

Opportunités :

- * Déploiement de solutions de financement pour la gestion de l'eau et l'irrigation efficace.
- * Promotion de pratiques agricoles durables et résilientes au climat.
- * Consolidation de l'expertise BNA dans le financement de l'agriculture face aux enjeux climatiques.

7. MACF – Règlement (UE) 2023/956 E

Risques :

- * Exposition indirecte des entreprises exportatrices financées par la BNA aux obligations carbone de l'Union européenne.
- * Augmentation potentielle du coût des exportations pour certaines filières agricoles et industrielles.
- * Impact financier limité en 2025, mais risque croissant si les contreparties ne s'adaptent pas.

Opportunités :

- * Anticiper l'intégration des normes carbone dans les projets financés et accompagner les clients dans leur conformité.
- * Développement de solutions de financement « vertes » pour soutenir les entreprises dans leur transition bas-carbone.
- * Positionner la BNA comme partenaire stratégique pour les filières exportatrices face aux exigences environnementales internationales.

8. Transition climatique E

Risques :

- * Risque de non-adaptation des filières financées aux nouvelles normes environnementales et bas-carbone.
- * Impact réglementaire et financier sur les entreprises ne respectant pas les standards de transition.

Opportunités :

- * Accompagnement des clients dans l'adaptation aux normes de décarbonation.
- * Développement de produits de financement favorisant la transition énergétique et écologique.
- * Positionnement de la BNA comme banque de référence pour la transition verte du secteur agricole et PME.

9. Stress hydrique E

Risques :

- * Insuffisance d'eau pour certaines cultures et industries agroalimentaires, fragilisant la solvabilité des projets financés.
- * Risque accru sur les projets à long terme dans les zones à forte pression hydrique.

Opportunités :

- * Financement de projets d'optimisation de l'usage de l'eau et d'infrastructures hydriques durables.
- * Soutien aux exploitations agricoles pour améliorer leur résilience face à la variabilité hydrique.
- * Renforcement de l'image de la BNA comme banque engagée dans la durabilité environnementale.

10. Intégration ESG dans l'analyse de crédit (Transversal)

Risques :

* Risque d'évaluation incomplète si les facteurs ESG ne sont pas correctement intégrés, pouvant affecter la solvabilité des contreparties.

* Exposition aux risques climatiques et sociaux non anticipés dans le portefeuille.

Opportunités :

* Meilleure anticipation des risques ESG et amélioration de la qualité du portefeuille.

* Orientation stratégique des financements vers des activités résilientes et durables.

* Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision stratégique alignée avec les standards ESG internationaux.

Suite à l'identification des risques et opportunités liés aux enjeux ESG retenus comme matériellement significatifs pour la BNA Bank, il est nécessaire de procéder à une évaluation de ces facteurs. Cette étape permet de hiérarchiser les enjeux selon leur impact potentiel sur la solvabilité, le portefeuille et la continuité d'exploitation de la Banque.

Pour ce faire, nous évaluons :

* Pour chaque risque, sa gravité et sa probabilité de survenue, afin de calculer un score de risque ;

* Pour chaque opportunité, sa magnitude et sa probabilité de réalisation, afin de déterminer un score d'opportunité.

Un seuil de matérialité est défini afin de distinguer les risques et opportunités véritablement critiques pour la Banque de ceux qui sont jugés non significatifs à ce stade. Les facteurs dépassant ce seuil sont considérés comme matériels et

Définition des échelles et du seuil:

Risques :

- Gravité (G) : 1 = Faible, 2 = Modérée, 3 = Élevée, 4 = Très élevée, 5 = Critique

- Probabilité (P) : 1 = Très faible, 2 = Faible, 3 = Moyenne, 4 = Élevée, 5 = Très élevée

Opportunités :

- Magnitude (M) : 1 = Faible, 2 = Modérée, 3 = Élevée, 4 = Très élevée, 5 = Critique

- Probabilité (P) : même échelle que ci-dessus

Seuil de matérialité :

- Tout score ≥ 16 est considéré matériel.

Enjeu	Risques	Score Risque	Opportunités	Score Opportunité	Matériel
Éthique des affaires	Non-conformité, atteinte réputation	20	Renforcement réputation et confiance	20	Oui
Sécurité des données	Cyberattaques, fuites	16	Renforcement cybersécurité et attractivité	16	Oui
Inclusion financière	Difficulté à atteindre certaines populations	20	Expansion clientèle et produits innovants	16	Oui
Vulnérabilité clients	Surendettement, fluctuations	20	Solutions adaptées, fidélisation	20	Oui
Changement climatique	Événements extrêmes, baisse solvabilité	20	Financement résilient, produits verts	20	Oui
Sécheresse	Réduction production agricole	25	Gestion eau, pratiques résilientes	20	Oui
MACF (UE)	Coût des exportations, obligations carbone	9	Anticipation normes carbone, financement vert	9	Non
Transition climatique	Non-adaptation filières	16	Accompagnement décarbonation, financement vert	16	Oui
Stress hydrique	Insuffisance eau, solvabilité projets	16	Projets infrastructures durables	16	Oui
Intégration ESG crédit	Évaluation incomplète, risques non anticipés	25	Meilleure anticipation, orientation portefeuille	25	Oui

Le MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières – Règlement UE 2023/956) a été écarté de la liste des enjeux matériels pour 2025, car son impact financier et opérationnel sur le portefeuille global de la BNA reste limité à ce stade. En effet, seules certaines filières exportatrices, principalement agricoles et industrielles, sont concernées par les obligations carbonées de l'Union européenne, et ces entreprises représentent pour l'instant une part minoritaire du portefeuille. Néanmoins, le MACF demeure suivi de manière stratégique afin d'anticiper les évolutions réglementaires et leurs effets potentiels sur les clients exportateurs. La BNA accompagne ces clients dans leur adaptation aux exigences carbone, par exemple via des solutions de financement « vertes », la planification de projets conformes aux normes bas-carbone et le conseil pour réduire l'exposition aux coûts liés au carbone. Cette surveillance permet à la Banque de protéger la compétitivité des filières exportatrices et de sécuriser son portefeuille face aux risques climatiques et réglementaires à moyen terme.

IV. Indicateurs

La Banque a identifié un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant de suivre la performance et l'impact de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces indicateurs ont été sélectionnés pour refléter de manière significative l'exposition de la Banque aux enjeux ESG matériellement pertinents, faciliter le suivi des actions mises en œuvre et soutenir la prise de décision stratégique. Le tableau ci-dessous présente ces indicateurs, classés par pilier et par enjeu, afin d'offrir une vision claire et structurée des outils de mesure utilisés.

Pilier	Enjeu	Indicateurs qualitatifs
G	Éthique des affaires	Existence de politiques anti-corruption et code de conduite appliqués, niveau de formation du personnel sur l'éthique
G	Sécurité des données	Niveau de maturité du système de cybersécurité, existence d'un plan de continuité IT
S	Inclusion financière	Qualité de l'accompagnement client, satisfaction client, accessibilité des produits financiers
S	Vulnérabilité socioéconomique des clients	Existence de programmes de soutien adaptés aux clients vulnérables
E	Changement climatique	Existence de plans d'action pour intégrer les risques climatiques dans la stratégie de financement
E	Sécheresse	Mise en place de programmes d'accompagnement agricole (irrigation, résilience)
E	Transition climatique	Existence d'un plan d'accompagnement vers la décarbonation
E	Stress hydrique	Qualité des solutions hydriques mises en place par les clients
Transversal	Intégration ESG dans l'analyse de crédit	Niveau de formation des analystes sur ESG, intégration systématique des critères ESG dans le processus de décision

Cette note explicative, exigée par le Conseil du Marché Financier (CMF), a été élaborée de manière à garantir la fiabilité des informations communiquées, en privilégiant à ce stade des indicateurs qualitatifs, la stratégie RSE 2026- 2030 de la BNA intégrant quant à elle progressivement des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

15

**RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK »**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 2 372,903 millions de dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 274,544 millions de dinars.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2025 à 17 552 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 027 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 989 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit. À cet effet, il y a lieu de reporter l'absence d'une base des garanties exhaustives.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 743 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille BTA de la Banque porté en AC05 en application de la politique précitée, s'élève à 6 999 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le tableau des engagements, tel qu'arrêté par la banque au 31 décembre 2025, comporte des créances envers des sociétés publiques s'élevant à 8 217 millions de dinars dont celles de l'office de céréales qui s'élèvent à 6 515 millions de dinars, représentant 34% du total des engagements de la clientèle

Rappelons que les chèques d'un montant de 2 687 millions de dinars, tirés par l'Office sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à compensation demeurent non encaissés à cette date.

2. Les fonds propres de la banque comportent le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, d'un montant de 43 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également au reliquat des fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 80 millions de dinars (initialement de 160 millions de dinars), qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les états financiers de la banque affichent un passif au titre de ces deux fonds s'élevant à 179 millions de dinars et un actif de 121 millions de dinars représentant les créances transférées à la BNA (hors créances abandonnées).

Les actifs de la banque comportent 105,402 millions de dinars au titre des créances, dont 25,533 millions de dinars ont été octroyées sur fonds propres, abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. La banque a procédé à la liquidation de 17,751 millions de dinars suite à la déchéance des avantages fiscaux liés aux dégrèvements financiers sous forme de fonds gérés libérés par la BNA de 2017 à 2021 suite au contrôle fiscal approfondi de sa filiale « SICAR INVEST ». L'existence de tout risque éventuel pouvant découler du non-respect des conditions d'éligibilité pour les fonds gérés constitués postérieurement à 2021 devrait être appréciée par la banque.

4. Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.
5. La note aux états financiers n°8 sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers, relate la publication de la loi n°5 de 2026 en date du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances bancaires gelées dans le secteur agricole. Cette loi prévoit des mesures de rééchelonnement et d'abandons partiels de créances pour les dettes classées 4 et plus auprès de la Banque Centrale de Tunisie au 30 septembre 2025. A la date de signature de notre rapport, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précisant les modalités de mise en œuvre de cette loi n'est pas encore publiée. Par conséquent, l'impact financier éventuel sur les états financiers futurs de la Banque ne peut être déterminé avec précision à ce stade.
6. La publication de la Circulaire aux intermédiaires agréés n°2026-4 du 26 mars 2026, relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Cette circulaire, entrée en vigueur postérieurement à la clôture de l'exercice, conditionne désormais l'octroi de tout concours financier au dépôt préalable, sur fonds propres, de la totalité de la valeur des importations concernées. À la date d'émission du présent rapport, l'incidence de cette nouvelle réglementation sur le profil de risque du portefeuille de crédit et sur les états financiers futurs de la Banque ne peut être déterminée avec précision.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Notre lettre de direction, faisant partie intégrante du présent rapport, détaille les faiblesses et insuffisances identifiées ainsi que nos recommandations, notamment sur l'apurement des soldes anciens non mouvementés sur plusieurs catégories de comptes, le renforcement du suivi des garanties reçues via une base de données centralisée des sûretés, et la mise en place d'une comptabilité auxiliaire permettant un suivi individualisé des produits et commissions par client.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Trois sociétés du groupe BNA BANK détiennent, au 31 décembre 2025, 128 695 actions dans le capital de la BNA BNAK (des pourcentages de participation non importants)

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Tunis, le 10 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi



Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH



16

**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK »**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA BANK a conclu avec sa filiale la SOFINREC, une convention de cession d'un lot de créances bancaires d'un montant égal à 6,547 millions de dinars. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
2. Courant l'exercice 2025, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la BNA BANK ont souscrit à l'emprunt obligataire subordonné privé « BNA Subordonné 2025 » émis par la BNA pour un montant global de 100 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 10 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
BNA ASSURANCE	CAT C TF 9,55%	5 000 000
TUNIS RE	CAT B TF 9,50%	3 000 000
TUNIS RE	CAT C TF 9,55%	1 000 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		9 000 000
CTAMA	CAT B TF 9,50%	1 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		1 000 000
Total général en dinars		10 000 000

La commission de placement de cet emprunt, facturée par sa filiale BNA CAPITAUX, correspondant à 0,35% du montant de l'emprunt, s'élève à 395 mille dinars TTC.

3. Courant l'exercice 2025, la BNA BANK a confié à sa filiale, SICAR INVEST, la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 80 millions de dinars et ce dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque globale.
4. Courant l'exercice 2025, la BNA BANK a conclu avec sa filiale, BNA ASSURANCE, un contrat de location. En vertu de ce contrat, BNA BANK a loué à sa filiale un bureau à l'intérieur de l'immeuble BNA-Bloc B. La location est consentie pour une période d'une année commençant le premier janvier 2025, moyennant un loyer annuel net de 19 200 dinars, renouvelable par tacite reconduction avec une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Le loyer relatif à l'année 2025 s'élève à 19 200 dinars en HT.
5. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la BNA BANK a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 7 225 millions de dinars.
6. Courant l'exercice 2025, BNA BANK a procédé à la conversion de sa dette envers sa filiale la société Immobilière des Cèllets en une participation en capital de cette dernière et ce pour un montant de 15,175 millions de dinars.
7. Les encours des dépôts à terme souscrits, courant 2025, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la BNA BANK, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 399,509 millions de dinars, répartis comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Compte de placement	Total général
BNA ASSURANCE	83 500	40 000	123 500
BNA CAPITAUX	-	10 070	10 070
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	33 500	55 740	89 240
SICAV BNA	1 000	-	1 000
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	5 000	-	5 000
STE IMMOBILIERE & DE VIABILISATION SIVIA	1 000	-	1 000
STE LA GENERALE DE VENTE GEVE	-	3 300	3 300
TUNIS RE	-	23 300	23 300
Total souscrits par les filiales et entreprises associées	124 000	132 410	256 410
CTAMA	133 000	10 099	143 099
Total souscrits par les administrateurs	133 000	10 099	143 099
Total en mille dinars	257 000	142 509	399 509

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308,359 millions de dinars contre 311,069 millions de dinars au 31 décembre 2024.

2. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la BNA BANK a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2025, ces garanties sont à hauteur de 369 millions de dinars.
3. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

Au 31 décembre 2025, le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, s'élève à 43 millions

4. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

Au 31 décembre 2025, le reliquat de ce passif, initialement de 160 millions de dinars, s'élève à 80 millions de dinars.

5. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
 - L'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015.
 - L'article 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA BANK et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 Dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Au 31 décembre 2025, l'encours desdites créances s'élève à 105 ,537 millions de dinars.

6. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 4,281 millions de dinars.
7. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6, 299 millions de dinars.
8. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de sa filiale, BNA ASSURANCE, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 1,767 millions de dinars.
9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec sa filiale, BNA ASSURANCE, deux conventions de souscriptions de titres participatifs. L'encours de ces titres s'élève au 31 décembre 2025 à 40 millions de dinars.
10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital-risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

GESTIONNAIRE	Fonds	Année de libération	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025
SICAR INVEST	FG 1	1997	4 500	1 410
SICAR INVEST	FG 2	1998	2 057	840
SICAR INVEST	FG 3	1999	5 550	49
SICAR INVEST	FG 4	2000	7 350	3 075
SICAR INVEST	FG 5	2001	7 000	2 798
SICAR INVEST	FG 6	2002	7 000	2 443
SICAR INVEST	FG 7	2003	5 000	2 490
SICAR INVEST	FG 8	2004	3 500	1 723
SICAR INVEST	FG 9	2006	1 500	829
SICAR INVEST	FG 10	2007	5 000	2 037
SICAR INVEST	FG 11	2008	2 500	834
SICAR INVEST	FG 12	2009	8 500	5 439
SICAR INVEST	FG 13	2010	20 000	17 722
SICAR INVEST	FG 14	2011	15 000	11 026
SICAR INVEST	FG 15	2012	10 000	3 900
SICAR INVEST	FG 16	2013	8 400	7 290
SICAR INVEST	FG 16 BIS	2013	5 600	5 400
SICAR INVEST	FG 18	2015	6 000	6 000
SICAR INVEST	FG 19	2016	7 000	7 000

SICAR INVEST	FG 20	2017	2 000	2 000
SICAR INVEST	FG 21	2017	3 000	3 000
SICAR INVEST	FG 20 Bis	2017	8 500	4 115
SICAR INVEST	FG 22	2018	20 000	15 000
SICAR INVEST	FG 22 BIS	2018	20 000	15 700
SICAR INVEST	FG 22 TER	2018	20 000	15 000
SICAR INVEST	FG 23	2019	25 000	24 000
SICAR INVEST	FG 23 BIS	2019	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 23 TER	2019	23 000	23 000
SICAR INVEST	FG 24	2020	20 000	20 000
SICAR INVEST	FG 24 BIS	2020	20 000	20 000
SICAR INVEST	FG 24 TER	2020	5 000	5 000
SICAR INVEST	FG 25	2021	30 000	30 000
SICAR INVEST	FG 25 BIS	2021	31 750	10 750
SICAR INVEST	FG 26	2022	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 26 BIS	2022	24 500	24 500
SICAR INVEST	FG 27	2023	40 000	40 000
SICAR INVEST	FG 27 BIS	2023	32 750	32 750
SICAR INVEST	FG 28	2024	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 28 BIS	2024	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 28 TER	2024	20 000	20 000
SOUS-TOTAL I			576 957	487 120
SIP SICAR (*)	FG SIP1	2011	1 500	1 470
SIP SICAR (*)	FG SIP2	2012	2 500	1 935
SIP SICAR (*)	FG SIP3	2013	6 000	2 700
SIP SICAR (*)	FG SIP5	2015	4 000	4 000
SIP SICAR (*)	FG SIP6	2016	9 000	9 000
SOUS-TOTAL II			23 000	19 105
Total Général en mille dinars				506 225

(*) : Ex- filiale de la banque absorbée par SICAR INVEST

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Au cours de l'exercice 2025, la BNA BANK a comptabilisé une charge globale de 4 ,135 mille dinars de ces différentes commissions.

11. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital-risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total en mille dinars		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 Dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2025, la BNA BANK a comptabilisé une charge globale de 9 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

12. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA et la SICAV Placement Obligataire, la BNA BANK assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2025 s'élève à 542 mille Dinars TTC;
- 1 000 Dinars (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

13. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu une convention avec sa filiale, BNA capitaux. En vertu de cette convention, BNA CAPITAUX assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 Dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA BANK. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière

- Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 Dinars par valeur.

La BNA CAPITAUX a facturé en hors taxes, au cours de l'exercice 2025 un montant de 24 049 Dinars.

- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales.

D'autre part, les frais d'assistance à l'assemblée élective de la BNA BANK, facturée par BNA CAPITAUX, ont totalisé 5 951 dinars en TTC.

14. Antérieurement à l'exercice audité, La BNA BANK a conclu des contrats de location. En vertu de ces contrats, elle loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2025
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (HT)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (HT)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	9 860
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	Troisième année de la location	15 444
Total					36 497

15. Les achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués par la BNA BANK, courant l'exercice 2025, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 3 948 mille dinars.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu un contrat d'assurance avec la CTAMA, administrateur, pour couvrir divers risques. La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 mille Dinars.

17. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. L'encours de ces emprunts s'élève au 31 décembre 2025 à 1098 millions de dinars.

Emprunts	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Total
Emprunt national 2021	50 000	15 000	30 000	-	95 000
Emprunt national 2022	16 000	20 000	16 800	54 400	107 200
Emprunt national 2023	65 000	75 000	100 000	106 000	346 000
Emprunt national 2024	100 000	150 000	150 000	150 000	550 000
Total en mille dinars	231 000	260 000	296 800	310 400	1 098 200

18. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la BNA BANK ont souscrit aux emprunts obligataires émis par cette dernière.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
SICAR INVEST	4 791	3 000	-	972
TUNIS-RE	4 000	1 500	600	695
BNA Assurances	12 000	1 600	-	1643
CTAMA	800	446	-	41
Total en mille Dinars	21 591	6 546	600	3351

19. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2025, comme suit (montant exprimés en dinars):

Partie liée	Solde au 31/12/2025		Intérêts de l'exercice 2025	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	75	548	168	-
SIVIA	-	5 932	3	-
ESSOUKNA	-	1 060	12	-
AGRO-SERVICES	-	359	-	1
TIS	-	920	8	5
BNA CAPITAUX	-	2 994	2	203
SOFINREC	-	1 166	-	-
POS	-	4 296	-	88
SOGEST	2 734	-	344	-
EL MEDINA	1 127	317	164	-
SICAR INVEST	3	362	1	17
SOIVM SICAF	-	5	-	-
SICAV BNA	-	11	1	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	9	-	-
SODET SUD	-	9	-	-
TUNIS-RE	-	1 984	3	-
ZIED	-	1	-	-
BNA Assurances	-	1 572	16	364
GENERALE DES VENTES	-	36	-	-
SDA Hanchir Ayed	-	95	-	-
CTAMA	-	1412	-	550

20. Les concours bancaires accordés par la BNA BANK aux sociétés, parties liées et à ses administrateurs totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 186,318 millions de dinars, répartis comme suit :

Société	Engagements hors comptes débiteurs	CNNU	Total
SIMPAR	63 952	100	64 052
S.P.I EL MEDINA SAHLOUL IV	35 336	300	35 636
STE ESSOUKNA	31 099	21 338	52 436
SDA HENCHIR AYED	444	59	503
S O F I N R E C	1 050		1 050
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	689		689
STE IMMOBILIERE & DE VIABILISATION SIVIA	28 621		28 621
total filiale et entreprises associées	161 190	21 797	182 987
CTAMA	3 331		3 331
Total administrateurs	3 331	-	3 331
Total général en mille dinars	164 521	21 797	186 318

21. Les concours accordés par la BNA BANK à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 106,248 millions de dinars (y compris les prêts syndiqués).

III. Obligations et engagements de la BNA BANK envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général par Intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration de la BNA Bank lors de sa réunion en date du 09 mars 2023. Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 29 avril 2024, a décidé de maintenir, pour le Directeur Général par Intérim, les mêmes avantages dont bénéficie le Directeur Général Adjoint qui se composent de 12 salaires mensuels et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement et 13ème mois, rétrocession des jetons de présence), de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 400 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 200 Dinars par mois) et il bénéficie des avantages postérieurs à l'emploi conformément aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.
- Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer au Directeur Général par Intérim une prime annuelle variable qui est calculée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n°89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la BNA BANK a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2025 à 4000 dinars en brut par séance pour le président du conseil d'administration (avec un plafond annuel de 24 000 Dinars) et à 2000 dinars en brut par séance pour les membres du conseil d'administration (avec un plafond annuel de 12 000 Dinars).
 - Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2025 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité (avec un plafond annuel de 12 000 Dinars) et à 1500 dinars en net et par séance pour les membres des comités (avec un plafond annuel de 9 000 Dinars). Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.
2. Les obligations et engagements de la BNA BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en Dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur général par intérim		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	442 005	223 240	275 875	144 000
Avantages postérieurs à l'emploi	392	3 282	-	-
TOTAL	442 397	226 522	275 875	144 000

(*) : calculs compte tenu des avantages en nature et cotisations patronales supportées par BNA BANK y compris les primes au titre de l'IDR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi



Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH



17

ACTIVITÉ DU GROUPE BNA EN 2025

ACTIVITÉ DU GROUPE BNA EN 2025

Filiales Financières

Des performances solides

BNA Assurances

Fondée en 2003 et introduite au marché principal de la bourse en Août 2025, BNA Assurances s'est imposée comme un acteur stable du marché tunisien de l'assurance, adossé à la solidité du Groupe BNA (qui y détient 52 % du capital).

Indicateur	2025	Note
Capital social	87,4 MD	Société anonyme cotée
Chiffre d'affaires	190 MD	Vs 173,8 MD en 2024, soit +9,3%
Résultat net	17 MD	Vs 16,3 MD en 2024, soit +4,3%

SICAR Invest

Acteur du capital investissement depuis 1997, SICAR Invest accompagne le développement des entreprises tunisiennes sur l'ensemble du territoire national, avec une attention particulière aux zones de développement régional. L'exercice 2025 a enregistré une évolution marquée sur l'ensemble des indicateurs.

Indicateur	2025	Note
Capital social	10 MD	Société d'investissement à capital risque
Actifs sous gestion	613 MD	Vs 517 MD en 2024, soit +18,6%
Investissements	79 MD	Vs 66 MD en 2024, soit + 19,7%
Revenus	7,4 MD	Vs 6,5 MD en 2024, soit +13,8%
Résultat net	2,6 MD	Vs 2,2 MD en 2024, soit +18,2%
Dividendes	0,8 MD	Taux de 8%

BNA Capitaux

Créée en 1995, BNA Capitaux intervient dans l'intermédiation boursière, la gestion d'actifs et l'ingénierie financière. L'exercice 2025 et bien que caractérisée par une absence d'émissions d'emprunt national, pilier de revenus durant les exercices précédents, a permis à BNA CAPITAUX de réactiver les autres métiers. En effet, BNA CAPITAUX a pu compenser grâce à la reprise des revenus de courtage et de gestion d'OPCVM pour réaliser des revenus de l'ordre de 6 MD et un bénéfice de +2 MD.

Indicateur	2025	Note
Capital social	5 MD	Société d'intermédiation en bourse
Revenus	5,8 MD	Vs 12,2 MD en 2024, soit -52,5%
Résultat net	2,1 MD	Vs 6,9 MD en 2024, soit -69,9%
Actif net	21,2 MD	4,2x le capital social
Actifs sous gestion	674 MD	+ 24%.
Dividendes	0,5 MD	Taux de 10%

SOIVM SICAF

Société d'investissement à capital fixe opérant depuis 1993, SOIVM SICAF applique une stratégie de placements prudente, en combinant titres cotés et placements monétaires pour assurer une croissance régulière de son actif net.

Indicateur	2025	Note
Capital social	4 MD	Société d'investissement à capital Fixe
Portefeuille titres cotés	5 MD	4,8 MD en 2024, soit +4,2%
Placements financiers	2,8 MD	2,3 MD en 2024, soit +21,7%
Résultat net	0,9 MD	0,4 MD en 2024, soit +125%
Actif net	8,4 MD	2,2 x le capital social
Dividende	0,4 MD	Taux de 10%

SICAF Participations BNA (SPB)

La SPB gère depuis 2003 un portefeuille de participations non cotées récupérées auprès de la BNA, et composé de 33 lignes.

Indicateur	2025	Note
Capital social	500 mD	Société d'investissement à capital Fixe
Nb. participations	33 sociétés	
VNC	93 mD	
Revenus	103 mD	89 mD en 2024, soit + 15,7%
Actif net	1,5 MD	3x le capital social

SOFINREC

Société de recouvrement de créances, créée depuis 2001 et opérant pour son propre compte et pour le compte de tiers. SOFINREC contribue activement à compléter le process de recouvrement bancaire tout en dégageant une rentabilité régulière.

Indicateur	2025	Note
Capital social	13,8 MD	Créée en 2001
Volume recouvré	8,4 MD	Vs 10 MD en 2024
Plus-value de recouvrement	5,8 MD	Vs 5,7 MD en 2024
Résultat net	0,8 MD	Vs 1,7 MD en 2024
Dividende	0,5 MD	Taux de 4%

Gestion collective - OPCVMs

Des performances parmi les meilleures de la place

Placement Obligataire SICAV

OPCVM obligataire créé en 1996, Cette SICAV affiche une croissance régulière de son actif géré et offre à ses souscripteurs un rendement compétitif.

Indicateur	2025	Note
Actif géré	341 MD	+23,7% par rapport à 2024
Valeur liquidative 31/12	108,731 D	Vs 108,655 D en 2024
Rendement	6,42 %	Vs 6,58% en 2024 Vs une moyenne sectorielle de 6,14%
Dividende	6,898 D	Vs 6,728 D en 2024

SICAV BNA

OPCVM mixte de distribution créé en 1993, la SICAV BNA combine obligations et actions sélectionnées avec soin. Elle s'est distinguée en 2025 comme la meilleure performance parmi les SICAV mixtes de la place.

Indicateur	2025	Note
Actif géré	10,4 MD	+279% sur l'exercice
Valeur liquidative 31/12	156,965 D	Vs 124,965 D
Rendement	31,91%	Vs 12,82% en 2024 Vs 35% pour le TUNINDEX
Dividende	4,741 D	Vs 4,403 D en 2024

Groupe Immobilier

Un portefeuille de projets en cours de restructuration

SIMPAR

Société mère du groupe immobilier de la BNA depuis 1973, SIMPAR est l'un des pionniers de la promotion immobilière en Tunisie. Elle dispose d'un stock en constitution de 95 MD représentant un potentiel intéressant de revenus futurs.

Indicateur	2025	Note
Capital social	5,5 MD	Créée en 1973 — société mère
Stocks	95 MD	Vs 77 MD en 2024
Revenus	4,3 MD	Vs 3,8 MD en 2024 , soit +13%
Résultat exploitation	+1,5 MD	Vs +1,6 MD en 2024

ESSOUKNA

Créée en 1983 en tant que filiale de la SIMPAR, elle a été introduite en Bourse depuis 2006. En 2025, ESSOUKNA a fortement amélioré ses performances en enregistrant des revenus record de 30 MD (contre 0,4 MD en 2024).

Indicateur	2025	Note
Capital social	5 MD	Cotée en bourse depuis 2006
Stocks	58 MD	Vs 63 MD en 2024, soit -8%
Revenus	30 MD	Vs 0,4 MD en 2024
Résultat d'exploitation	+6 MD	Vs -0,1 MD en 2024
Résultat net	+2,6 MD	Vs -3 MD en 2024

SODET SUD

La Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud est une S.A. créée en mars 2001. Cette société a pour objet l'étude et l'aménagement des zones et stations intégrées dans le sud tunisien.

Le projet de la SODET SUD consistant en la création d'une zone touristique et urbaine à Zarzis, est encore en phase d'étude.

Le stock foncier d'une superficie de 73 Ha est en grande partie régulier. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de la phase de suivi et à l'engagement des études.

Indicateur	2025	Note
Capital social	21,5 MD	Créée en 2001
Stocks	14 MD	73 Ha

EI MADINA

Promoteur immobilier actif depuis 1988, El Madina affiche un repli de l'activité, tandis que le niveau des stocks reste globalement stable de l'ordre de 30 MD.

Indicateur	2025	Note
Capital social	900 mD	Créée en 1988
Stocks	29,7 MD	Vs 29,5 MD en 2024
Revenus	2,5 MD	6,9 MD en 2024
Résultat exploitation	-0,2 MD	+1,1 MD en 2024

SIVIA

Opérant dans la promotion immobilière depuis 1980, SIVIA affiche en 2025 une nette évolution de son activité avec un redressement de la rentabilité. Elle retrouve un résultat net positif.

Indicateur	2025	Note
Capital social	1,4 MD	Créée en 1980
Stocks	33,3 MD	Vs 37,7 MD en 2024, soit -12%
Revenus	16,6 MD	Vs 6,1 MD en 2024, soit +172%
Résultat exploitation	+3,7 MD	+1,5 MD en 2024, soit +147%
Résultat net	+0,3 MD	Vs -1,6 MD en 2024

IMMOBILIERE DES ŒILLETS

La société Immobilière des Œillets, opérant dans le secteur de la promotion immobilière depuis 1983. L'année 2025 a été consacrée à la restructuration financière en vue d'amorcer une nouvelle phase.

Indicateur	2025	Note
Capital social	16 MD	Vs 0,9 MD en 2024
Stocks	6,9 MD	Vs 7 MD en 2024
Revenus	104 mD	Vs 20 MD en 2024

Sociétés de Services

Agro-Services

Créée en 1991, Agro-Services apporte son expertise technique au secteur agricole tunisien à travers des missions d'étude, d'assistance, de fourniture de semences et de matériel d'élevage. Son activité est étroitement liée à la dynamique de l'investissement agricole.

Indicateur	2025	Note
Capital social	600 mD	Créée en 1991
Revenus	4,6 MD	Vs 3,4 MD en 2024, soit +35%
Résultat exploitation	+121 mD	Vs 66 MD en 2024, soit +83%
Résultat net	+146 mD	Vs 102 mD en 2024, soit +43%

SDA HENCHIR AYED

La Société SDA Henchir Ayed est une SA au capital de 1.230 mD, fondée en 2019 par la filiale Agro-services. Elle a pour objet l'exploitation agricole.

Indicateur	2025	Note
Capital social	1.230 mD	Créée en 2019
Revenus	379 mD	Vs 55 mD en 2024

TIS

Spécialisée dans la vente et la maintenance de solutions informatiques, réseaux et sécurité depuis 1991, TIS évolue dans un secteur fortement concurrentiel.

Indicateur	2025	Note
Capital social	750 mD	Créée en 1991
Revenus	4,5 MD	Vs 6,5 MD en 2024

SOGEST

Créée en 1991, Agro-Services apporte son expertise technique au secteur de la promotion immobilière à travers des missions d'études, d'assistance, de fourniture de semences et de matériel d'élevage. Son niveau d'activité est étroitement lié à la dynamique du Groupe SIMPAR.

Indicateur	2025	Note
Capital social	600 mD	Créée en 1991
Revenus	1,1 MD	Corrélés à l'investissement immobilier

18

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	306 419	441 596	(135 177)	(30,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	13 127	31 382	(18 255)	(58,2%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	14 357 011	13 281 834	1 075 177	8,1%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	768 700	685 527	83 173	12,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	9 072 741	7 515 562	1 557 179	20,7%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	68 493	64 807	3 686	5,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	231 377	227 033	4 344	1,9%
AC7 - Autres actifs	5.8	956 966	808 326	148 640	18,4%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		46 373	49 936	(3 563)	(7,1%)
Total des actifs		25 821 207	23 106 003	2 715 204	11,8%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	13 664 508	12 386 145	1 278 363	10,3%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	674 929	656 627	18 302	2,8%
PA5 - Autres passifs	5.13	1 602 748	1 453 654	149 094	10,3%
Total des passifs		23 000 729	20 576 496	2 424 233	11,8%
IM - Intérêts Minoritaires		420 536	341 186	79 350	23,3%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(5 264)	(4 653)	(611)	(13,1%)
Réserves consolidées	5.14	1 797 469	1 621 093	176 376	10,9%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	287 737	251 881	35 856	14,2%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 399 942	2 188 321	211 621	9,7%
Total des capitaux propres et passifs		25 821 207	23 106 003	2 715 204	11,8%

ANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 124 238	1 280 658	(156 420)	(12,2%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		770 877	805 255	(34 378)	(4,3%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		416 411	579 402	(162 991)	(28,1%)
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		8 558	38 707	(30 149)	(77,9%)
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		407 853	540 695	(132 842)	(24,6%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%
Total des passifs éventuels		7 167 649	6 676 170	491 479	7,4%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	570 462	464 354	106 108	22,9%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		570 462	464 354	106 108	22,9%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	832	832	-	-
<i>a- Participations non libérées</i>		832	832	-	-
Total des engagements donnés		571 294	465 186	106 108	22,8%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.5	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%
Total des engagements reçus		10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 551 737	1 564 874	(13 137)	(0,8%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	175 182	161 211	13 971	8,7%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	56 026	59 136	(3 110)	(5,3%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	699 151	487 981	211 170	43,3%
Total produits d'exploitation bancaire		2 482 096	2 273 202	208 894	9,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 372 826)	(1 278 460)	(94 366)	(7,4%)
CH2 - Commissions encourues		(21 394)	(19 225)	(2 169)	(11,3%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 394 220)	(1 297 685)	(96 535)	(7,4%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	82 738	68 764	13 974	20,3%
Produit Net Bancaire		1 170 614	1 044 281	126 333	12,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(195 941)	(209 587)	13 646	6,5%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(9 966)	(2 498)	(7 468)	(299,0%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		77 363	61 068	16 295	26,7%
CH6 - Frais de personnel	7.9	(326 532)	(320 917)	(5 615)	(1,7%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(203 040)	(149 749)	(53 291)	(35,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(20 927)	(21 897)	970	4,4%
Résultat d'exploitation		491 571	400 701	90 870	22,7%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		5 998	4 835	1 163	24,1%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 199)	761	(6 960)	(914,6%)
Résultat avant impôt		491 370	406 297	85 073	20,9%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(160 300)	(120 222)	(40 078)	(33,3%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 449)	(12 420)	(5 029)	(40,5%)
Résultat net de l'exercice		313 621	273 655	39 966	14,6%
Intérêts minoritaires		(25 884)	(21 774)	(4 110)	(18,9%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		287 737	251 881	35 856	14,2%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	(40 975)	40 975	100,0%
Résultat après modification comptable, part du groupe		287 737	210 906	76 831	36,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 982 932	2 226 057	(243 125)	(10,9%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 453 106)	(1 371 886)	(81 220)	(5,9%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		2 000	50 211	(48 211)	(96,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 349 422)	(88 864)	(1 260 558)	(1418,5%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 251 609	702 681	548 928	78,1%
Titres de placement		(78 263)	(1 533)	(76 730)	(5005,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(376 061)	(331 235)	(44 826)	(13,5%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(129 610)	(95 746)	(33 864)	(35,4%)
Impôt sur les bénéfices		(135 470)	(112 462)	(23 008)	(20,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(285 391)	977 223	(1 262 614)	(129,2%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		703 211	451 564	251 647	55,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 518 167)	(2 010 983)	492 816	24,5%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 708)	(27 314)	5 606	20,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(836 664)	(1 586 733)	750 069	47,3%
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(31)	(14)	(17)	(121,4%)
Emission d'emprunts		95 000	400	94 600	23650,0%
Remboursement d'emprunts		28 886	(65 161)	94 047	144,3%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(13 180)	22 708	(35 888)	(158,0%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(77 309)	(69 200)	(8 109)	(11,7%)
Autres flux de financement		64 034	29 380	34 655	118,0%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	97 400	(81 887)	179 288	218,9%
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(94 884)	(14 043)	(80 842)	(575,7%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 119 539)	(705 440)	(414 099)	(58,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(6 494 101)	(5 374 562)	(1 119 539)	(20,8%)

19

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

BANQUE NATIONALE AGRICOLE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 décembre 2025

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable
SICAR Invest Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
BNA Assurances Compagnie d'assurance	TUNIS-RE Société de réassurance
SODINO Société d'investissement à capital risque	
Promotion immobilière	
SIMPAR Société de promotion immobilière	ESSOUKNA Société de promotion immobilière
SIVIA Société de promotion immobilière	SPI MADINA Société de promotion immobilière
LES ŒILLETS Société de promotion immobilière	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	SDA Henchir Ayed Services agricoles

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 136	160 745 680	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 463	267 315	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	5 097 786	25 488 930	7,96%
CTAMA	1 983 753	9 918 765	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	1 179 544	5 897 720	1,84%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 235 939	36 179 695	11,31%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 444 722	77 223 610	24,13%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 537 132	17 685 660	5,53%
RACHAT ACTIONS PROPRES	535 285	2 676 425	0,84%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96- 2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2025, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt-trois lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement des dites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 23, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture
- *Industries mécaniques et électriques
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs
- *Industries pharmaceutiques
- *Autres industries
- *Bâtiments et travaux publics
- *Tourisme y compris les agences de voyage
- *Promotion immobilière
- *Commerce
- *Santé
- *Télécom et TIC
- *Autres services y compris les agences de location de voitures

❖ **Contreparties publiques**

*Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels

*Autres organismes publics

❖ **Particuliers**

*Particuliers du secteur privé : crédits logements

*Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation

*Particuliers du secteur public : crédits logements

*Particuliers du secteur public : crédits à la consommation

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries BTP	3,50%
Tourisme, y compris les agences de voyage Promotion	6,25%
Immobilière	7,75%
Commerce	6,75%
Santé	3,25%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	0,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	
Autres organismes publics	6,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	
Consommation_Privé Crédits	2,00%
logements_Public	3,25%
Consommation_Public	0,50%
	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacateurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêt par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2025 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	40%	25%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	20%	20%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
BNA Assurances	40%	40%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	20%	20%
ESSOUKNA	20%	20%
SIVIA	20%	20%
SPI MADINA	20%	20%
LES CÉILLETES	20%	20%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	20%	20%
SOGEST	20%	20%
AGROSERVICES	20%	20%
SDA Hanchir Ayed	10%	10%
ZIED SARL	20%	20%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2025

Courant Décembre 2025, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque à hauteur de 457,500 MDT dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.40%.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17/11/2025, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et B et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie C. Les intérêts sont calculés au taux de 9,4% et/ou TMM + 2,00% pour la catégorie A, au taux de 9,5% et/ou TMM + 2,10% pour la catégorie B et au taux de 9,55% et/ou TMM+2,15% pour la catégorie C. L'emprunt a été clôturé avec succès le 08/12/2025 pour un montant 100.000 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 26.474 mDT dont 1.246 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 23.157 mDT et 2.070 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement aura lieu.

Dans le cadre de son ambitieux plan d'expansion et de modernisation, la BNA BANK a ouvert, durant l'année 2025, sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid. Cette action vise à contribuer activement à l'effort de développement régional et d'assurer une meilleure proximité avec la population locale.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2025:

- 19 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,164%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,69%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,68%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	77,06%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	80,03%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,15%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	12,37%	11,21%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,08%	0,06%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	38,36%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,87%
BNA Assurances	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,54%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	50,04%	42,41%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	29,73%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	51,59%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	50,35%
LES ŒILLETS (5)	Intégration globale	100,00%	96,89%

Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	73,21%
SOJET SUD	Intégration globale	74,57%	56,66%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	54,38%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
SDA Hanchir Ayed	Intégration globale	94,07%	63,67%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 50,04% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,52%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	11,86%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.

- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
TOTAL	49 993	3 246	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés SOGEST et TIS n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés. Pour la consolidation des entités mises en équivalence (SODINO et GEVE), elle a été réalisée sur la base de situations financières provisoires.

- (5) Dans le cadre du plan de restructuration de la société immobilière des Cèllets, le Conseil d'administration de la BNA a autorisé la convention totale des engagements de cette société en capital dans l'objectif d'une reprise de ses activités et de l'accès au financement BNA.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 306.419 mDT au 31/12/2025 contre 441.596 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 135.177 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	83 155	69 460	13 695	19,7%
Avoirs en caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
Avoirs chez la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
Intérêts à percevoir	4	21	(17)	(81,0%)
Mouvements IBS	46 573	28 440	18 133	63,8%
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(678)	-	(678)	-
Total	306 419	441 596	(135 177)	(30,6%)

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 13.127 mDT au 31/12/2025 contre 31.382 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 18.255 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	11 179	27 277	(16 098)	(59,0%)
Comptes courants & autres créances	11 178	27 276	(16 098)	(59,0%)
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	2 148	4 305	(2 157)	(50,1%)
Comptes courants	2	1	1	100,0%
Prêts à MLT	2 000	4 000	(2 000)	(50,0%)
Intérêts à percevoir	146	304	(158)	(52,0%)
Total brut	13 327	31 582	(18 255)	(57,8%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	13 127	31 382	(18 255)	(58,2%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	10 410	769	-	-	-	11 179
Comptes courants & autres créances	10 410	768	-	-	-	11 178
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	2	2 146	-	-	-	2 148
Comptes courants	2	-	-	-	-	2
Prêts à MLT	-	2 000	-	-	-	2 000
Intérêts à percevoir	-	146	-	-	-	146
Total brut au 31 décembre 2025	10 412	2 915	-	-	-	13 327
Total brut au 31 décembre 2024	27 276	2 306	-	2 000	-	31 582

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2025 à 14.357.011 mDT contre 13.281.834 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1075.177 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 254 414	1 167 959	86 455	7,4%
Comptes débiteurs	239 941	222 633	17 308	7,8%
Autres concours à la clientèle	613 123	541 308	71 815	13,3%
Crédits sur ressources spéciales	254 714	252 714	2 000	0,8%
Intérêts impayés et créances rattachées	157 080	155 886	1 194	0,8%
Produits constatés d'avance	(10 444)	(4 582)	(5 862)	(127,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	15 997 505	14 776 273	1 221 232	8,3%
Comptes débiteurs	3 618 986	2 651 528	967 458	36,5%
Autres concours à la clientèle	11 720 029	11 497 533	222 496	1,9%
Crédits sur ressources spéciales	108 615	115 077	(6 462)	(5,6%)
Intérêts impayés et créances rattachées	614 529	577 362	37 167	6,4%
Produits constatés d'avance	(64 654)	(65 227)	573	0,9%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	120 968	121 618	(650)	(0,5%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	670 446	620 142	50 304	8,1%

Encours brut	18 043 874	16 686 533	1 357 341	8,1%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 658 336)	(2 464 108)	(194 228)	(7,9%)
Provisions sur créances classées	(1 763 697)	(1 704 111)	(59 586)	(3,5%)
Provisions additionnelles	(630 336)	(502 032)	(128 304)	(25,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(264 303)	(257 965)	(6 338)	(2,5%)
Intérêts et agios réservés	(1 027 986)	(940 050)	(87 936)	(9,4%)
Sur engagements agricoles	(129 342)	(129 086)	(256)	(0,2%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(859 320)	(780 450)	(78 870)	(10,1%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(39 324)	(30 514)	(8 810)	(28,9%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 686 863)	(3 404 699)	(282 164)	(8,3%)
Encours net	14 357 011	13 281 834	1 075 177	8,1%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 879	54 947
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 355	55 423
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 299	63 881
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	65 613	66 195
Total	120 968	121 618

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2025
Créances douteuses	(2 206 143)	(247 743)	59 853	-	(2 394 033)
Provisions collectives	(257 965)	(6 337)	-	-	(264 303)
Total	(2 464 108)	(254 080)	59 853	-	(2 658 336)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Engagements bruts en principal	631 122	589 628	41 494	7,0%
Intérêts et créances rattachées	39 324	30 514	8 810	28,9%
Engagements bruts	670 446	620 142	50 304	8,1%
Provisions et agios réservés	(670 446)	(620 142)	(50 304)	(8,1%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Classe 0	14 295 600	12 689 904	14 206 099	12 611 888	-	-	(2 164)	(379)
Classe 1	761 910	887 878	756 765	886 642	-	-	(5 506)	(6 562)
Total des créances courantes	15 057 510	13 577 782	14 962 864	13 498 530	-	-	(7 670)	(6 941)
Classe 2	189 238	139 933	188 877	139 609	(5 597)	(4 718)	(20 317)	(19 149)
Classe 3	52 771	56 179	52 704	54 385	(16 851)	(15 097)	(4 422)	(5 215)
Classe 4	4 530 164	4 355 461	4 198 539	4 026 492	(2 415 933)	(2 236 823)	(963 193)	(822 880)
Total des créances classées	4 772 173	4 551 573	4 440 120	4 220 486	(2 438 381)	(2 256 638)	(987 932)	(847 244)
Total des créances en mDT	19 829 683	18 129 355	19 402 984	17 719 016	(2 438 381)	(2 256 638)	(995 602)	(854 185)
Taux des créances classées	24,07%	25,11%	22,88%	23,82%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives

» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2025, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 264.303 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	Provision Collective
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	496 584	7,42%	6,75%	40,00%	28 152
Industries mécaniques et électriques	571 213	1,51%	2,75%	40,00%	9 744
Industries agroalimentaires	920 526	3,99%	2,75%	40,00%	24 804
Industries pharmaceutiques	7 238	0,04%	0,50%	40,00%	16
Télécom et TIC	5 596	11,48%	0,75%	40,00%	274
Autres industries	393 361	6,31%	3,50%	40,00%	15 440
BTP	279 847	2,57%	6,25%	40,00%	9 879
Tourisme	51 308	15,58%	7,75%	40,00%	4 788
Promotion immobilière	314 834	7,37%	6,75%	30,00%	13 340
Commerce	974 388	5,39%	3,25%	40,00%	33 685
Santé	17 131	10,42%	1,00%	40,00%	783
Autres services (hors commerce et santé)	300 120	7,39%	4,25%	40,00%	13 977
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	7 732 727	0,00%	2,50%	40,00%	77 327
Autres organismes publics	187 764	0,00%	6,00%	40,00%	4 758
Particuliers					
Crédits logements_Privé	231 806	3,12%	2,00%	20,00%	2 376
Consommation_Privé	556 624	4,33%	3,25%	40,00%	16 867
Crédits logements_Public	109 510	0,77%	0,50%	20,00%	279
Consommation_Public	1 080 274	1,06%	0,75%	40,00%	7 815
Total Classes 0 & 1					264 303

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2025, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2025 s'élève à 630.336 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 128.304 mDT par rapport au 31/12/2024.

5.3.5- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2025 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Engagements au 31/12/2025	8 225 835	6 514 842	123 338	156 163	347 651	271 401	145 717
Garanties de l'état au 31/12/2025	7 593 818	6 514 600	123 288	148 991	284 544	271 401	82 300
Autres Garanties au 31/12/2025	226 547	-	-	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2025	89 232	-	-	-	-	-	62 172
Classe au 31/12/2025	-	-	-	1	-	-	4
Provisions au 31/12/2025	18 869	-	-	-	-	-	1 245

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 768.700 mDT au 31/12/2025 contre 685.527 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 83.173 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
1. Titres à revenu variable	308 669	244 210	64 459	26,4%
Titres de placement	168 962	139 894	29 068	20,8%
Parts dans les OPCVM (Placement)	148 397	115 044	33 353	29,0%
Créances et dettes rattachées sur titres de placement	1 032	-	1 032	-
Total brut	318 391	254 938	63 453	24,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(9 722)	(10 728)	1 006	9,4%
2. Titres à revenu fixe	460 031	441 317	18 714	4,2%
Bons de trésor	281 668	289 862	(8 194)	(2,8%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(6 531)	(7 555)	1 024	13,6%
Obligations	111 046	84 828	26 218	30,9%
Créances rattachées sur obligations	5 067	5 166	(99)	(1,9%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	68 781	67 127	1 654	2,5%
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats dépôt	-	1 889	(1 889)	(100,0%)
Total brut	460 031	441 317	18 714	4,2%
Total net	768 700	685 527	83 173	12,1%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 9.072.741 mDT au 31/12/2025 contre 7.515.562 mDT au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2025
Val. brute au 31/12/2025	448 700	1 310 388	120 007	50 680	119	6 998 544	8 928 438
Valeur au 1er janvier	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Acquisitions / souscriptions	61 797	44 604	30 150	10 065	-	1 447 783	1 594 399
Cessions /Remboursement	(1 893)	(75 157)	(812)	(10 221)	-	-	(88 083)
Créances rattachées	345	46 896	.	8 073	15	228 824	284 153
Prov. au 31/12/2025	(134 165)	(500)	(5 184)	.	-	-	(139 849)
Provisions au 1er janvier	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Dotations	(11 451)	-	(509)	(9 144)	-	-	(21 104)
Reprises	-	-	166	9 144	-	-	9 310
Val. nette au 31/12/2025	314 880	1 356 784	114 823	58 753	134	7 227 368	9 072 741
Val. brute au 31/12/2024	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Créances rattachées	442	48 616	.	15 359	15	157 062	221 494
Provisions au 31/12/2024	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Val. nette au 31/12/2024	266 524	1 389 057	85 828	66 195	134	5 707 823	7 515 562

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2025		2024	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	59 269	19,87%	55 578	19,87%
SODINO	4 921	24,54%	4 921	24,54%
GENERALE DES VENTES	4 303	49,58%	4 308	49,58%
Total	68 493		64 807	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2025, une valeur brute de 470.788 mDT et des amortissements et des provisions de 239.411 mDT soit une valeur nette de 231.377 mDT contre 227.033 mDT au 31/12/2024.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2025, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	46 638	2 067	(259)	-	48 446
Logiciels	45 757	1 989	(259)	(1 739)	45 748
Logiciels en cours	881	78	-	1 739	2 698
Amortissements	(42 483)	(2 071)	89	-	(44 465)
Logiciels	(42 483)	(2 071)	89	-	(44 465)
Total net (1)	4 154	(4)	(170)	-	3 981
Immobilisations corporelles	410 162	20 646	(8 466)	-	422 342
Terrains	17 264	-	(490)	-	16 774
Constructions	180 860	2 082	(37)	2 429	185 334
Agencements, aménagements et installations	82 677	764	(210)	9 156	92 387
Matériel de transport	11 293	224	(383)	-	11 134
Matériel et outillage	220	24	-	1	245
MMB et Matériel informatique	85 465	3 582	(7 177)	35	81 905
Immobilisations en cours	26 280	13 327	-	(11 621)	27 986
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 466	643	(169)	-	1 940
Amortissements	(185 981)	(15 294)	7 631	-	(193 644)
Constructions	(56 974)	(3 787)	37	-	(60 724)
Agencements, aménagements et installations	(52 098)	(5 524)	92	-	(57 530)
Matériel de transport	(7 624)	(1 172)	383	-	(8 413)
Matériel et outillage	(116)	(11)	-	-	(127)
MMB et Matériel informatique	(69 063)	(4 776)	7 119	-	(66 720)
Autres immobilisations incorporelles	(106)	(24)	-	-	(130)

Dépréciations	(1 302)	-	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(318)	-	-	-	(318)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	222 879	5 352	(835)	-	227 396
Total général (1)+(2)	227 033	5 348	(1 005)	-	231 377

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2025 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	(808)	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 956.966 mDT au 31/12/2025 contre 0.808.326 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	443 878	310 907	132 971	42,8%
Débiteurs divers	24 117	18 712	5 405	28,9%
État, impôts & taxes	134 688	111 718	22 970	20,6%
Commissions de gestion à percevoir	37 624	33 313	4 311	12,9%
Ajustements devises	63 162	2 254	60 908	2702,2%
Comptes liés à la compensation	89 507	38 755	50 752	131,0%
Autres comptes	94 780	106 155	(11 375)	(10,7%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	80 145	50 778	29 367	57,8%
Actifs d'impôts exigibles	(11 354)	(18 329)	6 975	38,1%
Actifs d'impôts différés	91 499	69 107	22 392	32,4%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	258 242	244 297	13 945	5,7%
Stocks de terrains à bâtir	64 829	62 668	2 161	3,4%
Stocks de travaux immobiliers en cours	49 338	79 916	(30 578)	(38,3%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	92 264	56 374	35 890	63,7%
Autres stocks	1 688	1 578	110	7,0%
Clients et comptes rattachés	50 123	43 761	6 362	14,5%

Autres actifs	174 701	202 344	(27 643)	(13,7%)
Prêts au personnel	95 531	86 345	9 186	10,6%
Charges reportées	-	(45)	45	100,0%
Stock cartes de retrait	2 137	948	1 189	125,4%
Dotations timbres postaux	310	181	129	71,3%
Dotations timbres fiscaux	19	25	(6)	(24,0%)
Dotations timbres spéciaux de voyage	70	52	18	34,6%
Dépôts et cautionnements	2 263	1 170	1 093	93,4%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Provisions sur autres éléments d'actifs	(21 064)	(15 496)	(5 568)	(35,9%)
Autres comptes	(78 555)	(49 552)	(29 003)	(58,5%)
Autres Actifs	37 881	44 419	(6 538)	(14,7%)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	30 707	28 895	1 812	6,3%
Total Net	956 966	808 326	148 640	18,4%

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2025, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 89.507 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de -10.094 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	10 948
Total	25 533	25 533

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 5.083.601 mDT au 31/12/2025 contre 4.542.969 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 540.632 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	96	1 224	(1 128)	(92,2%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	5 057 000	4 532 000	525 000	11,6%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	26 505	9 745	16 760	172,0%
Total	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.974.943 mDT au 31/12/2025 contre 1.537.101 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 437.842 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 971 303	1 534 706	436 597	28,4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 640	2 395	1 245	52,0%
Total	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Comptes à vue	15 278	14 589	689	4,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	1 520 599	436 001	28,7%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	-
Intérêts à payer	3 065	1 913	1 152	60,2%
Total	1 974 943	1 537 101	437 842	28,5%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	15 278	-	-	-	15 278
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	-	-	-	1 956 600
Intérêts à payer	3 065	-	-	-	3 065
Total	1 974 943	-	-	-	1 974 943

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 13.664.508 mDT au 31 décembre 2025 contre 12.386.145 mDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1278.363 mDT, soit une progression de 10,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dépôts en dinars	12 794 066	11 471 392	1 322 674	11,5%
Dépôts à vue en dinars	3 827 181	2 758 337	1 068 844	38,7%
Dépôts d'épargne en dinars	4 635 216	4 245 969	389 247	9,2%
Bons de caisse en dinars	46 083	43 162	2 921	6,8%
Comptes à terme en dinars	303 409	230 341	73 068	31,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 924 415	2 281 261	(356 846)	(15,6%)
Certificats de dépôt en dinars	1 321 496	954 150	367 346	38,5%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	736 266	958 172	(221 906)	(23,2%)
Dépôts en devises	755 569	823 603	(68 034)	(8,3%)
Dépôts à vue en devises	412 625	542 470	(129 845)	(23,9%)
Bons de caisse en devises	25 594	24 846	748	3,0%
Comptes à terme en devises	179 878	109 432	70 446	64,4%
Comptes de placement en devises	123 016	127 386	(4 370)	(3,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 456	19 469	(5 013)	(25,7%)
Dettes rattachées	114 873	91 150	23 723	26,0%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	23 914	15 253	8 661	56,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	718	1 064	(346)	(32,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 426	60 933	(507)	(0,8%)
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 321	77 504	(183)	(0,2%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(47 506)	(63 604)	16 098	25,3%
Total	13 664 508	12 386 145	1 278 363	10,3%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	9 216 884	1 665 169	1 778 385	133 628	-	12 794 066
Dépôts en devises	427 313	212 991	88 695	26 570	-	755 569
Dettes rattachées	.	114 873	.	-	-	114 873
Total	9 644 197	1 993 033	1 867 080	160 198	-	13 664 508

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 674.929 mDT au 31 décembre 2025 contre 656.627 mDT au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Emprunts matérialisés	227 806	201 204	26 602	13,2%
Emprunts obligataires	223 000	194 115	28 885	14,9%
Intérêts à payer emprunts obligataires	4 806	7 089	(2 283)	(32,2%)
Ressources spéciales	426 509	448 964	(22 455)	(5,0%)
Ressources extérieures	127 933	150 686	(22 753)	(15,1%)
Ressources budgétaires	308 359	311 069	(2 710)	(0,9%)
Ecart de conversion sur emprunts	(10 546)	(13 696)	3 150	23,0%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	763	905	(142)	(15,7%)
Autres fonds empruntés	20 614	6 459	14 155	219,2%
Autres fonds empruntés	3 529	3 390	139	4,1%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	17 085	3 069	14 016	456,7%
Total	674 929	656 627	18 302	2,8%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.602.748 mDT au 31 décembre 2025 contre 1.453.654 mDT au 31 décembre 2024. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Etat, impôts et taxes	64 429	74 230	(9 801)	(13,2%)
Impôts sur les sociétés	166 279	113 144	53 135	47,0%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	35 166	24 781	10 385	41,9%
Fournisseurs divers	28 096	26 125	1 971	7,5%
Organismes sociaux	64 378	60 618	3 760	6,2%
Comptes d'ajustement devises passifs	353	2 671	(2 318)	(86,8%)
Devises reçues en instance d'affectation	4 908	34 816	(29 908)	(85,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	936	958	(22)	(2,3%)
SWAPS devises	154	(135)	289	214,1%
Congés à payer	15 859	15 553	306	2,0%
Produits perçus d'avance	11 907	11 112	795	7,2%
Excédents de caisse	12 964	11 734	1 230	10,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	155 957	86 554	69 403	80,2%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	(10 094)	94 483	(104 577)	(110,7%)
Comptes de régularisation	59 162	47 949	11 213	23,4%
Comptes Etatiques créditeurs	919	965	(46)	(4,8%)
Créditeurs divers	189 699	70 414	119 285	169,4%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 261	7 152	109	1,5%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 112	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	27 417	26 909	508	1,9%

Fournisseurs d'immobilisations	1 964	633	1 331	210,3%
Autres Passifs	24 592	26 696	(2 104)	(7,9%)
Provisions techniques brutes	513 900	488 854	25 046	5,1%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	17 895	14 434	3 461	24,0%
Provisions pour passifs et charges	64 017	68 374	(4 357)	(6,4%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 795	10 089	706	7,0%
Provisions pour risque fiscal et social	1 744	10 324	(8 580)	(83,1%)
Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 365	(121)	(8,9%)
Provisions sur engagement par signature	44 347	42 703	1 644	3,8%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	5 887	3 893	1 994	51,2%
Total	1 602 748	1 453 654	149 094	10,3%

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2025 s'élève à 10.795 mDT contre 10.089 mDT au 31/12/2024.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(360)	(358)	(2)	(0,6%)
Réserves consolidés part du groupe	1 754 731	1 578 353	176 378	11,2%
Actions propres et d'auto-contrôle	(5 264)	(4 653)	(611)	(13,1%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	287 737	251 881	35 856	14,2%
Total	2 399 942	2 188 321	211 621	9,7%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1.754.731 mDT contre 1.578.353 mDT au 31 décembre 2024. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 785 912	1 605 725	180 187	11,2%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 341	235 353	(12)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 747	14 747	(1)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 538 501	1 358 284	180 217	13,3%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 676)	(2 660)	(17)	(0,6%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(5 787)	(16 370)	10 583	64,6%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(10 859)	2 654	(13 513)	(509,2%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(14 535)	(13 656)	(879)	(6,4%)
Total	1 754 731	1 578 353	176 378	11,2%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 287.737 mDT contre un résultat de même nature de 251.881 mDT au 31 décembre 2024. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Contribution de la mère consolidante	278 860	235 325	43 535	18,5%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	13 752	21 872	(8 120)	(37,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(4 168)	(4 654)	486	10,4%
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(707)	(662)	(45)	(6,8%)
Total	287 737	251 881	35 856	14,2%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	287 737	251 881	35 856	14,2%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	.	-
Nombre d'actions propres	535 285	531 961	3 324	0,6%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,84%	0,01%	0,6%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 464 715	63 468 039	(3 324)	(0,01%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,534	3,969	0,565	14,2%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 5.264 mDT contre 4.653 mDT au 31 décembre 2024.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.124.238 mDT au 31 décembre 2025 contre 1.280.658 mDT au 31 décembre 2024. Il se décompose comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
Contre garanties	235 000	210 000	25 000	11,9%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	38 206	62 248	(24 042)	(38,6%)
Cession créances	-	123 000	(123 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	770 877	805 255	(34 378)	(4,3%)
Débiteurs par avals et acceptations	60 503	85 924	(25 421)	(29,6%)
Débiteurs par lettres de garanties	36 069	42 373	(6 304)	(14,9%)
Débiteurs par obligations cautionnées	6 219	24 606	(18 387)	(74,7%)
Débiteurs par cautions fiscales	50 459	60 154	(9 695)	(16,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	614 143	588 709	25 434	4,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 484	3 489	(5)	(0,1%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État	80 155	80 155	-	-
Total	1 124 238	1 280 658	(156 420)	(12,2%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 5.627.000 mDT au 31/12/2025 contre 4.816.110 mDT au 31/12/2024. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Titres de créances	3 584 000	3 086 931	497 069	16,1%
Bons du trésor	2 043 000	1 576 679	466 321	29,6%
Emprunts obligataires	-	152 500	(152 500)	(100,0%)
Total	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	387 328	237 409	149 919	63,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	387 328	237 409	149 919	63,1%
Total	570 462	464 354	106 108	22,9%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2025 (1)-(2)	Montant non libéré 2024
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
Total	3 328	2 496	832	832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2025 des éléments suivants:

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Garanties reçues des banques	777 975	215 050	562 925	261,8%
Garanties reçues de l'État	8 103 171	7 004 634	1 098 537	15,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	420 051	410 338	9 713	2,4%
SOTUGAR	36 988	45 103	(8 114)	(18,0%)
FNG	52 048	53 868	(1 819)	(3,4%)
FGIC	266	266	0	0,1%
Garanties de l'ÉTAT	7 593 818	6 495 060	1 098 758	16,9%
Garanties reçues de la clientèle	1 641 872	2 144 368	(502 496)	(23,4%)
Garanties Hypothécaires	1 493 305	1 895 853	(402 548)	(21,2%)
Garanties financières	148 567	248 515	(99 948)	(40,2%)
Total	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.551.737 mDT en 2025 contre 1.564.874 mDT en 2024, enregistrant ainsi une régression de 0,8%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	-	3	(3)	(100,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	4 719	7 133	(2 414)	(33,8%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	370	928	(558)	(60,1%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	17	19	(2)	(10,5%)
Opérations avec la clientèle	1 511 072	1 523 787	(12 715)	(0,8%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	378 405	365 578	12 827	3,5%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 132 667	1 158 209	(25 542)	(2,2%)
Autres intérêts et revenus assimilés	35 559	33 004	2 555	7,7%
Total	1 551 737	1 564 874	(13 137)	(0,8%)

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 175.182 mDT en 2025 contre 161.211 mDT en 2024, soit une augmentation de 8,7 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	98 011	90 914	7 097	7,8%
Commissions sur opérations Monétique	16 768	14 604	2 164	14,8%
Commissions sur opérations de change	1 918	1 720	198	11,5%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	7 985	6 896	1 089	15,8%
Commissions sur location de coffre-fort	63	59	4	6,8%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	25 109	23 169	1 940	8,4%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 932	1 853	1 079	58,2%
Commissions sur avals billets de trésorerie	243	367	(124)	(33,8%)
Commissions de gestion d'OPCVM	1 867	1 203	664	55,2%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	74	39	35	89,7%
Commissions diverses	20 212	20 387	(175)	(0,9%)
Total	175 182	161 211	13 971	8,7%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 56.026 mDT en 2025 contre 59.136 mDT en 2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	31 514	29 783	1 731	5,8%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	31 514	29 783	1 731	5,8%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	3 093	2 400	693	28,9%
Dividendes & revenus assimilés	3 464	2 172	1 292	59,5%
Pertes sur titres de placement	(72)	(4)	(68)	(1700,0%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 122)	(23)	(1 099)	(4778,3%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	823	255	568	222,7%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	21 419	26 953	(5 534)	(20,5%)
Résultat sur opérations de change	14 164	17 307	(3 143)	(18,2%)
Commissions sur change manuel	7 255	9 646	(2 391)	(24,8%)
Total	56 026	59 136	(3 110)	(5,3%)

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 699.151 mDT en 2025 contre 487.981 mDT en 2024, soit une augmentation de 43,3%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	551 078	369 738	181 340	49,0%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	37 594	34 594	3 000	8,7%
Revenus des obligations	110 479	83 649	26 830	32,1%
Total	699 151	487 981	211 170	43,3%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.372.826 mDT en 2025 contre 1.278.460 mDT en 2024, soit une augmentation de 7,4 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(571 331)	(419 312)	(152 019)	(36,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(572 350)	(418 175)	(154 175)	(36,9%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	1 674	(400)	2 074	518,5%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(126)	(177)	51	28,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(529)	(560)	31	5,5%
Opérations avec la clientèle	(780 493)	(832 044)	51 551	6,2%
Intérêts sur comptes à vue	(106 710)	(82 716)	(23 994)	(29,0%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(287 863)	(281 936)	(5 927)	(2,1%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(385 920)	(467 392)	81 472	17,4%
Emprunts	(19 943)	(25 526)	5 583	21,9%
Autres intérêts et charges	(1 059)	(1 578)	519	32,9%
Total	(1 372 826)	(1 278 460)	(94 366)	(7,4%)

7.6- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 82.738 mDT en 2025. Le détail se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	200 210	180 811
Primes_Non Vie	134 622	136 788
Primes_Vie	42 296	26 421
Produits des placements	22 862	17 352
Autres Produits	430	250
Charges des activités d'assurance	(117 472)	(112 047)
Charges de sinistres_Non Vie	(78 984)	(79 499)
Charges de sinistres_Vie	(36 884)	(23 803)
Charges des placements	(1 320)	(7 942)
Autres Charges	(284)	(803)
Total	82 738	68 764

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 195.941 mDT en 2025 contre 209.587 mDT en 2024, soit une régression de 6,5 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(248 669)	(256 845)	8 176	3,2%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(6 337)	-	(6 337)	-
Créances radiées et Autres créances passées en pertes	(41 090)	(30 126)	(10 964)	(36,4%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	73 850	59 296	14 554	24,5%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(21 471)	(25 104)	3 633	14,5%
Reprises sur provisions diverses	11 816	9 101	2 715	29,8%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	28 502	37 951	(9 449)	(24,9%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	8 438	6 989	1 449	20,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	3	-	3	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(5 206)	(15 030)	9 824	65,4%
Reprises sur provisions sur engagement par signature	4 223	4 181	42	1,0%
Total	(195 941)	(209 587)	13 646	6,5%

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 9.966 mDT en 2025 contre 2.498 mDT en 2024. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(24 520)	(108)	(24 412)	(22603,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	6 315	(11 348)	17 663	155,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	11 598	4 223	7 375	174,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(3 587)	4 219	(7 806)	(185,0%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	228	516	(288)	(55,8%)
Total	(9 966)	(2 498)	(7 468)	(299,0%)

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 326.532 mDT en 2025 contre 320.917 mDT en 2024, soit une augmentation de 1,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Salaires	(227 753)	(226 324)	(1 429)	(0,6%)
Charges sociales et fiscales	(72 278)	(66 594)	(5 684)	(8,5%)
Autres charges du personnel	(22 631)	(22 807)	176	0,8%
Charges sur assurance IDR	(2 540)	(4 824)	2 284	47,3%
Charges sur assurance Epargne collective	(1 172)	(141)	(1 031)	(731,2%)
Variation des congés à payer	(158)	(227)	69	30,4%
Total	(326 532)	(320 917)	(5 615)	(1,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2025 la charge nette s'élève à 160.300 mDT contre 120.222 mDT en 2024. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(174 567)	(124 909)	(49 658)	(39,8%)
Résultat net d'impôt différé	14 267	4 687	9 580	204,4%
Total	(160 300)	(120 222)	(40 078)	(33,3%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 285.391 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 529.826 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.349.422 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.251.609 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 376.061 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 129.610 mDT.

2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025 un flux de trésorerie net négatif de 836.664 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 703.211 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.518.167 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 21.708 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 97.400 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 28.886 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 13.180 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 77.309 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 6.494.101 mDT au 31/12/2025 contre aussi un solde négatif de 5.374.562 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2025:

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	128 514	135 730	(7 216)	(5,3%)
- Avoirs en caisse en dinars	83 155	69 460	13 695	19,7%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
- Correspondants débiteurs en dinars	11 180	27 276	(16 096)	(59,0%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(13 830)	(10 670)	(3 160)	(29,6%)
Liquidités en devises :	174 482	318 532	(144 050)	(45,2%)
- Caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
- Correspondants débiteurs en devises	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
- Correspondants créditeurs en devises	(1 448)	(3 919)	2 471	63,1%
Emprunts en dinars	(7 013 601)	(6 052 600)	(961 001)	(15,9%)
Emprunts en devises	(96)	(1 224)	1 128	92,2%
Placements inférieurs à 3 mois	216 600	225 000	(8 400)	(3,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2025	(6 494 101)	(5 374 562)	(1 119 539)	(20,8%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

La Loi n° 2026-5 du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances agricoles impayées a été publiée au Journal officiel de la République tunisienne (JORT).

Conformément à cette loi, les banques publiques et privées s'engagent à régulariser la situation des créances bancaires des agriculteurs et des entreprises opérant dans le secteur agricole, classées auprès de la BCT en catégorie 4 et plus avant le 30 septembre 2025, et ce, par le rééchelonnement de la totalité du principal de la dette et de la valeur des intérêts contractuels initiaux sur une période maximale de 7 ans, dont une année de grâce, avec remise des pénalités de retard, à condition de payer 5% du principal de la dette lors du dépôt de la demande de régularisation.

En cas de règlement intégral de la dette sans rééchelonnement, le débiteur bénéficie de la remise totale des pénalités de retard et de 50% de la valeur des intérêts contractuels initiaux, à charge d'apurer la totalité de la dette dans un délai maximum de six mois à compter du dépôt de la demande de régularisation.

En outre, la BCT fixe les conditions et les modalités d'application et d'exécution de la présente loi dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la date de sa publication au Journal officiel, y compris les modèles unifiés des contrats de régularisation et les délais impartis pour l'accomplissement des procédures, sans que ces délais ne puissent dépasser un mois à compter de la date de dépôt de la demande de régularisation.

La Banque centrale de Tunisie procède à la levée systématique de tous les classements bancaires négatifs concernant les agriculteurs et les entreprises agricoles bénéficiant de la présente loi, dès l'approbation des conventions de rééchelonnement ou de conciliation avec les banques. Les dispositions de ladite loi ne sont pas applicables aux créances faisant l'objet de poursuites judiciaires pour des crimes de corruption ou de blanchiment d'argent, sauf en cas de prononcé d'un jugement irrévocable d'acquiescement.

A noter que les dispositions de la nouvelle loi demeurent applicables jusqu'au 31 décembre 2026.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Épargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2022 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2025	Intérêts 2025
TUNIS RE	4 000	13
Total	4 000	13

2- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2025 comme suit:

Société	BNA SUB 2025-01	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
TUNIS-RE	4 000	4 000	1 500	600	708
TOTAL	4 000	4 000	1 500	600	708

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 26.600 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	23 300
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 300
Total			26 600

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
TUNIS-RE	6 000	11 994
Total	6 000	11 994

5- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA se détaillent, au 31/12/2025, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025	
	Débit	Créditeur
TUNIS-RE	-	1 984
GENERALE DES VENTES	-	36

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2025-1. Le montant souscrit s'élève à 1.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2025, sont de l'ordre de 3 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	BNA Sub 2025-01	Total
Encours au 31/12/2025	446	800	1 000	2 246
Intérêts 2025	25	19	3	47

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
CTAMA	2 000	3 998
Total	2 000	3 998

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 6.048mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6.299mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 143.099 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	10 099
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	133 000
Total			143 099

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308.359 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2025	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 551 737	1 551 736	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	175 182	175 182	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	56 026	55 991	16	19
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	699 151	698 846	304	1
Total produits d'exploitation bancaire	2 482 096	2 481 755	320	21
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 372 826)	(1 372 430)	-	(396)
CH2 - Commissions encourues	(21 394)	(21 357)	(1)	(36)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 394 220)	(1 393 787)	(1)	(432)
Marge nette des activités d'assurance	82 738	82 738	-	-
Produit Net Bancaire	1 170 614	1 170 706	319	(411)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(195 941)	(195 866)	(128)	53
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(9 966)	(9 898)	(68)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 363	3 190	65 977	8 196
CH6 - Frais de personnel	(326 532)	(314 447)	(7 981)	(4 104)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(203 040)	(132 698)	(65 222)	(5 120)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 927)	(20 350)	(433)	(144)
Résultat d'exploitation	491 571	500 637	(7 536)	(1 530)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	5 998	5 803	-	195
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 199)	(5 996)	(228)	25
Résultat avant impôt	491 370	500 444	(7 764)	(1 310)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(160 300)	(160 704)	420	(16)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(17 449)	(17 449)	-	-
Résultat net de l'exercice	313 621	322 291	(7 344)	(1 326)
Intérêts minoritaires	(25 884)	(29 679)	3 175	620
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	287 737	292 612	(4 169)	(706)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	287 737	292 612	(4 169)	(706)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 564 874	1 564 873	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	161 211	161 211	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 136	59 121	9	6
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 697	281	3
Total produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
CH2 - Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
Produit Net Bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(209 587)	(209 764)	135	42
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 498)	(2 469)	(29)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
CH6 - Frais de personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
Résultat d'exploitation	400 701	414 350	(12 081)	(1 568)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 835	4 668	-	167
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	761	854	(123)	30
Résultat avant impôt	406 297	419 872	(12 204)	(1 371)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(120 222)	(121 624)	1 453	(51)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(12 420)	(12 420)	-	-
Résultat net de l'exercice	273 655	285 828	(10 751)	(1 422)
Intérêts minoritaires	(21 774)	(28 630)	6 095	761
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	251 881	257 198	(4 656)	(661)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(40 975)	(40 975)	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	210 906	216 223	(4 656)	(661)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2025

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2025	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 482 096	2 481 755	320	21
a- Intérêts	1 551 737	1 551 736	-	1
b- Commissions en produits	175 182	175 182	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	56 026	55 991	16	19
d- Revenus du portefeuille d'investissement	699 151	698 846	304	1
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 394 220)	(1 393 787)	(1)	(432)
a- Intérêts encourus	(1 372 826)	(1 372 430)	-	(396)
b- Commissions encourues	(21 394)	(21 357)	(1)	(36)
3- Marge nette des activités d'assurance	82 738	82 738	-	-
4- Produit net bancaire	1 170 614	1 170 706	319	(411)
5- Autres produits d'exploitation	77 363	3 190	65 977	8 196
6- Charges opératoires, dont :	(550 498)	(467 495)	(73 636)	(9 367)
a- Frais du personnel	(326 532)	(314 447)	(7 981)	(4 104)
b- Charges Générales d'exploitation	(203 039)	(132 698)	(65 222)	(5 119)
c- Dotations aux amortissements	(20 927)	(20 350)	(433)	(144)
7- Structure du portefeuille	9 841 441	9 837 569	3 885	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	768 700	767 865	850	(15)
b- Portefeuille d'investissement	9 072 741	9 069 704	3 035	2
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	14 357 011	14 357 011	-	-
9- Encours des dépôts, dont :	13 664 508	13 664 508	-	-
a- Dépôts à vue	4 263 720	4 263 720	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 695 641	4 695 641	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	674 929	654 315	13 654	6 960
11- Capitaux Propres	2 112 205	2 112 205		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
a- Intérêts	1 564 874	1 564 874	-	-
b- Commissions en produits	161 211	161 211	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	59 136	59 121	9	6
d- Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 696	281	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
a- Intérêts encourus	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
b- Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
4- Produit net bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
5- Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
6- Charges opératoires, dont :	(492 563)	(428 966)	(53 923)	(9 674)
a- Frais du personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
b- Charges Générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
c- Dotations aux amortissements	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
7- Structure du portefeuille	8 201 089	8 196 462	4 640	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	685 527	684 779	764	(16)
b- Portefeuille d'investissement	7 515 562	7 511 683	3 876	3
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 281 834	13 282 024	(190)	-
9- Encours des dépôts, dont :	12 386 145	12 386 145	-	-
a- Dépôts à vue	3 316 059	3 316 059	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 306 902	4 306 902	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	656 627	649 768	32	6 827
11- Capitaux Propres	1 936 440	1 936 440		

20

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK »**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BNA BANK
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

I. Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Le Groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe de la BNA BANK au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit. À cet effet, il y a lieu de reporter l'absence d'une base des garanties exhaustives.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par le groupe, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque (société mère) repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par le groupe.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 727 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information du groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par le groupe en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la BNA BANK (société mère).

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille BTA de la Banque (société mère) porté en AC05 en application de la politique précitée, s'élève à 6 999 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque (société mère) quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le tableau des engagements de la société mère, tel qu'arrêté par la banque (société mère) au 31 décembre 2025, comporte des créances envers des sociétés publiques s'élevant à 8 217 millions de dinars dont celles de l'office de céréales qui s'élèvent à 6 515 millions de dinars, représentant 34% du total des engagements de la clientèle

Rappelons que les chèques d'un montant de 2 687 millions de dinars, tirés par l'Office sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à compensation demeurent non encaissés à cette date.

2. Les fonds propres de la banque (société mère) comportent le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, d'un montant de 43 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également au reliquat des fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 80 millions de dinars (initialement de 160 millions de dinars), qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les états financiers de la banque (société mère) affichent un passif au titre de ces deux fonds s'élevant à 179 millions de dinars et un actif de 121 millions de dinars représentant les créances transférées à la BNA (hors créances abandonnées).

Les actifs de la banque (société mère) comportent 105,402 millions de dinars au titre des créances, dont 25,533 millions de dinars ont été octroyées sur fonds propres, abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. La banque (société mère) a procédé à la liquidation de 17,751 millions de dinars suite à la déchéance des avantages fiscaux liés aux dégrèvements financiers sous forme de fonds gérés libérés par la BNA de 2017 à 2021 suite au contrôle fiscal approfondi de sa filiale « SICAR INVEST ». L'existence de tout risque éventuel pouvant découler du non-respect des conditions d'éligibilité pour les fonds gérés constitués postérieurement à 2021 devrait être appréciée par la banque (société mère).
4. Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.
5. La note aux états financiers n°8 sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés, relate la publication de la loi n°5 de 2026 en date du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances bancaires gelées dans le secteur agricole. Cette loi prévoit des

mesures de rééchelonnement et d'abandons partiels de créances pour les dettes classées 4 et plus auprès de la Banque Centrale de Tunisie au 30 septembre 2025. A la date de signature de notre rapport, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précisant les modalités de mise en œuvre de cette loi n'est pas encore publiée. Par conséquent, l'impact financier éventuel sur les états financiers futurs de la Banque (société mère) ne peut être déterminé avec précision à ce stade.

6. La publication de la Circulaire aux intermédiaires agréés n°2026-4 du 26 mars 2026, relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Cette circulaire, entrée en vigueur postérieurement à la clôture de l'exercice, conditionne désormais l'octroi de tout concours financier au dépôt préalable, sur fonds propres, de la totalité de la valeur des importations concernées. À la date d'émission du présent rapport, l'incidence de cette nouvelle réglementation sur le profil de risque du portefeuille de crédit et sur les états financiers futurs de la Banque (société mère) ne peut être déterminée avec précision.
7. Les travaux de consolidation ont été effectués en l'absence des rapports des commissaires aux comptes de 4 sociétés (dont 2 filiales) sur un périmètre composé de 23.
8. Les états financiers de la société immobilière des œillets, intégrée globalement, ont fait l'objet d'une opinion avec réserves portant sur le coût des stocks ainsi que les doutes quant à la continuité d'exploitation.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne du groupe BNA BANK.

Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux d'évaluation ont porté principalement sur la consultation des rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe et, éventuellement, la considération d'aspects importants relevés dans ces rapports. Il ne nous appartient pas de procéder à des investigations et/ou diligences spécifiques en vue de la détection de défaillances dans le système de contrôle interne des sociétés du groupe.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société mère, une lettre de direction qui fait état des insuffisances ainsi que nos recommandations a été adressée à la Direction Générale.

Nos principales conclusions portent particulièrement sur le renforcement du suivi des garanties reçues via une base de données centralisée des sûretés, et la mise en place d'une comptabilité auxiliaire permettant un suivi individualisé des produits et commissions par client.

2. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Trois sociétés du groupe BNA BANK détiennent, au 31

décembre 2025, 128 695 actions dans le capital de la BNA BNAK, société mère, (des pourcentages de participation non importants)

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Tunis, le 14 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi



Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH



21

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2025,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2025,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2025 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2025 comme suit :

	en Dinars
RESULTAT NET 2025	274 543 995,855
REPORT A NOUVEAU 2024	556 726,080
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	275 100 721,935
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2025	73 600 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	100 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	100 900 000,000
TOTAL	275 000 000,000
REPORT A NOUVEAU 2025	100 721,935

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à Un Dinar Cent cinquante millimes (1,150 Dinar) par action et fixe le détachement de dividende pour le 15 Juin 2026 et la date de mise en paiement pour le 17 Juin 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de cooptation de Monsieur ABDELHAMID R'ZEM, faite par le Conseil d'administration, en date du 11 Novembre 2025, sur la base de son élection par l'Assemblée Élective tenue le 25 septembre 2025, en tant que membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars brut (4 000 TND) par séance et par présence pour le président du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (24 000 TND), au titre de l'exercice 2025.
- Un montant de deux mille dinars brut (2 000 TND) par séance et par présence pour chaque membre du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (12 000 TND), au titre de l'exercice 2025.
- Un montant de deux mille cinq cents dinars net (2 500 TND) par séance et par présence pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques avec un plafond annuel de quinze mille dinars net (15 000 TND), au titre de l'exercice 2026.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par présence pour les membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et membres des autres comités issus du conseil d'Administration avec un plafond annuel net de (12 000 TND), au titre de l'exercice 2026.

Le président du comité des Risques par intérim bénéficie d'un complément de rémunération de 500 D par comité présidé avec un plafond annuel net de (3 000 TND), au titre de l'exercice 2025.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, conformément à la réglementation en vigueur, de nommer Mr Sadok JELASSI en tant que membre indépendant au Conseil d'Administration, Président du Comité des Risques et ce, pour un mandat de trois années (2026-2027-2028) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028, et ce sous réserve de l'approbation de la BCT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.






DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



BNA BANK

    BNA-Banque Nationale Agricole |  bna.bank

Avenue Mohamed V - 1002 -Tunis / Phone: +216 71 831 000 / +216 71 831 200

www.bna.tn